

L'OBSEURVATEUR

de
L'OCDE

Le Mexique
membre de l'OCDE

Le cycle de vie
des produits

Le coût des transports

Vivre vieux

Indicateurs
industriels

Naturalisations :
qui et comment ?

La productivité
en perspective

Le transport
du gaz naturel

Coup de projecteur sur :

- la Corée
- le Mexique
- la Turquie

OCDE en chiffres
*supplément
statistique*

188

juin-juillet 1994



3 347370 472165

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement

Rapport 1993

Le contexte général dans lequel s'inscrit l'aide aux pays en développement s'est radicalement modifié au cours de l'année écoulée. Dans son rapport 1993, le président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE passe en revue cette nouvelle donne et les conséquences qui en découlent pour la manière dont les 22 membres du CAD administrent leurs programmes d'aide.

Les événements récents, tels l'accord de paix entre Israël et l'OLP ou l'émergence en Afrique du Sud d'une vraie démocratie, donc sans considérations raciales, sont des exemples des pressions auxquelles sont soumis les apports d'aide, déjà fortement sollicités par les demandes émanant des nouvelles démocraties de l'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique. Dans le même temps, la liste des problèmes transfrontières auxquels il faut affecter des ressources d'aide – dégradation de l'environnement, pandémie du sida, migrations – ne cesse de s'allonger. Le rapport note aussi qu'un nombre croissant de pays n'ont plus besoin de bénéficier d'aides libérales, de nombreux pays pauvres, en Afrique subsaharienne surtout, restent très tributaires de ce genre d'assistance.

Dans le rapport 1993, on trouvera en particulier :

- un tour d'horizon de l'évolution du volume et de la répartition des apports d'aide publique au développement (APD)
- un récapitulatif complet, introuvable ailleurs, des flux d'aide bilatérale aux pays d'Europe orientale et aux nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique
- un compte rendu des conclusions des débats du CAD concernant les changements dans la définition de l'APD et la refonte de la liste des pays et territoires en développement établie par le CAD
- une analyse de l'évolution des apports globaux de ressources aux pays en développement et une mise à jour de la situation de ces derniers en matière d'endettement
- une analyse des grands défis auxquels doit faire face le développement, avec des résumés pour chacune des principales régions en développement
- le point des travaux que le CAD mène actuellement sur des sujets comme l'urbanisation, les migrations, le développement participatif, la bonne gestion des affaires publiques et le rôle des femmes dans le développement
- un récapitulatif, pays par pays, des faits nouveaux intervenus dans la politique d'aide des membres du CAD, une analyse de leur performance dans le domaine de l'aide et un rappel des principales conclusions qui se sont dégagées des récents examens des programmes d'aide.

(43 94 02 2) ISBN 92-64-24083-7, mars 1994, 262 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$26 DM47



Également disponibles :

Coopérations Sud-Sud Perspectives générales

(41 94 05 3) ISBN 92-64-04033-1, bilingue, mars 1994, 272 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$33 DM60

Redéfinir l'État en Amérique latine

(41 94 04 2) ISBN 92-64-24089-6, mars 1994, 296 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM75

La faisabilité politique de l'ajustement en Équateur et au Venezuela

(41 93 14 2) ISBN 92-64-24078-0, mars 1994, 162 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM40

Allègement de la dette et croissance

(41 93 13 2) ISBN 92-64-24068-3, février 1994, 206 p.
France : FF110 ; autres pays : FF140 US\$24 DM45

La modélisation de la réforme des échanges

(41 93 12 2) ISBN 92-64-24080-2, février 1994, 328 p.
France : FF230 ; autres pays : FF300 US\$50 DM90

Libéralisation des échanges

Conséquences pour l'économie mondiale

(41 93 10 2) ISBN 92-64-23962-6, septembre 1993, 242 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$43 DM79

De la croissance poussée par les échanges aux échanges poussés par la croissance

*Réévaluer l'expérience de développement des pays de l'Asie
de l'Est*

(41 94 01 2) ISBN 92-64-24052-7, janvier 1994, 46 p.
France : FF30 ; autres pays : FF40 US\$7 DM12

Bimestriel publié en anglais et en français par
l'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 85 00

© OCDE 1994

Les demandes de reproduction ou de traduction
totales ou partielles des articles de *l'Observateur
de l'OCDE* doivent être adressées au
rédacteur en chef,

l'Observateur de l'OCDE

2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE

Les articles reproduits doivent être accompagnés
de la mention « Reproduit de *l'Observateur
de l'OCDE* » et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec
leur signature. Deux exemplaires justificatifs, ainsi
qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être
envoyés au rédacteur en chef.

**Les articles signés expriment l'opinion de
leurs auteurs et non pas nécessairement
celle de l'OCDE ; ils incorporent parfois des
travaux de collègues.**

La rédaction n'est pas tenue de rendre
des manuscrits non sollicités.

Toute correspondance doit être adressée
au rédacteur en chef.

Le numéro :

France : FF24 ; autres pays : FF30 \$EU5 DM9

Abonnement 1 an

France : FF120 ; autres pays : FF130 \$EU25 DM46

Tél. (33 1) 49 10 42 66

Fax (33 1) 45 24 18 15

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Rayners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson

S O M M A I R E

coopération internationale

4

MEXIQUE 25^e MEMBRE DE L'OCDE

Christian Schricke

environnement

8

CYCLE DE VIE ÉCOLOGIQUE ET ÉCHANGES

Candice Stevens

transports

11

TRANSPORTS : LA MESURE DES COÛTS

Tom Jones et Jack Short

social

15

VIVRE PLUS LONGTEMPS EN MEILLEURE SANTÉ

Patrick Hennessy

industrie

19

CARTOGRAPHIE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Dianne Dobbeck et Wendy Woods

migrations

24

NATURALISATIONS : QUI ET COMMENT ?

Nicole Guimezanes

énergie

27

LE TRANSPORT DU GAZ NATUREL

Jonathan Angel

économie

30

LA PRODUCTIVITÉ EN PERSPECTIVE

A. Steven Englander et Andrew Gurney

COUP DE PROJECTEUR SUR

32

LA CORÉE

Richard Herd et Randall S. Jones

35

LE MEXIQUE

Bénédicte Larre et Bernard Wacquez

37

LA TURQUIE

Helmut Ziegelschmidt

39

REPÈRES

41

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

SUPPLÉMENT STATISTIQUE

«OCDE EN CHIFFRES»

édition 1994

Le Mexique 25^e membre de l'OCDE



Manuel Tello, ministre mexicain des relations extérieures, et Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE, signent le document contenant la déclaration du Mexique acceptant les obligations de membre de l'OCDE et l'invitation officielle faite au Mexique de devenir membre, ainsi que l'accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation au Mexique.

Christian Schricke

Lorsque cet article paraîtra, le Mexique sera sans doute officiellement devenu le 25^{ème} pays membre de l'OCDE. Cette adhésion est un événement très important dans l'histoire de l'Organisation, pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle est la première depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis que la Nouvelle-Zélande est devenue membre en 1973. Ensuite, parce que l'arrivée d'un nouveau membre dans une organisation habituée à travailler depuis si longtemps avec un nombre de pays limité à vingt-quatre va nécessairement l'affecter, et d'une manière peut-être plus importante qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, en accueillant le Mexique, l'Organisation reçoit un grand pays, qui est, en termes de produit national brut global (360 milliards de dollars en 1993), la neuvième puissance économique de l'OCDE et la treizième du monde. Pour la première fois, l'OCDE invite un nouveau membre sorti – grâce à un processus de réforme et de modernisation politique et économique spectaculaire – des rangs des pays en développement. L'OCDE s'ouvre en même temps à l'ensemble latino-américain, qui lui était jusqu'ici extérieur. Elle confirme par là sa vocation mondiale (mais non universelle). Enfin, cette adhésion est importante parce qu'elle est sans doute la première d'une série qui pourrait conduire à un élargissement sensible de l'Organisation. Autant dire que la démarche qui a conduit à l'adhésion du Mexique et les conditions que celui-ci a acceptées présentent un intérêt qui dépasse le seul cas de ce pays.

Le Mexique n'était pas inconnu de l'OCDE. Il a depuis longtemps fait l'objet d'études en tant que pays en développement, en particulier par le Centre de développement de l'Organisation et par son Comité d'aide au développement.

Plus récemment, il est apparu sur la scène économique internationale comme un acteur important¹ avec lequel l'Organisation a souhaité engager un dialogue fructueux pour les deux parties. Dès 1978, l'importance de la production d'acier du Mexique a conduit l'Organisation à l'inviter avec trois autres pays (Brésil, Corée du Sud et Inde) à faire partie de son Comité de l'acier ; cette invitation fut, dans un premier temps, déclinée, puis le Mexique accepta d'entamer le dialogue dans le cadre d'un Comité de liaison avec le Comité de l'acier, créé en 1982. Ce comité constitua, jusqu'en 1990, le seul point de contact entre les deux parties.

C'est le Mexique qui, en 1990, prit l'initiative d'élargir le champ du dialogue avec l'OCDE, d'abord en envoyant une mission exploratoire chargée de s'informer des activités de l'Organisation et des possibilités de renforcement des liens avec celle-ci, puis en demandant à devenir membre à part entière du Comité de l'acier (ce qui fut fait par un accord du 5 septembre 1990) et à participer comme observateur à d'autres comités de l'Organisation. Dès 1991, les autorités mexicaines exprimèrent leur souhait de voir leur pays adhérer à l'OCDE, ce que le président Salinas de Gortari confirma dans l'intervention qu'il prononça en juillet 1992 devant les membres du Conseil de l'Organisation, à l'occasion d'une visite officielle en France.

De 1991 à 1993, les liens du Mexique avec l'OCDE ne cessèrent de s'intensifier. Le secrétaire général se rendit en visite officielle au Mexique en février 1992. Le Mexique devint observateur dans un nombre croissant de comités (une quinzaine en 1993) et participa

activement à leurs travaux, y compris en leur exposant les politiques qu'il menait dans les domaines relevant de leur compétence. Après un séminaire informel sur l'économie mexicaine en septembre 1991, au cours duquel de hauts fonctionnaires mexicains informèrent l'Organisation sur les politiques du Mexique dans les domaines macro-économique, des échanges et de la privatisation, l'Organisation réalisa, en 1992, une étude de la situation économique du Mexique, sur le modèle des études qu'elle fait périodiquement pour ses pays membres². Cette étude confirma les transformations économiques spectaculaires réalisées par le Mexique après la rupture marquée par la crise de la dette extérieure en 1982, grâce à des mesures de stabilisation macro-économique et à des réformes structurelles caractérisées notamment par une réduction considérable de l'emprise de l'État sur l'économie et par l'ouverture croissante de cette économie à l'égard de l'étranger. Enfin, en 1993, le Mexique fut, avec l'Argentine, le Brésil et le Chili, associé au dialogue informel entrepris par l'Organisation avec certaines économies dynamiques non membres.

Pendant toute cette période, l'OCDE et le Mexique se familiarisèrent l'un avec l'autre : le Mexique découvrit la «culture» de l'Organisation et démontra qu'il acceptait volontiers de se prêter à l'exercice de transparence, d'explication, de justification et, le cas échéant, d'autocritique qui est la caractéristique la plus originale de l'OCDE et que l'on peut résumer par l'expression «pression des pairs». L'Organisation, de son côté, apprit à mieux connaître non seulement la situation et les politiques économiques et sociales du Mexique, mais aussi les principaux responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques. Le moment se rapprochait où les pays membres estimerait que le Mexique avait suffisamment démontré sa vocation à entrer à l'Organisation pour que l'on puisse ouvrir formellement les négociations d'adhésion.

Ce moment vint lors de la session du Conseil au niveau des ministres de

Christian Schricke est juriste, chef de la direction juridique de l'OCDE.

juin 1993, dont le communiqué final comportait un paragraphe invitant l'Organisation, «eu égard à l'intention manifestée par le Mexique de devenir membre, aux réformes de grande ampleur qu'il met en œuvre et à sa participation constructive à l'OCDE, à examiner avec ce pays les conditions de son adhésion en vue d'une entrée prochaine à l'OCDE».

Procédure formelle d'adhésion

Cette décision a marqué le point de départ de la procédure formelle conduisant à l'adhésion du Mexique. L'objet de cette procédure était de s'assurer que le Mexique était bien prêt à assumer l'ensemble des obligations liées à la qualité de membre de l'OCDE, et en mesure de le faire. Au terme de cette procédure, il revenait au Conseil de l'Organisation de décider, par accord mutuel de tous ses membres, s'il invitait le Mexique à adhérer à la Convention constitutive de l'Organisation, dans les conditions que ce pays se serait déclaré prêt à accepter.

Tout nouveau membre doit, en premier lieu, adhérer sans réserve à la Convention constitutive de l'OCDE, en date du 14 décembre 1960, et assumer en conséquence les obligations qui en découlent. Les objectifs assignés à l'Organisation par l'article 1er de la Convention sont la promotion de politiques visant d'une part à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie, tout en maintenant la stabilité financière, d'autre part à contribuer à une saine expansion économique dans les pays en développement, enfin à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

En vue d'atteindre ces objectifs, les membres s'engagent en particulier, conformément à l'article 2 de la Convention, à suivre des politiques conçues pour assurer la croissance économique et la stabilité interne et externe, à réduire ou supprimer les obstacles aux échanges de biens et services et à libérer les mouvements de capitaux, à contribuer au développement économique

1. Voir pp. 35-36.

2. *Études économiques de l'OCDE. Série 1991-1992: Mexique*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992. Bénédicte Larre, «Coup de projecteur sur le Mexique», *l'Observateur de l'OCDE* n° 178, octobre-novembre 1992.

des pays en développement. Les membres s'engagent à se tenir mutuellement informés et à fournir à l'Organisation les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, à se consulter d'une manière continue, à effectuer des études et à participer à des projets acceptés d'un commun accord, enfin à coopérer étroitement. En outre, en adhérant à la Convention, les membres acceptent évidemment le cadre institutionnel que celle-ci donne à l'Organisation.

C'est à ce dernier titre que les obligations liées à la qualité de membre dépassent celles résultant directement de la Convention. Le Conseil de l'OCDE a en effet le droit d'adopter des actes, qui prennent normalement la forme de recommandations ou de décisions. Si seules les décisions ont un caractère obligatoire pour tous les membres (sauf ceux qui s'abstiennent lors de leur adoption), les recommandations peuvent avoir en pratique un impact important sur les politiques et les législations des pays membres, malgré leur caractère juridiquement non contraignant. En outre, d'autres instruments sont apparus dans la pratique de l'Organisation, par lesquels les pays membres ont pris des engagements de nature essentiellement politique, mais souvent assez précis : des déclarations adoptées solennellement au niveau des ministres, ou encore des arrangements moins solennels, tels que le « consensus » sur les crédits à l'exportation. C'est ainsi qu'au cours de ces quelque trente dernières années, l'OCDE a élaboré un droit dérivé assez important (39 décisions et 102 recommandations), qui concerne principalement deux domaines d'action de l'Organisation : d'une part, le droit international économique et plus particulièrement les règles relatives aux échanges de services, aux mouvements de capitaux, à l'investissement international et à la fiscalité ; d'autre part et plus récemment, l'environnement. Aucun pays membre, toutefois, n'a accepté, sans réserves, la totalité des obligations résultant de ces textes.

Le principal objet des négociations d'adhésion a été d'examiner dans quelle mesure le Mexique acceptait les obligations résultant de ce droit dérivé, qui

constitue, en quelque sorte, « l'acquis de l'OCDE ». Une négociation de ce type s'apparente, toutes proportions gardées, à celle qui conduit à l'adhésion à l'Union européenne. En l'absence de critères précis en la matière, elle implique un processus interactif, qui a pour objectif de déterminer si les membres de l'Organisation sont satisfaits des engagements que le pays candidat est disposé à souscrire en vue de l'adhésion.

A cette fin, le Mexique a, dans un premier temps, étudié l'ensemble des textes en cause, en vue d'examiner s'il pouvait les accepter purement et simplement ou s'il devait en refuser quelques-uns ou assortir son acceptation de certaines réserves, compte tenu de la législation et de la politique mexicaines dans les différents domaines concernés. Ce travail important a été pour l'essentiel accompli pendant l'été 1993 et a abouti à l'élaboration d'un premier document décrivant la position mexicaine à l'égard des actes en question.

Ce document a ensuite été discuté avec les experts du secrétariat de l'OCDE, qui ont expliqué la portée des textes en cause, se sont assurés que celle-ci avait été correctement comprise par les autorités mexicaines, ont encouragé celles-ci à les accepter dans toute la mesure du possible et les ont aidé à exprimer, le cas échéant, leurs réserves ou observations.

Dans deux domaines couverts de façon plus détaillée par les instruments de l'OCDE, les discussions avec le secrétariat ont été complétées par un examen de la position mexicaine par les comités compétents : les engagements pris dans le domaine de l'environnement ont été discutés par le Comité des politiques d'environnement ; la position mexicaine à l'égard des Codes de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes et de la Déclaration et des Décisions relatives à l'investissement international et aux entreprises multinationales a été examinée conjointement par les deux comités compétents, le Comité des mouvements de capitaux et des tran-



Patrick Fritel/Sipa

sactions invisibles (CMIT) et le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME). L'objectif de ces examens était d'obtenir l'avis des comités sur l'aptitude du Mexique à assumer les obligations de membre de l'OCDE dans le domaine en cause³.

Dans les deux cas, les comités ont émis un avis favorable, sur la base d'un projet de rapport élaboré par le secrétariat. Le Comité des politiques d'environnement s'est prononcé en décembre 1993. Les Comités CMIT et CIME se sont prononcés en deux temps : en décembre 1993, ils ont examiné conjointement un projet de rapport établi sur la base de la législation mexicaine alors en vigueur et exprimé certaines réserves à l'égard de cette législation, notamment dans le domaine des investissements étrangers ; cette législation a été profondément libéralisée en janvier 1994 dans le contexte de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'adhésion du Mexique à l'OCDE ; aussi les Comités ont-ils réexaminé la position mexicaine en février 1994 à la lumière de ces modifications et émis alors un avis favorable. Le Conseil de l'Organisation a été saisi du résultat final des

3. La position du Mexique à l'égard des codes de libération des mouvements de capitaux et des instruments relatifs à l'investissement international fera l'objet d'un article dans un numéro ultérieur de l'Observateur de l'OCDE.

négociations en mars 1994, à savoir le projet de déclaration du Mexique acceptant les obligations liées à la qualité de membre de l'OCDE et l'accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation au Mexique. Il a mis fin, le 24 mars, aux négociations d'adhésion en convenant de se prononcer formellement le 14 avril sur l'invitation du Mexique à adhérer à la Convention, sur la base des engagements que celui-ci s'était déclaré disposé à prendre. Le ministre mexicain des relations extérieures, Manuel Tello, a alors envoyé, le 4 avril, le texte définitif de la déclaration du Mexique, qui a servi de base à la décision d'invitation prise par le Conseil le 14 avril. Le même jour, Manuel Tello et Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE, signaient le document consignait les conditions de l'invitation du Mexique ainsi que l'accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation. L'adhésion du Mexique sera effective lors du dépôt de son instrument d'adhésion à la Convention ; dans

l'intervalle, le Mexique a été invité à participer comme observateur à tous les organes ouverts à tous les pays membres, notamment au Conseil ; il a été associé aux préparatifs de la prochaine session du Conseil au niveau des ministres, les 7 et 8 juin.

Bilan d'une négociation

Quel bilan peut-on dresser des négociations d'adhésion du Mexique ? Sans aucun doute, un bilan positif, pour les deux parties.

Dans sa déclaration finale, le Mexique a accepté toutes les décisions et recommandations de l'OCDE, avec des réserves limitées ; en particulier, sa position à l'égard des codes de libération et de l'instrument relatif au traitement national est satisfaisante pour un nouveau membre, les réserves ou exceptions formulées par le Mexique ayant presque toutes des homologues dans celles d'autres pays membres. En outre, le Mexique a accepté d'étendre à l'ensemble des pays de l'OCDE, dans les domaines couverts par les instruments de l'Organisation, la quasi-totalité des engagements de libération qu'il avait pris dans le cadre de l'ALENA, démontrant ainsi concrètement sa disposition à mettre en œuvre le principe de non-discrimination qui est l'un des fondements de l'OCDE. Le Mexique a aussi adhéré aux objectifs exprimés par les pays membres dans les déclarations ministérielles adoptées dans le cadre de l'Organisation et s'est associé à toutes celles qui demeurent pertinentes. Au total, le Mexique a accepté un niveau d'obligations globalement comparable à celui des membres existants et sensiblement supérieur à celui exigé des précédents nouveaux membres, à cause de l'augmentation du nombre et de la portée des instruments de l'OCDE au cours des vingt dernières années et de la portée limitée des réserves qu'il a formulées à ces instruments. Le Mexique a aussi décidé

de participer, dès son adhésion, à un grand nombre des activités et organes qui n'intéressent qu'une partie des membres de l'Organisation. Il s'est enfin engagé à participer à d'autres organisations internationales ou groupements internationaux d'une manière compatible avec les buts et engagements de l'OCDE, et avec sa position de membre de l'Organisation. Comme l'a expliqué le ministre des relations extérieures, cela signifie en particulier que le Mexique cessera de participer au Groupe des 77, dont il était un membre fondateur et éminent.



Au-delà du formalisme des engagements souscrits par le Mexique, les négociations ont sensibilisé un très grand nombre de fonctionnaires et de responsables politiques mexicains aux travaux de l'OCDE et à la signification de l'adhésion du Mexique. Nul doute que ces fonctionnaires et responsables politiques sont maintenant bien préparés pour participer activement et de manière constructive aux travaux de l'Organisation et pour en tirer des enseignements en ce qui concerne les politiques économiques et sociales à conduire dans leur pays.

L'OCDE, pour sa part, connaît maintenant bien ce nouveau membre et lui fera dans sa vie quotidienne et ses travaux la place qu'il a méritée. Elle continuera à enrichir sa réflexion des leçons de l'expérience du Mexique. Elle ne peut qu'être encouragée par l'attitude très constructive adoptée par le Mexique tout au long des négociations d'adhésion, qui augure bien de leurs relations futures et donne un excellent exemple aux autres pays candidats à l'adhésion. ■



Bibliographie OCDE

- **Études économiques de l'OCDE. Série 1991-1992 : Mexique, 1992**
- Bénédicte Larre, « Coup de projecteur sur le Mexique », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 178, octobre-novembre 1994.

M. Nascimento/R.E.A.



Cycle de vie écologique

Candice Stevens

Les réglementations fondées sur le cycle de vie des produits sont en train de devenir un «*must*» des politiques d'environnement. Cette approche consiste à évaluer les incidences sur l'environnement des matières premières et de l'énergie utilisées, et des déchets rejetés aux différents stades de la vie d'un produit, en passant, bien entendu, par la production et la consommation. Cette stratégie pourrait avoir des répercussions sur le commerce international : l'introduction de programmes d'éco-étiquetage, d'écoconditionnement et de recyclage en sont sans doute aujourd'hui le premier signe révélateur.

L'analyse du cycle de vie n'en est cependant qu'à ses débuts, et sa mise en œuvre se heurte encore à de nombreux problèmes pratiques. Ne serait-ce que parce qu'il est, en premier lieu, difficile de parvenir à une appréciation globale des diverses incidences d'un produit sur l'environnement. La comparaison de produits différents par rapport à cet indicateur d'environnement est par ailleurs délicate car il n'y a pas de dénominateur commun (l'argent par exemple). Enfin, évaluer le cycle de vie d'une large gamme de produits est une tâche longue et coûteuse².

Les problèmes commerciaux apparaissent lorsque les réglementations ou les programmes des pouvoirs publics, fondés sur les résultats de l'évaluation du cycle de vie, créent une discrimination à l'égard des produits importés. La discrimination, volontairement destinée à bloquer les importations et à protéger les industries nationales, est illégale aux termes des règles commerciales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Or les techniques d'évaluation du cycle de vie peuvent parfois créer une discrimination involontaire à l'égard des importations : elles peuvent rendre plus difficile l'accès au marché des produits importés ; elles peuvent également accroître les coûts

1. *La gestion du cycle de vie et les échanges*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

2. *Expert Workshop on Life-Cycle Analysis of Energy Systems*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993 (français à paraître).

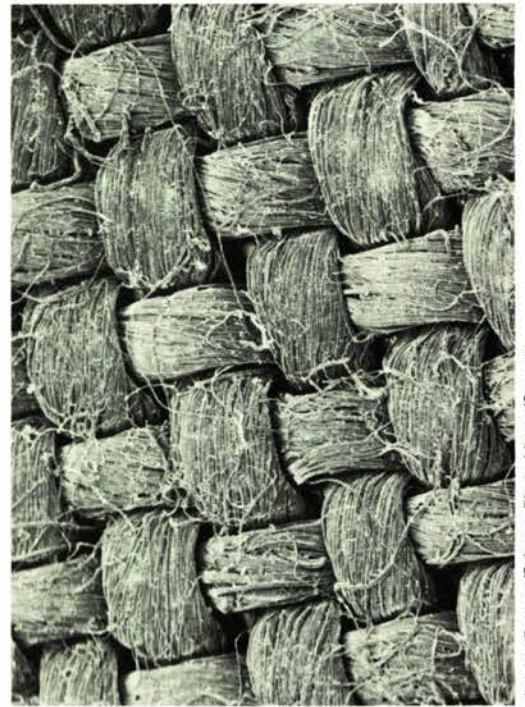
Candice Stevens travaille sur les questions liées aux échanges et à l'environnement à la direction de l'environnement de l'OCDE.



Georg Gensler/Rapho

Les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à se préoccuper des incidences sur l'environnement qu'ont, à chaque stade de leur vie, différents produits. Quelles sont les effets de cette nouvelle approche des politiques d'environnement sur les échanges internationaux¹ ?

et échanges



Jeremy Burgess/Science Photo Library/Cosmos

et nuire à la compétitivité tant des importations que des produits nationaux.

L'éco-étiquetage

Des programmes d'éco-étiquetage sont aujourd'hui appliqués ou en cours de mise en œuvre dans 22 des 24 pays de l'OCDE, et dans quelques pays non membres tels que la Corée³. Les écolabels sont des estampilles apposées sur des produits pour identifier ceux qui sont jugés moins nuisibles que d'autres à l'environnement. A ce jour, la plupart des écolabels n'ont pas recouru à une méthode globale faisant appel au cycle de vie. Ils sont souvent délivrés par des groupes parrainés par les pouvoirs publics, sur la base de quelques critères liés aux effets sur l'environnement de l'utilisation ou de la consommation d'un produit. Les écolabels distinguent par exemple les détergents qui sont biodégradables, les laques à cheveux qui préservent la couche d'ozone et les lave-linge qui utilisent moins d'eau ou d'énergie.

LES INCIDENCES SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les incidences négatives des stratégies fondées sur le cycle de vie peuvent être particulièrement graves pour les pays en développement. Ces pays sont en effet confrontés à des problèmes spécifiques quand il leur faut adapter leurs produits à ces règlements. La discrimination, qu'elle soit volontaire ou non, peut limiter leurs exportations et nuire à leurs perspectives économiques. Il est donc nécessaire que les pays qui conçoivent et mettent en œuvre des programmes d'éco-étiquetage, d'écoconditionnement et de recyclage prennent la peine de les consulter. Par ailleurs, un soutien financier et technique pourrait être accordé aux pays en développement par le biais de programmes multilatéraux et bilatéraux pour les aider à adapter leurs produits aux nouvelles règles de la protection de l'environnement. Enfin, ces nouvelles stratégies que sont la reconnaissance mutuelle des écolabels ou des systèmes d'homologation pour l'écoconditionnement devraient être étudiées dans les enceintes internationales, afin que les exportateurs du Sud tirent le meilleur parti de la sensibilisation croissante à l'écologie des consommateurs du Nord.

Rien n'empêche qu'à l'avenir, ils prennent davantage en compte les effets d'un bien sur l'environnement au stade de la production. Ce pourrait être une façon de distinguer les textiles produits avec des colorants non polluants ou les meubles fabriqués avec du bois provenant de forêts gérées de façon écologiquement durable par exemple. Ces écolabels indiqueraient la méthode de production ou le processus de transformation utilisés pour un produit avant son introduction sur le marché international. Ils créeraient de ce fait une discrimination à l'égard de ceux des biens importés qui sont produits selon des méthodes plus polluantes ou utilisent plus de ressources naturelles que les biens produits sur le territoire national.

Aux termes des règles du GATT, les pays importateurs ne peuvent limiter les importations sur la base de la méthode de production utilisée ; sans cela, toutes sortes de barrières commerciales protectionnistes perturberaient gravement le commerce international. Mais parce qu'ils sont liés à un choix, il est difficile de situer les programmes d'éco-étiquetage sur l'échelle des règles commerciales. Le fabricant est en effet libre d'introduire ou non une demande d'écolabel. Si les biens qui ne répondent pas aux critères d'éco-étiquetage peuvent tout de même être importés, ils peuvent se retrouver désavantagés en terme de compétitivité lorsque les détaillants ou les consommateurs préfèrent les produits (volontairement) étiquetés. Des problèmes commerciaux plus graves se posent avec les écolabels obligatoires, comme les labels imposés par les pouvoirs publics pour identifier par exemple le bois tropical produit de façon écologiquement viable et le thon pêché sans nuire aux dauphins.

L'écoconditionnement

On estime que les pays de l'OCDE produisent chaque année 140 millions de tonnes de déchets d'emballages, ce qui représente près d'un tiers de tous les résidus urbains solides. Le volume croissant des déchets d'emballages et la disponibilité de plus en plus limitée

des décharges ont conduit les gouvernements des pays de l'OCDE à adopter des programmes pour réduire ces volumes. De nombreux pays disposent aujourd'hui de systèmes de consigne pour encourager la restitution et le réemploi des bouteilles et d'autres récipients. Certains pays prélèvent actuellement des redevances sur certains types d'emballages pour décourager leur utilisation, ou imposent qu'un volume déterminé d'emballage soit réemployé ou recyclé. On peut citer, à titre d'exemple, le décret allemand sur la réduction des déchets d'emballages et le décret français concernant les emballages ménagers⁴.

Ces programmes d'écoconditionnement constituent une sorte de norme obligatoire et les règles du GATT n'interdisent pas à un pays d'exiger que les importations s'y conforment. Tant que les règles concernant les emballages sont appliquées de la même façon aux produits nationaux et aux importations, les problèmes commerciaux devraient pouvoir être évités. Mais les programmes d'écoconditionnement ont un certain nombre d'effets indirects sur les échanges. En favorisant des types d'emballages spécifiques au marché national, ils peuvent involontairement

3. Jim Salzman, «Un label pour consommer vert», l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991.

4. Réduction et recyclage des déchets d'emballage, Monographie sur l'environnement n° 62, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992 ; L'application des instruments économiques à la gestion des déchets d'emballage : aspects pratiques concernant les redevances sur les produits et les systèmes de consignment, Monographie sur l'environnement n° 82, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993, toutes deux disponibles par abonnement auprès des éditions de l'OCDE.

Joubert/R.É.A.



créer une discrimination à l'égard des importations : ainsi, exiger que toutes les bières soient vendues dans des bouteilles de verre recyclables pose des problèmes pour les bières importées qui arrivent sur le marché dans des canettes métalliques. Ces programmes peuvent également désavantager les importations qui sont transportées, par nécessité, dans des types d'emballages différents et plus lourds. Là encore, les producteurs étrangers pourraient éprouver des difficultés à organiser dans les pays importateurs la collecte, le recyclage ou l'élimination des emballages, et avoir à supporter des coûts supplémentaires s'ils sont par exemple contraints de transporter les emballages sur de longues distances.

D'autres litiges commerciaux naissent aujourd'hui autour de l'exportation croissante de déchets excédentaires, lorsque le volume d'emballages récupérés excède la capacité de recyclage et de réemploi des pays. Ces exportations peuvent perturber les programmes de collecte dans les pays importateurs, ou nuire à leur efficacité.

Le rôle du recyclage

Les pays ne recyclent pas seulement le papier et les emballages. Les gouvernements élaborent également des programmes de recyclage pour des biens tels que les automobiles, les pneus, le papier journal, les appareils électroniques, les piles électriques, les textiles et les lave-linge. Traditionnellement, le recyclage était une activité du secteur privé, spécialité des récupérateurs. De nombreuses autorités locales encouragent à présent le recyclage ménager ou la collecte sur le trottoir de certains matériaux. Les gouvernements envisagent par ailleurs d'adopter des règles visant à accroître la responsabilité du producteur dans la gestion des déchets, en obligeant les entreprises à prendre en charge les opérations de récupération et d'élimination.

L'obligation réglementaire de recyclage peut créer des problèmes commerciaux lorsqu'elle est appliquée aux importations. Des produits tels que les

automobiles ont une durée de vie relativement longue et sont constitués de composants qui doivent être séparés pour être recyclés. Charger les producteurs étrangers de récupérer les produits qu'ils ont exportés pose forcément problème. Les fabricants pourraient avoir des difficultés à assurer le recyclage ou l'élimination correcte de leurs biens dans des pays étrangers. Et avoir du mal à respecter les obligations d'utiliser des pièces ou des composants recyclables qu'il n'est pas facile de se procurer ou de fabriquer.

L'obligation d'utiliser du papier recyclé dans la fabrication du papier journal, démarche fondée sur le cycle de vie, crée également des frictions commerciales. Afin d'économiser l'espace rare affecté aux décharges, certains pays imposent que le papier journal contienne un pourcentage déterminé de matières recyclées. Des pays comme le Canada, qui exportent d'importantes quantités de papier journal mais ne produisent pas beaucoup de vieux papiers, perdent ainsi des marchés. Ces pays pourraient même être contraints, à terme, d'importer des vieux papiers pour produire du papier journal contenant des matières recyclées. Bien qu'ici encore, l'objectif écologique soit louable, ces règlements peuvent introduire des distorsions commerciales.

■ ■

Gestion des déchets, maîtrise de la pollution, protection des ressources naturelles : les stratégies fondées sur

le cycle de vie vont sans conteste faire faire de grands progrès aux politiques d'environnement. Elles constituent des outils précieux pour les entreprises qui cherchent à améliorer les caractéristiques « vertes » de leurs produits. Les résultats des évaluations du cycle de vie peuvent en outre aider les consommateurs à prendre des décisions d'achat favorables à l'environnement. Mais les effets négatifs sur les échanges ne doivent pas être ignorés, et il convient de les réduire au minimum. L'OCDE étudie en ce moment diverses stratégies qui permettraient d'accroître la transparence et les consultations entre les pays, et de mieux harmoniser les programmes fondés sur le cycle de vie pour que leurs aspects injustement discriminatoires soient atténués. ■



Bibliographie OCDE

- **La gestion du cycle de vie et les échanges**, à paraître 1994
- **Politiques d'environnement et la compétitivité industrielle**, 1993
- **Expert Workshop on Life-Cycle Analysis of Energy Systems**, 1993 (à paraître en français)
- Candice Stevens, « Politiques d'environnement : une incidence sur la compétitivité ? », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 183, août-septembre 1993
- Jacques de Miramon et Candice Stevens, « Échanges et environnement : trouver l'équilibre », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 176, juin-juillet 1992
- **L'étiquetage écologique des produits dans les pays de l'OCDE**, 1991
- Jim Salzman, « Un label pour consommer vert », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 169, avril-mai 1991
- Ebba Dohliman, « L'environnement et les échanges », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 162, février-mars 1990.

Transports : la mesure des coûts



Tom Jones et Jack Short

Pollution, accidents, encombrements, émissions de gaz à effet de serre ... Les transports engendrent, pour la société, un grand nombre de coûts extérieurs aux coûts directs de leur mise en œuvre et de leur exploitation. Comment intégrer de façon efficace dans un calcul de rentabilité globale ces coûts «externes»¹ ?

L'importance économique du secteur des transports est considérable. Dans la zone OCDE, il représente entre 2 et 4% de l'emploi total ; les dépenses des usagers ainsi que le financement des infrastructures de transports constituent de 4 à 9% du PIB total ; les ménages consacrent désormais plus de 10% de leur budget à l'achat de services de transport ; les échanges de matériel, de même que les ventes de prestations de transports concourent de façon significative à la balance internationale des paiements... Et l'on peut affirmer que sans l'existence d'un système de transport propre à assurer «l'irrigation», l'économie mondiale n'aurait pas connu depuis cinquante ans pareil développement dont l'ampleur est due notamment à la spécialisation géographique de la production.

La physionomie du secteur des transports s'est modifiée profondément ces dernières années sous l'effet d'une

croissance sans précédent marquée par la progression rapide des stocks – parc de véhicules, kilomètres d'infrastructures routières et ferroviaires, etc. – ainsi que des flux – déplacements effectués, volume de marchandises transportées. Le parc mondial d'automobiles a ainsi doublé entre 1970 et 1990 pour atteindre aujourd'hui quelque 500 millions de véhicules. Ces chiffres devraient être encore multipliés par deux dans les 20 à 40 prochaines années, mais à un rythme plus lent qu'auparavant dans les pays de l'OCDE.

Des changements structurels se sont également produits. La croissance des transports s'est relocalisée. Ainsi les États-Unis, qui avaient en 1950 75% du parc automobile mondial, se sont vus rattrapés par le reste du monde où, depuis cette époque, le nombre de

véhicules a progressé en moyenne d'environ 8% par an², mais bien davantage dans certains endroits. Il n'est que de citer Athènes, où le nombre de propriétaires d'automobile est passé de 35 000 en 1964 à 650 000 en 1984 et devrait atteindre 900 000 dans le courant de cette année³. Désormais, compte tenu de la saturation observée dans les pays industrialisés, ce sont les pays en développement qui vont connaître la plus forte progression du nombre de véhicules du fait de l'industrialisation, de l'urbanisation et des aspirations grandissantes à la mobilité de leurs populations. L'importance re-

1. Intégrer les coûts sociaux du transport, Les éditions de l'OCDE/CEMT, Paris, 1994.

2. J. J. MacKenzie et M. P. Walsh, *Driving Forces: Motor Vehicle Trends and Their Implications for Global Warming, Energy Strategies, and Transportation Planning*, World Resources Institute, Washington, DC, 1990.

3. M. Giaoutzi et L. Damianidias, «Greece», dans Jean-Philippe Barde et Kenneth Button (dir. pub.), *Transport Policy and the Environment: Six Case Studies*, Earthscan Publications, Londres, 1990.

Tom Jones est économiste à la division de l'économie de la direction de l'environnement de l'OCDE. Jack Short est secrétaire général adjoint de la conférence européenne des ministres des transports.

lative des différents modes de transport a par ailleurs beaucoup évolué : en vingt ans, le volume du trafic routier de marchandises a doublé tandis que les transports par rail et voies d'eau demeureraient stables.

La rapidité de ces changements a suscité dans la plupart des pays un vaste débat politique centré sur les transports. Mais la problématique s'est modifiée : il s'agissait surtout, naguère, de développer l'offre de services ; désormais, les politiques visant à restreindre la demande sont mises en avant. La raison de ce changement d'approche est qu'il est à présent tenu compte des «coûts sociaux» des transports. Ces coûts proviennent d'«externalités négatives» qui se produisent lorsque les consommateurs ou les producteurs de transports imposent à la société des coûts plus élevés que ceux qu'ils assument eux-mêmes. Par exemple : des externalités négatives de nature environnementale (bruit et pollution atmosphérique), humaine (accidents) ou économique (engorgements de la circulation). Faute d'intégrer ces coûts dans le processus d'élaboration des décisions de gestion, on risque de ne pas aboutir à une allocation optimale des ressources. Comme l'illustre le récent référendum organisé en Suisse au sujet du transport routier transalpin, cette question est devenue politiquement sensible.

A l'inverse, certains bénéfices économiques produits par les transports sont également «externes» dans le sens où ils profitent à d'autres acteurs économiques que les consommateurs et producteurs des services en question. S'il n'y a pas de différence conceptuelle entre les définitions des coûts et des bénéfices externes, différentes incitations intrinsèques sont au travail dans chaque cas. Plus spécifiquement les incitations à intégrer automatiquement les bénéfices sociaux dans les «calculs d'opportunité» sont là – sous forme de tarifs minorés pour les utilisateurs ou de profits accrus pour les prestataires

de transport – ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'intégrer les coûts. Ici toutes les incitations consistent au contraire, à éviter des coûts supplémentaires, de sorte que les

les activités de transport génèrent pour d'autres secteurs de l'économie des bénéfices qui ne sont pas bien reconnus. Le débat sur la participation de l'État dans le financement des infrastructures de transport est en grande partie fondé sur cette considération. En fin de compte, la société est prête à tolérer certains coûts engendrés par les transports dans la mesure où ces derniers procurent par ailleurs des bénéfices économiques nets. Mais la question de l'intégration des coûts sociaux dans les décisions d'investissement concerne en fait les coûts venant en excès des bénéfices. Bref, leur intégration ne sera jamais que partielle.

Comment chiffrer les coûts ?

De nombreuses recherches menées ces dernières années permettent d'évaluer approximativement l'ampleur des coûts sociaux que les transports font peser sur la collectivité. En matière de pollution sonore provoquée par la circulation aérienne, routière et ferroviaire, 16% de la population des pays de l'OCDE seraient fréquemment exposés à des niveaux «inacceptables» tandis que la moitié subirait des niveaux «non satisfaisants»⁴. On a d'autre part déterminé que les véhicules à moteur produisent environ 50% de l'en-

semble des émissions d'oxyde d'azote et que le pétrole est source de la moitié des émissions totales de plomb rejetées dans l'atmosphère. De même a-t-on calculé, aux États-Unis⁵, que les accidents de la route coûtent plus à la collectivité que le carburant lui-même pour peu que l'on additionne dommages matériels, frais médicaux, manque à gagner et frais d'assurance par véhicule-kilomètre parcouru.

4. Jean-Philippe Barde et Kenneth Button, chapitre 1.

5. R. Repetto, R. Dower, R. Jenkins et J. Geoghegan, *Green Fees: How a Tax Shift Can Work for the Environment*, World Resources Institute, Washington, DC, 1992.



Peter Marlow/Sygma

pouvoirs publics doivent en général agir pour que soit tenu compte de ces derniers dans la prise de décision. C'est pour cette raison que le débat sur les externalités des transports se concentre en général sur les coûts et non sur les bénéfices.

Les bénéfices et coûts économiques des activités de transport ne vont pas, bien entendu, seulement au secteur des transports lui-même. De fait, le partage entre secteurs de ces effets est devenu un sujet politique important dans beaucoup de pays. Les groupes de pression avancent par exemple plus souvent que

En pourcentage du PIB annuel, le coût des transports pour la collectivité représente en général 2 % pour les accidents, 0,3 % pour la pollution sonore, 0,4% pour la pollution atmosphérique locale et au moins 2 % pour les encombrements. Des coûts le plus souvent imputables aux transports routiers.

Ces données ne débouchent malheureusement pas toujours sur des mesures pratiques, l'incidence sur la collectivité des facteurs exogènes étant en général indirecte et mal définie. Difficile par exemple de mesurer avec un tant soit peu de rigueur les incidences – indirectes et variables – sur la santé humaine des émissions de pots d'échappement. En outre, les facteurs exogènes agissent simultanément à divers échelons économiques, local, régional, international, planétaire..., ce qui ne facilite guère la traduction des coûts sociaux en termes monétaires. Il existe cependant plusieurs méthodes de valorisation : évaluation des coûts supportés pour réparer les dommages (une facture d'hôpital), estimation des coûts de prévention du dommage (l'installation de ceintures de sécurité dans les automobiles) ou évaluation de la dépréciation des biens engendrée par le facteur exogène (comme la baisse des prix de l'immobilier en cas de bruit de circulation important).

Chaque méthode ayant ses avantages et ses inconvénients, il paraît raisonnable de définir la plus appropriée à chaque type de facteur. Mais les résultats des investigations risquent d'être peu crédibles dans le cas où plusieurs méthodes sont appliquées et fournissent des estimations sensiblement divergentes de la valeur d'un même facteur. Malgré de récents progrès en terme d'harmonisation des méthodologies, le problème est loin d'être résolu.

Ces difficultés de mesure n'empêchent pas la population d'avoir une conscience de plus en plus marquée des coûts sociaux induits par les transports. Une population chaque jour plus disposée à soutenir les politiques visant à les diminuer. L'idée de prendre en compte les coûts sur la base de «l'évaluation minimale» de leur impact sur la collectivité semble faire son chemin. Cette démarche éviterait le déclenchement de débats sans fin sur le chiffrage

de ces coûts tout en permettant de faire mieux connaître au public les facteurs exogènes qu'il convient de quantifier.

Arbitrages

Les pouvoirs publics disposent d'un grand nombre de moyens pour intégrer les coûts sociaux. Ils peuvent le faire par le biais d'une réglementation du secteur des transports visant à éliminer les préjudices causés aux tiers. C'est le cas d'une interdiction de vendre de l'essence à plomb. Une deuxième voie consiste à relever le tarif des transports de manière à prélever, sur l'activité qui en est la cause, le montant des coûts sociaux. Procèdent de cette approche les droits d'accises sur le carburant. Créer des droits sur les facteurs exogènes – sous la forme de permis cessibles – constitue une troisième option. En négociant ces permis sur le marché, on peut prendre une mesure exacte de la baisse des coûts sociaux qui en découle pour le secteur des transports. Enfin, l'information du public constitue un moyen d'action utile (encadré).

L'action sur les prix – *via* les taxes notamment – a en général la préférence des économistes puisqu'elle laisse au marché le soin de déterminer comment intégrer les coûts sociaux au moindre prix. Mais ceux qui donnent la priorité à l'environnement ou à la sécurité préconisent plus volontiers les approches réglementaires qui, selon eux, permettent plus sûrement d'atteindre les objectifs fixés.

Cela dit, souvent utilisée dans le passé, l'approche réglementaire trouve aujourd'hui ses limites dans la complexité et la diversité des systèmes modernes de transport. Comment par exemple réglementer efficacement les multiples modifications apportées aux pots catalytiques des voitures particulières ? Il y a de même des limites à l'utilisation de stratégies tarifaires appliquées à certains types de coûts sociaux. Ainsi, la pollution sonore engendrée par les poids lourds ne devrait pas diminuer à la suite d'un relèvement du prix de l'essence. Certes, l'action par les prix paraît devoir se développer⁶ et l'on a pu observer dans

ÉDUCER LE PUBLIC

Le soutien de la population est déterminant pour le succès des politiques d'intégration des coûts sociaux. Un bon moyen de sensibiliser l'opinion est de lui faire prendre conscience, par une information adéquate, de l'impact de ces coûts externes sur la collectivité. Une fois clairement exposés les inconvénients, il convient d'explicitier les objectifs des politiques d'intégration des coûts de façon à en démontrer l'utilité.

Les résistances aux politiques d'intégration tiennent principalement à leurs effets sur la distribution des revenus. Ainsi, les taxes sur les services de transport sont souvent considérées comme antisociales dans la mesure où le poids de l'ajustement pèse davantage, en termes relatifs, sur les classes défavorisées¹. Par exemple, les habitants des zones rurales sont durement pénalisés par une taxation des carburants puisque l'automobile est leur unique moyen de transport. Dans un tel cas, l'indemnisation directe des catégories lésées est parfois la seule réponse adéquate.

Il importe que le grand public ait la conviction que l'accroissement de l'efficacité économique et du bien-être social – et non pas celle des recettes fiscales – constitue la finalité des politiques de tarification des transports. Excellent moyen de persuasion à cet égard : l'affectation préalable d'une partie des recettes escomptées à des mesures de redistribution dictées par un souci d'équité ou encore au financement du développement de services de transport moins polluants.

Enfin, les résistances du public peuvent être surmontées en échelonnant dans le temps – de préférence selon un calendrier dûment établi et publié – les mesures d'intégration des coûts. Les politiques y gagneraient non seulement en transparence mais aussi en crédibilité puisqu'il serait ainsi tenu compte des incertitudes inhérentes au calcul des coûts sociaux. En outre, les changements sont toujours mieux acceptés lorsqu'on laisse le temps aux citoyens de s'y adapter.

1. David Harrison, «Instruments économiques. Qui gagne ? Qui perd ?» *L'Observateur de l'OCDE*, n° 180, février-mars 1993.

ce domaine certains succès récents – comme la réduction des émissions de plomb à la suite de la surtaxe appliquée à l'essence plombée. Mais l'avenir est sans doute à la multiplication de po-

6. *Gérer l'environnement : le rôle des instruments économiques*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.



Fourmy/R.É.A.

litiques «sur mesure» mettant en œuvre et en synergie différentes approches.

De même, une vision aussi globale que possible en matière de coûts sociaux doit-elle permettre d'éviter que la solution d'un problème n'en crée un autre ailleurs. A titre d'exemple, l'introduction de normes de consommation pour les automobiles peut contribuer à diminuer la consommation par kilomètre parcouru mais peut inciter dans le même temps les automobilistes à profiter des économies réalisées pour rouler davantage. *In fine*, l'effet en terme de baisse de la pollution peut être négligeable, voire entraîner une aggravation de la situation.

L'intégration des coûts sociaux doit également être analysée dans sa dimension internationale. Les pays qui conçoivent, à l'échelon national, des programmes visant à intégrer ces coûts redoutent une distorsion en terme de concurrence émanant des pays qui, ne le faisant pas, peuvent tirer un avantage compétitif de leurs coûts de production et d'exploitation inférieurs. Ce qui explique l'activisme, dans certains pays, des courants politiques opposés aux mesures unilatérales d'intégration. C'est

dans un tel contexte qu'il faudrait alors recourir à une forme de coopération internationale.

Celle-ci est cependant délicate à mettre en œuvre dans la mesure où tous les pays n'évaluent pas de la même façon les coûts sociaux des transports : le degré de nuisance est une notion relative et contingente. Imagine-t-on qu'un pouvoir politique puisse être sensibilisé à la pollution sonore ou au problème des embouteillages au cœur des Alpes suisses ou autrichiennes avec autant d'acuité que dans les grandes agglomérations européennes ? Comme l'illustrent les difficultés de négocier une politique commune entre les membres – pourtant étroitement liés – de l'Union européenne, il existe par ailleurs de puissants obstacles institutionnels à une harmonisation internationale efficace. D'autant qu'il ne faut pas confondre l'harmonisation internationale des politiques de transports avec l'harmonisation dans la prise en compte des coûts sociaux engendrés par les transports. Les pays européens sont ainsi parvenus à harmoniser les charges pesant sur le transport routier sans qu'aucune

disposition de l'accord n'y prévoie l'intégration des coûts sociaux.

■ ■

Malgré les progrès accomplis depuis quelques années dans l'identification et la mesure des coûts sociaux des transports, un grand scepticisme continue à se manifester à propos de leur valeur et, partant, des actions qu'il convient de mener pour réduire ces coûts. Ce qui, toutefois, beaucoup en conviennent, ne saurait justifier une totale inaction en ce domaine. Aussi, pour faire bouger les choses en matière d'intégration des coûts sociaux, la bonne approche paraît être de s'appuyer sur une estimation minimale des dommages causés et de conjuguer judicieusement instruments réglementaires et éco-

nomiques tout en ayant soin de gagner le soutien de l'opinion publique à la méthodologie adoptée. ■



Bibliographie OCDE

- **Intégrer les coûts sociaux du transport**, 1994
- **Évaluation des transports**, 1994
- **Les avantages des modes de transport**, 1994
- **Gérer l'environnement : le rôle des instruments économiques**, 1994
- **Les défaillances du marché et des gouvernements dans la gestion de l'environnement**
- **Le cas des transports**, 1992
- **Le transport de marchandises et l'environnement**, 1991
- **La politique des transports et l'environnement**, 1990
- **Transports et environnement**, 1988.

Vivre plus longtemps en meilleure santé



Valérie Wincker/Rapho

Patrick Hennessy

La question de l'aide aux personnes âgées dépendantes risque de se poser avec beaucoup plus d'acuité au 21ème siècle qu'à l'heure actuelle. Un certain nombre de facteurs – démographiques, sociaux, d'emploi et de santé – se conjuguent pour accentuer la demande en matière de services. Dans le même temps, la capacité d'y faire face diminue¹.

Les pays de l'OCDE se trouvent à mi-chemin d'une période de transition démographique. En un siècle, leur population aura considérablement vieilli : entre 1950 et 2050, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus pourra avoir doublé, passant de moins de 10 % à plus de 20 % de la population. Dans certains pays d'Europe septentrionale, le vieillissement de la population a été relativement lent et étalé dans le temps. En Suède, par exemple, où la population est la plus âgée de l'OCDE, il a fallu 80 ans pour que la proportion des 65 ans et plus double, passant de 7 à 14 %. Mais si les facteurs contribuant à l'allongement de la vie se sont manifestés plus tôt dans ces pays, ils agissent aujourd'hui à un rythme plus rapide dans les autres régions de l'OCDE. Le processus de vieillissement qui a pris 80 ans en Suède prendra sans doute 60 ans aux États-Unis et 25 ans au Japon, pays où la population enregistre le vieillissement le plus rapide².

Cette mutation démographique aura d'inévitables conséquences sur les programmes sociaux : il faudra verser davantage de pensions de retraite, consacrer davantage de fonds aux soins de santé, alors même que la population

en âge de travailler – qui finance ces programmes – diminue.

A cette révolution de l'âge de la population en général, s'ajoute un autre type de vieillissement – c'est le quatrième âge. Le groupe des personnes âgées de plus de 80 ans est celui qui, dans les pays de l'OCDE, augmente le plus vite, tout en étant vraisemblablement celui qui a le plus besoin d'une assistance sanitaire et sociale régulière.

Certaines des tendances observées au sein de ce groupe d'âge sont surprenantes. En Australie, tout comme au Canada et au Japon, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans fera plus que tripler dans les 50 prochaines années. En supposant les taux de fécondité stables (même s'ils évolueront à coup sûr au cours de la période), les plus de 80 ans représenteront 6 % de la population en Australie, 8 % au Canada et 8,7 % au Japon à un moment donné entre 2030 et 2040. Les pays « les plus âgés » de l'OCDE, comme la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni, devraient voir le nombre de personnes du quatrième âge quasiment doubler au cours de cette période pour atteindre respectivement 8,3 %, 6,6 % et 7,6 % de l'ensemble de la population (en tenant compte des mêmes réserves que plus haut sur l'évolution de la fécondité).

Il y a aux États-Unis moins de 7 millions de personnes âgées de plus de 80 ans ; d'ici à l'an 2040, ce groupe devrait

compter plus de 23 millions de personnes. Les centenaires américains – récemment surnommés les « *new super old* » dans la presse – pourront même avoir dépassé le million avant 2050. Et cette tendance ne donne aucun signe de ralentissement. De fait, les statisticiens officiels révisent régulièrement à la hausse leurs prévisions concernant le très grand âge.

On aimerait pouvoir se féliciter – et rien d'autre – de ces résultats. Après tout, il a fallu des siècles à l'humanité pour que tout le monde ou presque ait l'espoir de vivre longtemps et de mourir de sa belle mort. Et les pays hors de la zone OCDE, qui luttent pour réduire le taux de mortalité infantile, préféreraient sans doute avoir ce genre de préoccupation.

Pourtant, un certain pessimisme est justifié : les pays industrialisés ont certes réussi à maintenir leur population plus longtemps en vie, mais ont-ils, dans le même temps, réussi à les conserver en bonne santé, afin qu'ils puissent jouir du privilège de la longévité ? Depuis plusieurs années, chercheurs du monde médical et statisticiens ont sur cette

1. Protéger les personnes âgées dépendantes : nouvelles orientations, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. R. L. Kane, D. M. Radosevich, et J. W. Vaupel, « Compression of Morbidity: Issues and Irrelevancies », dans R. L. Kane, J. G. Evans et D. MacFadyen (eds.), *Improving the Health of Older People: A World View*, WHO/Oxford University Press, 1990.

Patrick Hennessy est spécialiste de la politique sociale à la division des affaires sociales et des relations industrielles, direction pour l'éducation, l'emploi, le travail et les affaires sociales de l'OCDE.

Pierre Michaud/Rapho



Les «vieux jeunes» sont en meilleure santé qu'auparavant et le restent plus longtemps – même si l'évolution est lente.

question un débat scientifique très animé. Tout a commencé avec un article paru dans *New England Journal of Medicine*³ en 1980, prédisant qu'il y aurait prochainement une «compression de la morbidité». L'idée était que le temps de vie dont chacun dispose s'établirait à une moyenne qui ne pourrait être dépassée,

alors que la durée de vie en bonne santé augmenterait régulièrement. Il est hasardeux de chercher à prévoir l'état de la santé à l'avenir – les tendances actuelles observées chez les personnes âgées reflètent des faits survenus il y a bien longtemps, remontant au suivi pré et post-natal des centenaires actuels – soit à la fin du 19^{ème} siècle. Il est certain que les populations d'aujourd'hui ont en matière de santé des expériences très différentes dont les conséquences sont loin d'être toutes prévisibles.

Les chercheurs qui travaillent dans ce domaine estiment à présent pour la plupart que la «compression de la morbidité», telle qu'elle avait été prédite, ne s'est réalisée qu'à moitié. L'âge moyen des affections invalidantes continue effectivement à reculer. La «durée de vie sans perte d'autonomie» s'est par conséquent allongée dans la plupart des pays industrialisés. A présent, les plus jeunes des personnes âgées sont en meilleure santé et plus valides qu'auparavant, et cela à un âge qui avance lentement de plus en plus. Mais l'autre moitié de la prédiction ne s'est pas vérifiée : la durée de vie normale ne s'est pas stabilisée à l'approche de 90 ans. Elle continue à s'allonger. En bref, la durée de vie sans perte de capacités augmente, mais moins vite que la durée de vie normale. Si bien que la période moyenne d'invalidité dans le grand âge poursuit sa progression dans la plupart des pays pour lesquels cette analyse est possible⁴.

Du point de vue de l'utilisation potentielle des services d'assistance aux personnes âgées, c'est une perspective assez inquiétante. Si en effet cette tendance devait se confirmer, la de-

mande de services serait encore plus forte que ne le laissent présager les simples prévisions démographiques dont on dispose actuellement. Il n'y a cependant pas de raison de penser que les progrès de la science médicale ne permettront pas durant les quelques décennies à venir de diminuer les effets invalidants du grand âge. Les chercheurs ont déjà mis en évidence les réactions chimiques qui, dans le cerveau, déclenchent la maladie d'Alzheimer, forme de démence qui est l'une des affections les plus invalidantes du grand âge. Un «remède», voire un moyen de la prévoir et d'en retarder la venue pourrait réduire, à long terme et de façon spectaculaire, la demande de services sociaux et de santé des personnes âgées.

Pour faire ces découvertes, il est nécessaire que la recherche médicale et ceux qui la financent reconnaissent que les priorités sont non seulement les maladies mortelles – les cancers et les maladies cardiaques, par exemple – mais aussi les maladies qui réduisent la capacité de vivre de façon autonome. Or les moyens financiers qui y sont consacrés sont bien inférieurs à ceux alloués aux maladies fatales, très médiatisées. Est-ce par ignorance ou par préoccupation personnelle que les donateurs font de tels choix ? Ils ont peur du cancer mais pas des maladies qui touchent des personnes plus âgées qu'eux. Est-ce aussi parce que l'on considère généralement comme «naturel» de perdre ses capacités en vieillissant ? Le fait d'avoir réussi à reculer le moment où ces handicaps apparaissent montre bien que le phénomène n'est pas si naturel qu'on ne le pense,

et que les politiques de santé devraient avoir désormais pour objectif de permettre aux personnes âgées de vivre en meilleure santé et sans perte d'autonomie.

Les personnes très âgées

Les personnes très âgées sont non seulement plus nombreuses,

mais – et c'est là un phénomène assez nouveau – ont un mode de vie très différent d'autrefois. Elles ont toujours, dans une certaine mesure, vécu séparées des générations plus jeunes. Mais au décès de l'un des conjoints, le survivant s'installait chez ses enfants adultes. Désormais, et de plus en plus fréquemment, les personnes âgées continuent à vivre séparées de leurs enfants, même lorsqu'elles sont seules.

Cette tendance s'observe de façon plus ou moins prononcée dans pratiquement tous les pays de l'OCDE (graphique). Là où elle est la plus nette, en Europe septentrionale et centrale (Allemagne, Danemark et Suède), rares sont les personnes âgées – moins d'une sur dix – vivant avec une personne autre que leur conjoint. Le pays de l'OCDE où l'on rencontre le moins cette situation est le Japon, où la cohabitation de trois générations a de tout temps été la norme. Toutefois, même dans ce pays, la proportion de personnes âgées vivant avec leurs enfants adultes a diminué de 15 points de pourcentage en trente ans. En Espagne, elle a baissé de plus de 20 points en moins de 15 ans. Tout porte à croire que lorsque les revenus, le logement et les comportements atteignent un certain point, l'évolution sociale vers des modes de vie séparés se produit très rapidement – en une ou deux générations.

Ce sont donc les conjoints, puis des «soignants», membres de la famille ou salariés, qui en premier lieu apportent

3. J. B. Fries, «Aging, Natural Death and the Compression of Morbidity», *New England Journal of Medicine*, Vol. 303, No. 3, 1980.

4. J-M Robine, M. Blanchet et J. E. Dowd (eds.), *Health Expectancy*, HMSO, London, 1992.

aux personnes âgées les soins dont elles ont besoin pour mener une vie relativement autonome. Ce mode de vie, qui semble avoir la préférence des personnes âgées et de leur famille, peut-il être préservé alors que le nombre de ceux qui ont besoin d'assistance va sans cesse croissant ?

C'est sans doute dans le domaine du logement qu'un changement paraît le plus urgent. Les logements sont en général conçus soit pour un couple avec enfants lorsqu'il s'agit d'une maison ou d'un appartement relativement grand, soit pour une ou deux personnes, jeunes et autonomes, dans le cas d'un appartement plus petit. Pour les personnes âgées, il s'agit en général d'un petit nombre d'appartements spécialement construits à leur intention dans un ensemble central. On ne se soucie pas assez, en revanche, de la nécessité de concevoir ou d'adapter tous les logements aux besoins des personnes âgées, lorsque ces derniers perdent une partie de leur autonomie. Pourtant, alors que de plus en plus de personnes peuvent envisager de fêter leur quatre-vingt-dixième anniversaire, on ne peut plus dire qu'il s'agisse de l'intérêt d'une minorité.

Il y aurait peut-être lieu de revoir également ce que l'on pense des types d'hébergement habituellement qualifiés «d'établissements», tels que les structures d'accueil médicalisées. Ce terme évoque une forme d'assistance impersonnelle, dispensée de façon collective par un personnel anonyme en uniforme. Du fait de l'allongement de la vie, il faudra peut-être adapter les nouveaux modes de vie indépendants, afin que les personnes très âgées n'aient pas pour autant à renoncer à toute leur autonomie. Au Danemark et en Suède, par exemple, les maisons pour personnes âgées sont transformées en appartements que les résidents aménagent avec leurs propres meubles et objets. La famille et les amis peuvent être invités à prendre un repas où à participer à d'autres activités – comme si la personne âgée vivait dans un appartement «normal».

Il faut par ailleurs trouver le moyen, et c'est là un autre défi, d'assurer une assistance dans un environnement protégé certes, mais ne présentant

aucune des caractéristiques normalement associées aux «établissements». Car il peut être préférable de vivre dans une unité indépendante, au sein d'un ensemble plus vaste et doté de structures d'accompagnement, que dans un domicile isolé, où l'intéressé doit s'occuper des courses et autres petites «corvées» de la vie quotidienne et où le seul contact avec l'extérieur est – deux ou trois fois par semaine – l'aide ménagère municipale.

Qui aidera ?

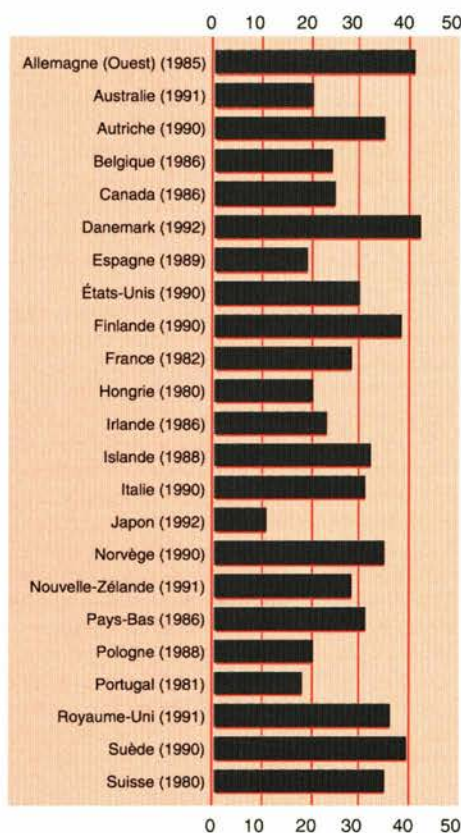
D'autres changements sociaux pourraient avoir une incidence sur la capacité des pays industrialisés à s'occuper des

personnes âgées. Les «filles soumises» d'antan existeront-elles en nombre suffisant pour s'occuper demain de parents et beaux-parents âgés comme elles le faisaient jadis ?

Le nombre de femmes qui sont en âge de prendre soin de parents âgés – disons celles qui ont entre 45 et 65 ans – diminue par rapport au nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, et cette tendance va se poursuivre. Au-delà de ce constat purement arithmétique, il est plus facile de formuler des hypothèses que d'analyser la réalité. Les plus petites familles d'aujourd'hui accorderont-elles inévitablement moins d'assistance à ceux de leurs membres qui en ont besoin ? Les enfants sont peut-être moins nombreux, mais ils se «répartissent» plus également entre les personnes âgées, car, par rapport au début du siècle, un plus grand nombre de personnes se marient et ont des enfants – quoiqu'en plus petit nombre. Auparavant, outre leurs ascendants, la plupart des familles devaient aider parents et parentes célibataires et âgées, situation qui est beaucoup plus rare aujourd'hui. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de divorces fera-t-elle diminuer le nombre d'enfants susceptibles de s'occuper de personnes âgées ? Pas nécessairement : le taux de remariage parmi les divorcés est élevé, et les personnes remariées tendent à avoir de plus grandes familles que celles qui ne se marient qu'une fois. Quant à savoir si le sens du devoir et la solidarité diminueront dans ces familles, une boule de cristal serait plus utile qu'une enquête sociale.

Certains changements de société semblent avoir un lien plus évident avec la capacité de dispenser une aide. Les femmes du groupe d'âge appelé à assurer des soins à leurs parents ont beaucoup plus qu'avant une activité professionnelle, et l'évolution du marché du travail va vers la création d'emplois qui attirent plus les femmes que les hommes. Cette évolution va certainement restreindre la capacité globale des pays de l'OCDE à «dispenser des soins». Elle exerce également une pression beaucoup plus intense sur le petit nombre de femmes disponibles. La «double fonction» des femmes – s'oc-

PERSONNES ÂGÉES (65+) VIVANT SEULES
% de la population âgée



Source : OCDE

Didier Maillac/F.L.A.



Les personnes âgées qui ont besoin de soins en reçoivent généralement d'abord de leur femme (plus rarement de leur mari), qui le plus souvent n'est pas jeune non plus.

cuper des enfants et exercer un emploi – est une notion bien connue. Or il semble qu'un nouveau type de double fonction les attende lorsque leurs enfants voleront de leurs propres ailes. Dans la mesure où les parents âgés vivront plus longtemps, cette «nouvelle fonction» débordera largement sur les années de retraite. Et lorsque les parents et beaux-parents auront disparu, bien des maris commenceront à donner des signes de faiblesse...

Et les hommes ? A première vue, la participation des hommes devrait – d'un seul coup – multiplier par deux la capacité de dispenser de l'aide. Mais participeront-ils ? Ce que l'on sait de l'évolution de la répartition traditionnelle des tâches ménagères au cours des trente dernières années n'est pas très encourageante : nulle part, la redistribution des tâches ménagères non rémunérées n'a correspondu, loin s'en faut, à l'évolution des taux d'activité. Après dix ans d'efforts, les publicitaires vantant les mérites de la poudre à laver ou des couches jetables, ont renoncé à chercher «la nouvelle race» d'hommes. Si les hommes mettent du temps à répondre «présent» lorsqu'il s'agit de s'occuper de leurs enfants, on peut penser qu'ils en mettront encore davantage à répondre à l'appel au secours de leur belle-mère.

Pour ce qui est de l'assistance en dehors de la famille, tous les pays de l'OCDE se sont dotés de services d'aide recrutant le personnel chargé de dispenser des soins, soit dans les structures d'accueil médicalisées ou d'hébergement en collectivité, soit au domicile des personnes âgées. Une proportion considérable de personnes d'un âge très avancé font appel à ces services. En Suède, plus de la moitié des «plus de 80 ans» reçoivent une assistance, et dans trois cas sur quatre, sous forme d'une aide à domicile. Les personnes extrêmement âgées ont souvent besoin de soins permanents, dans un environ-

nement protégé. En Norvège, plus de 50 % des personnes âgées de 95 ans ou plus vivent dans un établissement médicalisé. Mais en dépit des problèmes actuels de chômage, nombre de pays craignent de ne pas trouver suffisamment de personnel, de l'âge et du sexe voulu, pour répondre à une demande croissante de services. Le choix qu'ont déjà fait certains gouvernements est d'orienter les professionnels vers les personnes les plus âgées et handicapées, et de laisser les familles s'occuper davantage de celles qui ont une meilleure santé.

Les services d'aide aux personnes âgées, comme d'ailleurs ceux de garde d'enfants, jouent un rôle plutôt positif sur l'emploi des femmes. Les tentatives faites en Suède pour restreindre ces services se sont d'ailleurs heurtées à une vive opposition – féminine surtout. S'il reste difficile de dire qui va, dans le futur, s'occuper des personnes âgées, il s'agit, c'est évident, d'une question de fond qui ne peut que gagner en importance et susciter des débats. Il n'y a pas de réponse simple en ce domaine, et il faudra peut-être, au 21^{ème} siècle, remettre en cause les attitudes et les hypothèses qui étaient défendues lorsque le système des soins de longue durée n'intéressait qu'une minorité.

■ ■

Le problème de services pour les personnes âgées est donc un défi majeur

et urgent pour les décennies à venir. Un défi qui mettra à l'épreuve la capacité d'adaptation qu'ont les systèmes de santé et de protection sociale des pays de l'OCDE. Dans de nombreux pays industrialisés, cette question est déjà au centre du débat relatif à la politique sociale. L'OCDE est en train de l'analyser avec pour objectif de permettre une meilleure appréhension des choix possibles et d'évaluer les innovations que de

nombreux pays de l'OCDE introduisent déjà. ■



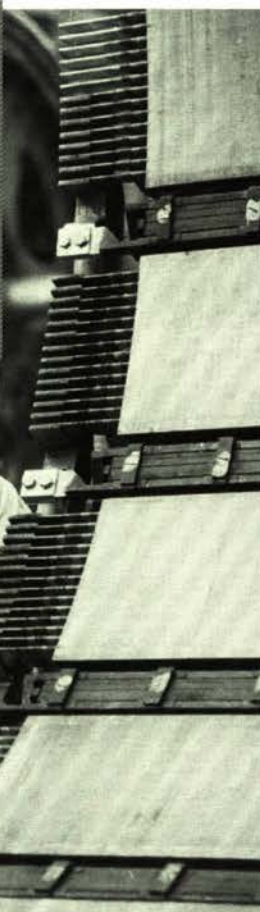
Bibliographie OCDE

- **Protéger les personnes âgées dépendantes : nouvelles orientations**, 1994
- **Les nouvelles orientations de la politique sociale**, 1994
Edwin Bell, «Politique sociale et réalités économiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 183, août-septembre 1993
- **Perspectives de l'emploi**, 1993
- **Politiques urbaines pour les personnes âgées**, 1993
• Ariel Alexandre et Yuko Aoyama, «Une meilleure ville pour les personnes âgées», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 177, août-septembre 1992
- **La réforme des systèmes de santé. Analyse comparée de sept pays de l'OCDE**, 1992
• Jeremy Hurst et Jean-Pierre Poullier, «Santé : les voies de la réforme», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 179, décembre 1992-janvier 1993
- **Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale**, 1988.

Cartographie de l'activité industrielle

Dianne Dobbeck et Wendy Woods

Le secteur manufacturier se compose d'un mélange hétérogène de branches industrielles qui, au cours des vingt dernières années, ont évolué de façon assez différente. L'OCDE est sur le point de publier une analyse détaillée de la performance du secteur dans treize pays membres¹.



Bundesbildstelle Bonn

L'OCDE a récemment mis en place deux bases de données comparables à l'échelle internationale – STAN (base de données pour l'analyse structurelle) et ANBERD (base de données analytiques sur les dépenses de R-D du secteur des entreprises). Ces bases de données permettent désormais d'établir pour plusieurs pays membres des indicateurs de performance industrielle à un niveau détaillé, sectoriel. Grâce à quoi on peut analyser des branches d'activité particulièrement sensibles sur le plan des échanges et de la technologie, comme l'informatique, l'aéronautique, l'industrie

Dianne Dobbeck et Wendy Woods travaillent à la division des analyses économiques, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

pharmaceutique. Les indicateurs examinés ici couvrent quatre grands domaines : l'investissement en recherche-développement (R-D), l'emploi, les échanges internationaux, le changement structurel. Les pays étudiés sont l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Ensemble, ils représentent plus de 85 % du produit intérieur brut et plus des trois quarts des exportations de la zone OCDE². Bien que les États-Unis aient perdu de leur prééminence dans le secteur manufacturier depuis une vingtaine d'années – on a beaucoup épilo-

gué sur le déclin de l'appareil industriel américain et sa perte de compétitivité – ils bénéficient encore d'une avance considérable dans de nombreux secteurs. Ils occupent même une position dominante dans certains secteurs de haute technologie (aéronautique, par exemple), en dépit de l'intensification de la concurrence. Quant au Japon, il a comblé, dans de nombreuses branches industrielles, une partie de son retard vis-à-vis des États-Unis, en leur ravissant la place là où ils avaient perdu du terrain. Au cours de cette période, le taux de croissance du secteur manufacturier nippon, mesuré par la valeur ajoutée, a été presque le double de celui de ses concurrents. Cela a permis un réalignement structurel de

l'investissement, de l'emploi, des exportations et de la production au profit des secteurs de moyenne et haute technologie (en particulier l'automobile, l'informatique et le matériel de communication) et au détriment des secteurs de faible technologie (comme le textile, le bois et l'industrie alimentaire).

Au regard des mutations économiques qui se sont produites aux États-Unis et au Japon, les six pays de la Communauté européenne étudiés par l'OCDE – l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni – ont, collectivement, connu une performance remarquablement stable dans le secteur manufacturier – bien qu'à des degrés variables. L'Allemagne et, dans une moindre mesure, la France, ont maintenu leur position selon la plupart des indicateurs, alors que l'Italie a amélioré la sienne pour nombre d'entre eux et que le Royaume-Uni perdait souvent du terrain.

L'Australie, le Canada, la Finlande, la Norvège et la Suède, spécialisés dans les industries qui reposent sur les ressources naturelles – papier, bois et industrie alimentaire – ont suivi une double stratégie. Ils ont à la fois intensifié leur spécialisation dans ces branches et développé d'autres pôles dans des industries de haute technologie comme le matériel de communications ou l'industrie pharmaceutique (tableau 1)³.

Investissement en R-D

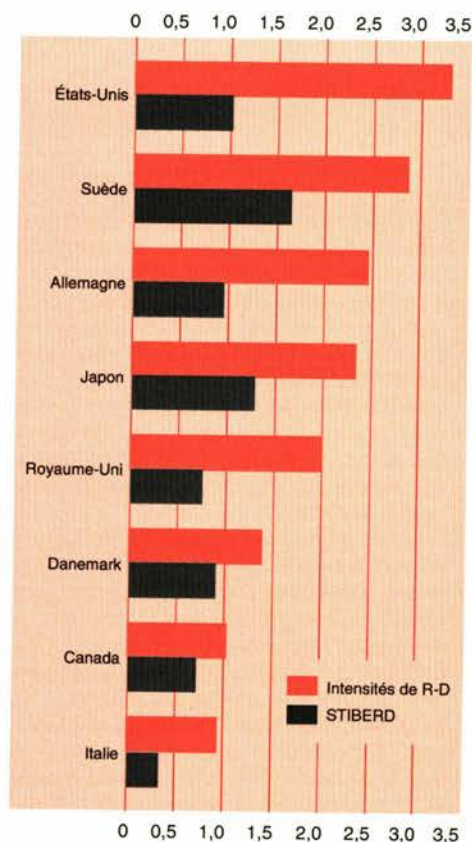
L'investissement en recherche-développement (R-D) stimule l'innovation et renforce la complexité technologique des procédés de fabrication. La quantité de R-D à laquelle se livre une branche industrielle donne souvent une indication de son potentiel de croissance, d'amélioration de la productivité et des avantages comparatifs. Pour analyser le mieux la structure des investissements

1. Les performances des industries manufacturières. Tableaux d'indicateurs pour les pays de l'OCDE. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

2. Changement structurel et performance de l'industrie. Étude de la décomposition de la croissance pour sept pays. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

3. Ajustement structurel et performance de l'économie. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1987.

A. INTENSITÉS DE R-D ET STIBERD¹, 1988



1. Intensités de R-D des entreprises après ajustement structurel.

Source : OCDE

en R-D, on calcule, au sein d'un pays, la part relative de la R-D – qui montre la répartition des dépenses en R-D entre les branches – et, entre les pays, l'intensité de R-D.

Dans la plupart des treize pays de l'OCDE étudiés, l'effort de R-D s'est surtout concentré autour de cinq industries : aéronautique, automobile, matériel de communication, informatique, produits pharmaceutiques. Le pourcentage de R-D réalisé exclusivement par ces industries a été fort variable d'un pays à l'autre. Les États-Unis y ont assuré 73 % de l'ensemble de la R-D industrielle en 1990, alors que le Japon et les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) occupaient la dernière place, avec

moins de la moitié de leur R-D. Au Japon, la R-D est répartie assez équitablement entre les divers groupes industriels, et les pays nordiques, avec leur base de ressources naturelles abondantes, ont réalisé environ deux fois plus de R-D dans des activités de faible technologie que la moyenne des treize pays analysés.

L'intensité des dépenses de R-D – la proportion de la production brute investie dans la RD – est une mesure de la complexité technologique dans une branche industrielle. Les treize pays ont accru l'intensité de R-D dans leurs industries manufacturières entre les années 70 et les années 80. De façon spectaculaire pour certains – l'Italie et le Japon, notamment, ont fait plus que la doubler.

C'est aux États-Unis que l'intensité de R-D est la plus élevée au cours des 20 ans étudiés tant pour l'ensemble du secteur manufacturier que pour le groupe des industries de haute technologie, sous l'effet, en grande partie, de l'énorme effort de R-D déployé dans l'aéronautique. En 1990, les États-Unis comptaient pour les trois quarts de l'ensemble de la R-D réalisée dans la fabrication d'aéronefs dans les treize pays, surtout du fait de l'envergure des projets nationaux dans les secteurs de la défense et de l'espace⁴. A l'inverse, l'intensité de R-D est relativement faible dans les secteurs de haute technologie en Allemagne et au Japon, bien que dans

l'ensemble du secteur manufacturier elle y ait été plus élevée que dans tous les autres pays, à l'exception des États-Unis et de la Suède.

Dans les pays qui reposent étroitement sur leurs ressources naturelles et dont la part de R-D dans les activités de faible technologie est comparativement élevée – le Canada ou les pays nordiques notamment – l'intensité globale de R-D est généralement moindre. Ce n'est guère surprenant car cette mesure classique favorise les pays dont l'économie privilégie les industries de haute technologie et désavantage au contraire les pays dotés de ressources naturelles abondantes ou qui détiennent un avantage comparatif lié à leurs industries de faible technologie.

Une autre mesure de l'intensité de R-D, l'intensité de R-D dans les entreprises manufacturières après ajustement en fonction de la structure industrielle (STIBERD), donne un éclairage différent sur la performance en matière de R-D. Cet indicateur tient en effet compte de la spécificité de la structure industrielle de chaque pays et donne un classement fort différent des pays (graphique A). Le Canada et le Danemark progressent car ils concentrent une plus grande part de leur R-D autour d'activités de faible technologie à forte valeur ajoutée. L'Italie reste en queue de peloton en raison de sa faible intensité de R-D en général, dans des secteurs-clés de l'économie en particulier.

1. INDUSTRIES PAR NIVEAUX TECHNOLOGIQUES ET SALARIAUX			
	Haute technologie	Technologie moyenne	Technologie faible
Salaires élevés	produits pharmaceutiques aéronautique ordinateurs	produits chimiques ² véhicules à moteur	raffineries de pétrole
Salaires moyens	équipement de communication instruments	caoutchouc, ouvrages en plastiques métaux non ferreux machines non électriques	papier pierre, argile et verre sidérurgie métaux de base construction navale
Salaires faibles	machines électriques ¹	autres équipements de transports autres industries manufacturières	alimentation, boisson, tabac textile, habillement, cuir bois, ouvrages en bois

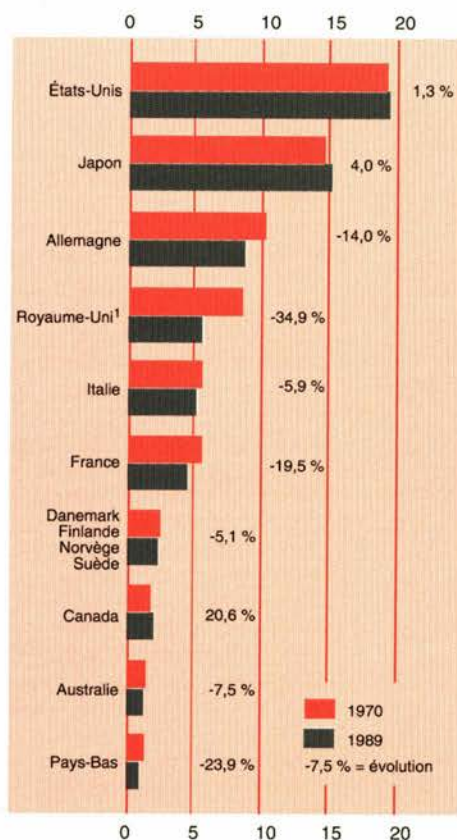
1. Équipement de communication exclu.
2. Produits pharmaceutiques exclus.

Emploi

L'emploi manufacturier dans les treize pays a fléchi de 8 %, ce qui représente une perte de 5,6 millions d'emplois entre 1970 et 1990. Ce recul a surtout été le fait des six pays de la Communauté européenne, où l'emploi a régressé de près de 20 %. Il est en grande partie imputable à la contraction de l'emploi

4. *Research and Development in Industry : 1989*, National Science Foundation, Washington, 1992, tableau A-4.

B. EMPLOI MANUFACTURIER, 1970 ET 1989
millions



1. 1988.

Source : OCDE

dans le textile, la confection et l'industrie du cuir, qui ont perdu près de deux millions d'emplois. Sur les six pays, c'est au Royaume-Uni que l'emploi a le plus reculé et ce dans presque tous les secteurs industriels (graphique B).

Les pays d'Amérique du Nord et le Japon ont également enregistré un recul de l'emploi dans les secteurs de faible technologie, en particulier le textile. Ce recul a néanmoins été compensé par la croissance de beaucoup de secteurs de moyenne et haute technologie, comme l'industrie chimique et l'informatique, croissance qui a donné lieu à un gain net de presque 486 000 emplois aux États-Unis et au Canada, et de 288 000 au Japon. Cette évolution de l'emploi est particulièrement importante car les secteurs de moyenne et haute technologie offrent en général des salaires et des avantages annexes meilleurs (graphique C).

Les taux de rémunération peuvent donner lieu à deux généralisations.

5. Voir aussi pp 30-31.

Premièrement, le différentiel de rémunération d'une branche à une autre varie considérablement entre les pays. L'écart était généralement plus marqué dans certains secteurs dans des pays à forte spécialisation comme les États-Unis, le Japon, l'Australie ou l'Italie. Dans les pays nordiques et les Pays-Bas, l'écart était minime. Deuxièmement, dans les pays où l'écart était le plus ample entre secteurs le différentiel de rémunération se réduit et, inversement, dans les pays où l'écart était le moins prononcé le différentiel se creuse.

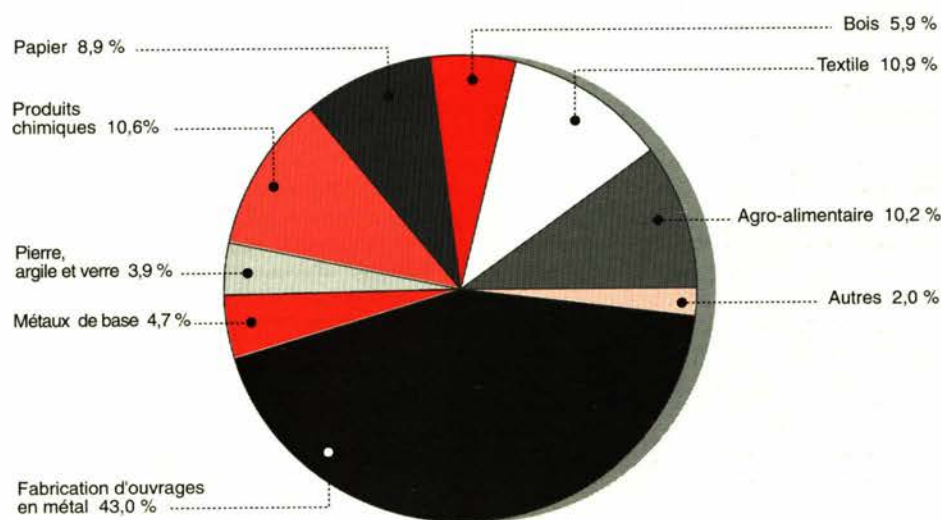
La productivité du travail, définie comme la valeur ajoutée réelle divisée par le nombre de salariés, s'est accrue dans les treize pays au cours des vingt dernières années, quoique de façon erratique et fort divergente d'un secteur à l'autre. C'est souvent dans la fabrication d'ouvrages en métaux, l'industrie chimique et le textile que la productivité a connu le plus fort taux d'accroissement. Le Japon et la Finlande se distinguent du lot, leur productivité ayant plus que doublé depuis les années 70.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont aussi connu une forte amélioration de 75 % chacun. Le Royaume-Uni constitue à cet égard un cas particulier, dans la mesure où c'est parce que le recul de l'emploi l'a emporté sur la baisse de la production que la productivité a augmenté dans les années 70. Au Japon, les gains de productivité sont exclusivement à mettre au compte d'un accroissement de la production, alors qu'en Finlande et aux États-Unis, ils tiennent à ce que la production ait progressé plus rapidement que l'emploi⁵.

Échanges internationaux

L'importance des échanges internationaux dans le secteur manufacturier de l'ensemble des treize pays s'est accrue de façon spectaculaire. Les exportations manufacturières en direction du reste du monde sont passées de 172 à 1 900 milliards de dollars entre 1970 et 1990, tandis qu'à l'inverse, les importations manufacturières

C. PARTS DE L'EMPLOI PAR BRANCHE POUR 13 PAYS¹, 1988



1. Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

Source : OCDE

du reste du monde vers ces pays sont passées de 146 à 1 800 milliards de dollars.

En 1990, l'Allemagne et les États-Unis dominaient les exportations de biens manufacturés, capturant respectivement 21 et 17 % des exportations totales des treize pays vers le reste du monde. L'Allemagne a vu légèrement progresser sa part du marché à l'exportation pour le secteur manufacturier dans son ensemble et pour les industries de faible et moyenne technologie au cours des deux décennies étudiées. Elle demeure le premier exportateur de véhicules automobiles et de machines non électriques, avec une part de marché d'environ 25 %. Les États-Unis restent le premier exportateur dans les secteurs de haute technologie, en dépit d'un recul de 16 points de pourcentage, dû en grande partie à une forte contraction des exportations d'ordinateurs, quelque peu contrebalancée cependant par le maintien d'une position dominante dans l'aéronautique. La prééminence de l'Allemagne et des États-Unis sur les marchés à l'exportation est disputée par le Japon. En effet, c'est le pays dont la part des marchés à l'exportation a le plus progressé, progression à mettre à l'actif de secteurs de moyenne et haute technologie tels que l'automobile et l'informatique (tableau 2).

Les indices d'avantage comparatif révélé mesurent la spécialisation des exportations des différents pays dans différents secteurs par rapport à la composition moyenne des exportations des treize pays étudiés. Ces indices sont restés relativement stables entre 1970 et 1990 dans les treize pays. Cela reflète le fait que la répartition des exportations de chaque pays allait dans la même direction que les changements qui se produisaient, en moyenne, dans l'ensemble des treize pays. Si tous les pays ont enregistré quelques modifications, c'est au Japon qu'elles ont été les plus

marquées, caractérisées par un gain important dans les industries de moyenne et haute technologie et par une diminution sensible dans les industries de faible technologie. Les États-Unis, dont l'indice a pourtant baissé pour les secteurs de haute technologie, ont maintenu leur position de premier rang, avec un indice de 50 % supérieur à la moyenne.

Tandis que le Japon augmentait la part de ses exportations sur les marchés mondiaux et améliorerait la plupart de ses indices d'avantage comparatif révélé, la pénétration des importations au Japon ne progressait que peu. Les importations ne comptaient que pour un peu plus de 6 % de la demande intérieure totale nippone en 1989, soit une augmentation de deux points de pourcentage depuis 1970. Contraste avec les douze autres pays étudiés, où la pénétration des importations s'est au contraire fortement accrue. La plus forte augmentation est intervenue aux États-Unis, où les importations manufacturières ont plus que triplé proportionnellement à la demande. La pénétration des importations s'est aussi radicalement modifiée dans plusieurs pays européens, puisqu'elle a doublé en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

2. PARTS DE MARCHÉ À L'EXPORTATION¹ ET PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS², 1970 ET 1990

	Haute technologie		Technologie moyenne		Technologie faible	
	1970	1990	1970	1990	1970	1990
Allemagne	17,7	16,2	23,1	24,7	15,0	17,9
	14,9	37,0 ^c	17,2	29,5 ^c	11,1	20,9 ^c
Canada	3,9	2,8	8,9	5,9	7,0	6,1
	42,2	63,4 ^a	42,9	53,3 ^a	12,1	16,8 ^a
États-Unis	31,1	26,3	21,7	15,4	13,4	13,3
	4,2	18,4 ^c	5,6	18,5 ^c	3,8	8,8 ^c
France	7,7	8,7	8,5	10,0	10,7	12,1
	21,6	31,6 ^b	19,7	34,1 ^b	10,7	21,4
Italie	5,5	5,1	7,1	7,7	8,5	12,8
	16,2	22,8 ^d	23,6	28,9 ^d	11,6	15,7 ^d
Japon	13,2	21,1	8,5	16,9	13,2	7,1
	5,2	5,4 ^c	4,5	5,9 ^c	3,0	6,6 ^c
Royaume-Uni	10,5	10,2	11,9	8,5	8,9	8,5
	17,4	42,4 ^a	..	39,4 ^a	12,4	19,8 ^a

.. non disponible.

1. Les parts de marché à l'exportation étant calculées pour 13 pays de l'OCDE, les sept parts représentées ici ne représentent pas 100.

2. Pénétrations des importations en *italiques*.

a. 1988.

b. 1986.

c. 1989.

d. 1987.

Source : OCDE

A la différence de la majorité des pays, où le taux de pénétration des importations était fort variable selon le coefficient technologique des différents secteurs, le taux était semblable pour tous les secteurs au Japon. Dans la majorité des treize pays, la pénétration des importations était nettement plus forte dans les industries de moyenne et haute technologie. La pénétration des importations au Japon dans les secteurs de haute technologie était de 5,4 % en 1989 ; aux États-Unis, elle était de plus du triple. Dans les pays européens, le taux correspondant était encore plus élevé, du fait dans une large mesure de l'importance des échanges intra-communautaires, de l'ordre de 23 à 42 %

en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni dans les secteurs de haute technologie. La demande était satisfaite dans une bien plus grande proportion par des biens de production nationale dans les industries de faible technologie comme les produits alimentaires, les boissons et le tabac, le bois, le liège et les meubles et, pour tous les pays, la construction navale.

Changements structurels

Mesurée aux prix courants, la contribution du secteur manufacturier au PIB a fléchi dans tous les pays au cours des vingt dernières années. En 1970, le secteur manufacturier comptait pour environ un quart de l'activité économique dans les treize pays. avec la proportion la plus élevée - 38 % - en Allemagne, et la moins élevée - 19 % - au Danemark. En 1989, elle se situait dans une fourchette allant de 15 % (en Norvège) à 29 % (au Japon). Le changement est moins prononcé si on le mesure en termes réels, ce qui permet de tenir compte des variations divergentes des prix dans les divers secteurs de l'économie. Dans ces conditions, la part du secteur manufacturier s'accroît en fait

RÉCONCILIER DES DONNÉES DIVERGENTES

La base de données STAN pour l'analyse de l'industrie, qui regroupe des données estimatives, a été mise en place afin de combler l'écart qui existe entre les données détaillées recueillies par le biais d'enquêtes sur l'industrie, qui sont difficilement comparables sur le plan international, et les données dérivées des comptes nationaux qui, elles, sont comparables, mais seulement à un niveau d'agrégation relativement élevé.

Les données qui se fondent sur des résultats d'enquêtes ont l'avantage de présenter plus en détail les secteurs industriels, mais l'inconvénient de ne pas pouvoir faire facilement l'objet de comparaisons internationales car les échantillons qu'elles couvrent et les définitions sur lesquelles elles reposent diffèrent d'un pays à l'autre.

A titre d'exemple, les données recueillies par le biais d'enquêtes en Italie ne portent que sur des entreprises d'au moins 20 salariés, ce qui donne une valeur ajoutée dans le secteur manufacturier inférieure d'environ un tiers au chiffre correspondant dans les comptes nationaux, lequel couvre l'ensemble des entreprises¹. Les chiffres de la valeur ajoutée calculés à partir des résultats d'enquêtes aux États-Unis englobent l'achat de services, ce qui fait que la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier mesurée en fonction des concepts utilisés pour les enquêtes dépasse de près d'un tiers le chiffre obtenu à partir des comptes nationaux. Si on rapporte le niveau de productivité du travail dans le secteur manufacturier en Italie à celui des États-Unis à l'aide des résultats d'enquêtes, le ratio obtenu pour 1987 ne serait que de 0,6. Si le ratio est calculé à l'aide des données compatibles extraites des comptes nationaux, on obtient le chiffre plus réaliste de 0,9, soit un écart de 50 % entre les deux estimations.

La base de données STAN pour l'analyse de l'industrie regroupe des données dérivées des comptes nationaux comparables au plan international. Elle reflète les tendances générales et donne une idée des relations entre diverses branches d'activité. C'est un outil appréciable pour la recherche et l'analyse économique, qui peut servir à établir des indicateurs industriels comparables au plan international, et des exercices de modélisation à un niveau détaillé de ventilation par secteur d'activité.

1. **Statistiques des structures industrielles**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993.

au Japon, et demeure stable aux États-Unis, au Danemark et en Italie.

Les parts du Japon et de l'Italie dans la production totale de biens manufac-

turés dans l'ensemble des treize pays se sont accrues, comme pour le Canada, la Finlande et la Norvège. Cette progression s'est faite au détriment des parts détenues par l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis. La part des États-Unis dans la production totale s'est plus réduite que celle de tout autre pays, en particulier dans l'informatique et l'automobile, secteurs qui ont beaucoup progressé au Japon. Néanmoins, les États-Unis comptaient encore en 1989 pour près des deux cinquièmes de la production manufacturière totale des treize pays. Pris collectivement, les six pays de la Communauté européenne ont conservé une position relativement stable, leur part ne perdant qu'un point - 1 % du total - au cours de la période en question. Cela étant, d'importants changements sont intervenus au sein du groupe. Les grands écarts qui existaient dans les années 70 entre l'Italie, le Royaume-Uni et la France se sont sensiblement résorbés, et leur production respective était en 1989 à peu près comparable.

Le changement structurel qui s'est opéré dans chacun des pays est le plus patent dans l'évolution de la répartition sectorielle de la valeur ajoutée. La plupart des pays se désengagent des industries de faible technologie et de celles qui sont fortes consommatrices de ressources naturelles (alimentation, textile, bois) au profit des industries de moyenne et haute technologie, à fortes économies d'échelle, et à forte intensité de recherche (fabrication d'ouvrages en métaux et industrie chimique). Comme en ce qui concerne l'investissement et l'emploi, le Japon a connu le changement structurel le plus marqué, ce dont atteste un indice près de deux fois plus élevé que celui du pays arrivant en deuxième position, le Danemark. Les États-Unis se classent au troisième rang, la majorité des changements structurels s'étant produite dans les années 80, leur cadence ayant à peu près doublé par rapport aux années 70.

■ ■

L'évolution des treize pays étudiés par l'OCDE a été convergente du point de vue des tendances de l'investissement

en R-D, des taux de rémunération et de la croissance des échanges internationaux, qui a été rapide. Ces pays se spécialisent dans des secteurs où ils détiennent un avantage comparatif, souvent dans des activités de haute technologie. Cependant, les créneaux qui peuvent exister dans des secteurs moins complexes représentent souvent une part relativement plus importante de l'emploi et de la production. C'est dans ces secteurs, de même que dans les secteurs de haute technologie, que de nouveaux enjeux en matière de concurrence pourraient se faire jour entre les pays. ■

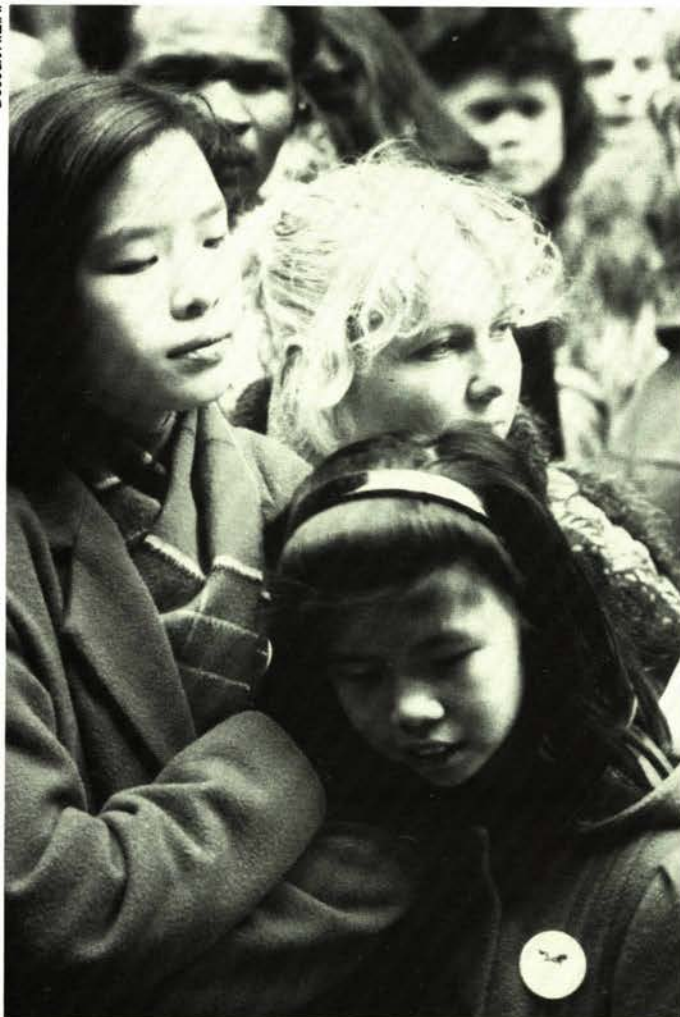


Bibliographie OCDE

- **Les performances des industries manufacturières. Tableaux d'indicateurs pour les pays de l'OCDE**, à paraître 1994
- **L'évaluation de la réforme structurelle : leçons pour l'avenir**, 1994
- **Politiques industrielles dans les pays de l'OCDE. Tour d'horizon annuel**, 1993
- **Statistiques des structures industrielles**, 1993
- **Changement structurel et performance de l'industrie. Étude de la décomposition de la croissance pour sept pays**, 1992.
- **La mondialisation industrielle. Quatre études de cas**, 1992
- **Politique scientifique et technologique. Bilan et perspectives**, 1992
- **La technologie et l'économie : les relations déterminantes**, 1992
- Graham Vickery et Gregory Wurzburg, « Investissements immatériels : les pièces manquantes du puzzle de la productivité », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 178, octobre-novembre 1992.

Naturalisations : qui et comment ?

Decour/R.E.A.



Nicole Guimezanes

Plusieurs pays de l'OCDE ont récemment modifié leur droit de la nationalité pour tenir compte de la présence de communautés étrangères ou immigrées sur leur territoire. L'OCDE vient de réaliser une étude comparative de ces différentes législations¹.

un rôle essentiel a introduit en 1981 quelques références au *jus sanguinis*. De fait, plusieurs pays de l'OCDE, partis de conceptions très différentes de la nationalité, en arrivent progressivement à rapprocher leurs points de vue.

La conception large de la nationalité englobe l'attribution de la nationalité – qui se fait automatiquement dès que certains critères de naissance ou de filiation sont réunis (nationalité d'origine) – et l'acquisition de la nationalité qui résulte d'une démarche volontaire (déclaration ou demande de naturalisation). A noter que les pays de « *common law* » utilisent dans ce dernier cas le terme de citoyenneté (terme que l'on retrouve dans la constitution américaine), alors que les pays d'Europe continentale et le Japon se réfèrent à la nationalité.

La nationalité d'origine

Parmi les pays qui retiennent le *jus soli* en tant que critère déterminant la nationalité d'origine, comme le Canada, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, certains ont inscrit ce principe dans leur constitution (comme, par exemple, le 14^{ème} amendement de la constitution des États-Unis). Appartient à l'une de ces nationalités tout enfant né sur le ter-

ritoire, quelle que soit la nationalité de ses parents. D'autres pays en font un critère principal, qui doit être corroboré par d'autres éléments, comme la nationalité de l'un des deux parents ou son droit au séjour permanent (Australie ou Royaume-Uni). Enfin, certains pays ne retiennent ce critère que si l'un des parents y est né (Autriche ou Espagne), ou comme un moyen de faciliter la naturalisation (Grèce).

Pour éviter l'apatridie, on étend le *jus soli* à tout enfant trouvé sur le territoire d'un pays (y compris dans un navire ou aéronef battant pavillon de cet État), soit parce que l'on présume qu'il y est né, soit que ses parents sont des nationaux. Certains textes précisent, en France ou au Japon par exemple, que les enfants d'apatrides nés sur le territoire ont droit à la nationalité.

La résidence n'autorise pas, en général, l'attribution d'une nationalité d'origine; elle permet en revanche d'acquérir la nationalité de l'État sans passer nécessairement par la procédure de naturalisation.

Le *jus sanguinis* est en Allemagne, en Autriche et en Suisse pratiquement l'unique critère retenu pour déterminer la nationalité d'origine. A noter que dans ces pays, l'enfant naturel possède la nationalité de la mère : la reconnaissance paternelle est sans effet sur la nationalité de l'enfant, elle facilite seulement la naturalisation. La Belgique, le Portugal et le Royaume-Uni y attachent également une grande importance mais exigent, outre le fait que les parents soient des nationaux, que l'enfant soit également né sur le territoire.

1. Cette étude sera publiée prochainement.

Nicole Guimezanes, professeur à l'université de Lille II, vient de terminer pour la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, une étude sur l'acquisition de la nationalité dans les pays membres.

Le droit de la nationalité dans les pays de l'OCDE repose sur deux fondements : le *jus sanguinis* (droit du sang) qui consiste, pour conférer la nationalité, à tenir compte du lien de filiation avec un national ; le *jus soli* (droit du sol) qui, lui, ne retient qu'un lien territorial et, plus précisément, le lieu de naissance. Les législations des pays combinent de diverses manières ces deux critères.

L'importance relative de ces principes évolue en fonction de choix liés à la politique de l'immigration et de l'intégration. L'Allemagne, par exemple qui, par tradition, accorde une importance prépondérante au *jus sanguinis*, tend à introduire dans sa législation une plus grande dose de *jus soli*. Inversement, le Royaume-Uni qui donnait au *jus soli*

Pour la plupart des pays de l'OCDE, cependant, la filiation n'est qu'un des critères de l'attribution de la nationalité. A quelques différences mineures près, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie accordent leur nationalité à l'enfant dont un parent a, le jour de sa naissance, leur nationalité.

La nationalité acquise

On peut distinguer quatre grands moyens d'acquérir une nationalité : par mariage, par naturalisation, par réintégration ou par déclaration. En principe, le mariage n'a pas d'effet direct sur la nationalité du conjoint étranger, mais dans la plupart des États, il permet de simplifier les démarches de naturalisation. En Turquie, la femme étrangère, et seulement la femme, peut opter pour la nationalité turque au moment du mariage. Dans la plupart des États, on exige cependant que le mariage ait une certaine durée – deux ans en France, trois ans en Irlande par exemple – et que certaines conditions de résidence soient respectées. Plusieurs pays exigent des conjoints des conditions supplémentaires – une assimilation suffisante (connaissance de la langue, par exemple en Allemagne, en Australie, au Canada, aux États-Unis), l'absence de condamnations pénales graves (par exemple en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et au Portugal). A l'exception de la Turquie, les États prévoient une possibilité d'opposition. La nullité du mariage n'entraîne généralement pas la perte de la nationalité.

Tous les pays prévoient un processus de naturalisation, placé sous la responsabilité d'autorités gouvernementales,

administratives ou judiciaires. Les procédures sont variables, même si les conditions exigées du candidat à la naturalisation présentent une certaine similitude. Les caractéristiques du droit national peuvent ici aussi avoir une influence : un pays comme l'Allemagne où le *jus sanguinis* est historiquement prédominant facilite, voire octroie, de droit, la naturalisation aux personnes d'origine ethnique allemande. Mais en

prévoient de naturaliser les mineurs. Il faut savoir en effet que la naturalisation d'un adulte facilite ou confère automatiquement la nationalité aux mineurs qui sont à sa charge.

Tous les États imposent une condition de résidence sur leur territoire pour pouvoir solliciter une naturalisation. Sa durée est variable d'un pays à l'autre. En moyenne, les États demandent cinq ans (États-Unis, France, Japon,

Royaume-Uni), mais l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie en exigent dix. Cela dit, cette condition peut être allégée, quand l'étranger est réfugié ou apatride par exemple, voire supprimée. C'est le cas en France pour l'étranger qui a accompli son service militaire dans l'armée française. C'est aussi le cas des personnes établies en Turquie qui ont l'intention d'épouser une personne de nationalité turque, ou qui y ont installé des établissements industriels qu'ils possédaient à l'étranger.

Posséder des moyens d'existence suffisants pour subvenir à ses besoins est une condition qui n'est exigée qu'en Allemagne, en Autriche, en Finlande, au Japon et au Portugal. Lorsque le casier judiciaire du requérant n'est pas vierge, la gravité de l'infraction peut retarder la naturalisation. Certains pays comme la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse sont particulièrement attentifs aux condamnations pour atteinte à la sécurité de l'État, d'autres, comme le Japon, au comportement politique de l'étranger. Seuls l'Autriche, le Canada, les États-Unis, la France, la Grèce, émettent dans leurs textes des restrictions précises envers les étrangers condamnés à l'expulsion ou à l'interdiction du territoire. Certains pays exigent en outre des conditions de bonne vie et mœurs. Ce qui permet aux États-

NATURALISATIONS DANS 15 PAYS DE L'OCDE, 1988-91					
	1988	1989	1990	1991	Taux de naturalisation ¹ %
Pays européens					
Allemagne	46 783	68 526	101 377	141 630	2,7
Autriche	8 233	8 470	9 199	11 394	2,8
Belgique	1 705	1 878	2 049	1 409	0,2
Danemark	3 744	3 258	3 028	..	1,9
Espagne	8 137	5 918	7 033	3 752	1,3
France ²	54 299	59 508	64 976	72 213	2,0
Luxembourg ³	917	780	893	..	0,9
Norvège	3 364	4 622	4 757	5 055	3,5
Pays-Bas	9 110	28 730	12 790	29 110	4,2
Royaume-Uni ⁴	64 584	117 129	57 271	58 642	3,1
Suède	17 966	17 522	16 770	25 907	5,4
Suisse	11 356	10 342	8 658	8 757	0,8
Pays non européens					
Australie	81 218	119 140	127 857	118 510	..
Canada	58 810	87 476	104 267	118 630	..
États-Unis	242 063	233 777	270 101	308 058	..

.. non disponible.
 1. Naturalisations de la dernière année disponible rapportées au stock de population étrangère de l'année précédente.
 2. Comprend l'acquisition de la nationalité par décret et par déclaration (essentiellement suite à un mariage ou durant la minorité). Les enfants naturalisés suite à l'obtention de la nationalité par leurs parents sont inclus. Les acquisitions automatiques à leur majorité des jeunes nés en France de deux parents étrangers sont exclues.
 3. Les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité suite à la naturalisation de leurs parents sont compris.
 4. Ces données représentent le nombre total d'acquisitions de la citoyenneté (enregistrements et naturalisations).
 Source : OCDE

général, l'étranger souhaitant obtenir une naturalisation doit satisfaire à une série de conditions d'âge, de résidence ou d'intégration (parmi lesquelles la possession de moyens d'existence).

En premier lieu, la naturalisation n'est en principe attribuée qu'à une personne majeure, bien que quelques rares pays

PRINCIPALES LOIS SUR LA NATIONALITÉ OU LA CITOYENNETÉ

Allemagne

Loi sur la nationalité du 22 juillet 1913, modifiée par la loi du 9 juillet 1990 sur les étrangers.

Australie

Loi sur la citoyenneté australienne 1948, modifiée par des amendements en 1990 et en 1991.

Autriche

Loi sur la nationalité de 1985.

Belgique

Code de la nationalité belge, loi du 28 juin 1984, modifiée par la loi du 13 juin 1991.

Canada

Loi sur la citoyenneté du 15 février 1977.

Danemark

Loi sur la nationalité du 27 mai 1950, modifiée par la loi du 17 juin 1991.

Espagne

Code civil, modifié par la loi du 17 décembre 1990.

États-Unis

Loi sur l'immigration 1990 (titre IV).

Finlande

Loi du 28 juin 1968, modifiée par la loi du 10 octobre 1984.

France

Code de la nationalité, loi 9 janvier 1973, modifié par la loi 22 juillet 1993.

Grèce

Code de la nationalité, décret-loi du 30 septembre 1955 modifié par la loi du 5 mai 1984.

Irlande

Loi sur la nationalité et citoyenneté irlandaise, 1956, modifiée par la loi de 1986.

Italie

Loi sur la nationalité du 5 février 1992.

Japon

Loi sur la nationalité 4 mai 1950 modifiée par la loi du 25 mai 1984.

Luxembourg

Loi sur la nationalité du 11 décembre 1986.

Nouvelle-Zélande

Loi du citoyen, 1977.

Norvège

Loi sur le droit à la nationalité norvégienne du 8 décembre 1950.

Pays-Bas

Loi sur la nationalité néerlandaise du 19 décembre 1984.

Portugal

Loi sur la nationalité du 3 octobre 1981.

Royaume-Uni

Loi sur la nationalité britannique, 1981.

Suède

Loi sur la nationalité suédoise, 1950.

Suisse

Loi sur la nationalité du 29 septembre 1952, modifiée par la loi du 23 mars 1990.

Turquie

Code de la nationalité turque, 11 février 1964, modifié par la loi du 13 février 1981.

Unis d'exclure notamment les ivrognes, les polygames, les prostituées, les proxénètes, les adultères...

Une majorité d'États en revanche exige la connaissance de la langue nationale, considérée comme facteur d'assimilation. Certains pays n'imposent pas expressément cette condition, mais exigent une volonté d'assimilation ou d'intégration (la Belgique et le Luxembourg) ou un attachement aux institutions du pays (Allemagne, Autriche, États-Unis). Il arrive d'ailleurs que les pays (Australie, Canada, États-Unis) demandent au naturalisé de prêter un serment d'allégeance, une déclaration de fidélité (Allemagne) ou une déclaration d'acceptation de la nationalité (Luxembourg). De la même façon que

l'on peut renoncer à sa nationalité, on peut la réintégrer, dans des conditions en général comparables à celles de la naturalisation.

Enfin, en dehors du mariage, un certain nombre d'États prévoient que la nationalité puisse être acquise à la suite d'une déclaration ou d'une option. Les cas les plus courants d'option concernent les jeunes étrangers résidant de façon prolongée dans le pays, ou y ayant des attaches familiales. Ceux-ci, à condition qu'ils remplissent certaines conditions, peuvent décider d'opter pour la nationalité du pays où ils résident. C'est le cas par exemple de l'enfant né en Belgique ou à l'étranger d'un parent belge de naissance. Un étranger né en France de parents étrangers, peut, à

partir de seize ans et jusqu'à 21 ans, devenir français, à condition d'en manifester la volonté. L'étranger né en Italie peut devenir italien par une déclaration faite à sa majorité, à condition d'avoir résidé régulièrement en Italie. Mais il peut aussi le devenir si l'un de ses grand-parents a été italien de naissance. L'Autriche est le seul pays à accorder suffisamment d'importance aux professeurs pour leur permettre d'acquérir la nationalité quand ils accèdent à un poste de titulaire à l'université ou dans une école supérieure des beaux arts.



Seule l'étude détaillée de l'histoire politique et sociale de chaque pays de l'OCDE pourrait expliquer la complexité des diverses lois sur la nationalité. De manière générale, dans les pays d'immigration (et notamment en Australie et aux États-Unis), le fondement du droit de la nationalité repose sur le lieu de naissance (*jus soli*). À l'inverse, des pays comme l'Allemagne, le Japon et la Suisse ont privilégié les liens du sang (*jus sanguinis*). Ce choix a souvent été fait par les pays d'émigration, qui souhaitaient ainsi retenir leurs nationaux et maintenir des liens avec ceux qui avaient émigré. Certains pays d'immigration ont cependant tenté d'intégrer les étrangers installés sur leur territoire. Au fil du temps, plusieurs pays de l'OCDE, partis de conceptions très différentes de la nationalité, ont progressivement modifié leur législation pour tenir compte de la présence importante de communautés étrangères et ont de fait rapproché leurs points de vue. ■



Bibliographie OCDE

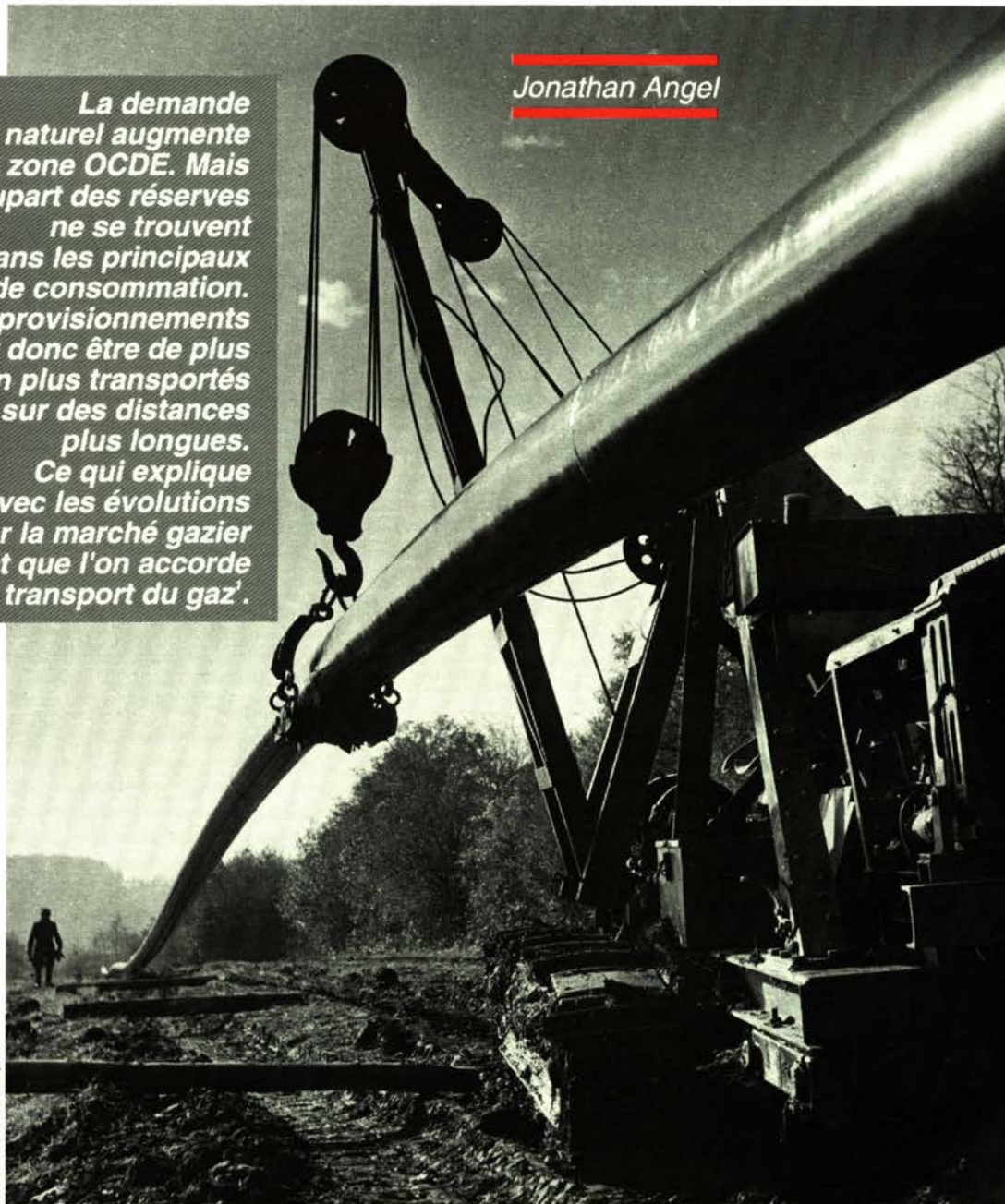
- **Tendances des migrations internationales**, SOPEMI, rapport annuel 1993, 1994
- **Migrations internationales : le tournant**, 1993
- Jean-Pierre Garson, «Migrations internationales : faits, chiffres, politiques», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 176, juin-juillet 1992.

Le transport du gaz naturel

Jonathan Angel

La demande de gaz naturel augmente dans la zone OCDE. Mais la plupart des réserves ne se trouvent pas dans les principaux pays de consommation. Les approvisionnements doivent donc être de plus en plus transportés sur des distances plus longues. Ce qui explique – avec les évolutions sur la marché gazier – l'intérêt que l'on accorde au transport du gaz¹.

Robert Doisneau/Rapho



Le gaz naturel apparaît de plus en plus pour les pays de l'OCDE comme le combustible de l'avenir. Il est peu polluant, peut être converti avec un bon rendement aussi bien en chaleur qu'en électricité. Outre ses qualités pour l'environnement, le gaz peut, en diversifiant les approvisionnements, contribuer à la sécurité énergétique.

Les pays de l'OCDE entrent pour près de la moitié dans la consommation mondiale de gaz, mais leurs réserves ne représentent qu'environ 10% du total. Exprimées en production annuelle, elles sont de 12 ans en Amérique du Nord et de 29 ans en Europe occidentale, mais

Jonathan Angel travaille à la division de la diversification énergétique de l'Agence internationale de l'énergie, OCDE.

atteignent 380 ans au Moyen-Orient². La demande augmentant, il faudra transporter de plus en plus de gaz naturel sur des distances toujours plus grandes depuis l'extérieur de la région OCDE. Les transports vont donc jouer un rôle croissant sur les marchés mondiaux du gaz.

Les approvisionnements extérieurs de la zone européenne de l'OCDE – pro-

venant de Russie et d'Algérie – couvrent environ 30% de la demande totale de la région. Le gaz russe est transporté par gazoducs, tandis que les approvisionnements algériens arrivent à la fois par ce moyen et, sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL), par bateaux. Au Japon, plus de 95% de la consommation sont couverts par des importations de GNL, provenant pour près de la moitié d'Indonésie, le reste des États-Unis, de Brunei, d'Abou Dhabi, de la Malaisie et de l'Australie. A ces courants s'ajoute un commerce intrarégional, par exemple du Canada vers les États-Unis et des Pays-Bas, de la Norvège et du Danemark vers le reste de l'Europe.

La densité énergétique du gaz naturel ne représente qu'un millième de celle du pétrole. Ce qui veut dire que, pour la même quantité d'énergie, le pétrole occupe un volume mille fois moins important que le gaz dans des conditions atmosphériques normales. Le transport du gaz diffère donc beaucoup de celui du pétrole. L'infrastructure requise nécessite des investissements très importants dans des gazoducs et des unités de liquéfaction du gaz naturel. Rien que dans les pays de l'OCDE, on compte environ 700 000 km de gazoducs de transport à haute pression – soit plus de 17 fois la circonférence du globe – et plus de 2,5 millions de km de conduites de distribution à basse pression. Pour le prix du transport du gaz sur 1 000 km depuis la mer du Nord norvégienne jusqu'aux pays du continent européen, on pourrait faire faire à une quantité équivalente de pétrole deux fois le tour de la Terre. De fait, on estime que les recettes procurées par le transport et la distribution du gaz naturel représentent 0,7% du PIB de la zone OCDE.

L'élément de coût le plus important – et de loin – dans le transport du gaz est l'investissement dans les infrastructures (un coût fixe). Il est indispensable

de veiller à l'utilisation maximale de la capacité, pour garantir la viabilité financière des grands projets nouveaux. Ceux-ci reposent presque toujours sur des contrats à long terme, liant des participants bien établis et financièrement solides, aux termes desquels des utilisateurs s'engagent à enlever des quantités spécifiées. En Europe et dans la région du Pacifique, les contrats sont en général à échéance de 20 à 25 ans. Même en Amérique du Nord, où les contrats de vente de gaz portent généralement sur des périodes inférieures à un an, les projets de construction de nouveaux gazoducs s'appuient toujours sur des contrats à long terme (10 – 12 ans).

Certains courants d'échanges interrégionaux de GNL passent de l'Afrique du Nord vers l'Europe et les États-Unis, et des États-Unis et du Moyen-Orient vers le Japon. Cependant, les coûts élevés ont beaucoup contribué à limiter ce type de commerce sur de grandes distances et les marchés gaziers conservent un caractère avant tout régional. Les différences de structures des marchés dans chaque région sont dues, dans une large mesure, à des considérations liées au transport.

Quelques chiffres américains, donnant une ventilation des prix moyens pour l'utilisateur, illustrent l'importance des coûts de transport : production 40%, transport 20%, distribution 40%. En Europe, les deux derniers peuvent représenter jusqu'à 70% du prix moyen pour l'utilisateur final. Les perspectives d'un transport sur des distances toujours plus grandes montrent combien il importe de comprendre ces coûts et de les maîtriser.

Modifier les structures du marché

Les économies d'échelle réalisables dans le transport du gaz ont, parmi de nombreux autres facteurs, contribué, comme dans les domaines de l'électricité, de l'eau et des télécommunications, à l'apparition de monopoles. En effet, la réalisation d'infrastructures parallèles pour desservir les mêmes marchés ne constitue pas en général une utilisation efficace du capital. L'intérêt

s'est porté ces dernières années sur la recherche de moyens pour organiser et réglementer l'industrie gazière de manière à encourager la concurrence dans l'offre de gaz et de rendre les marchés énergétiques plus efficaces. Les efforts déployés ont porté jusqu'à présent soit sur l'élargissement de l'accès aux infrastructures de transport existantes, soit sur l'autorisation des entreprises à construire leurs propres réseaux de gazoducs.

Le premier pays à ouvrir ses marchés gaziers à la concurrence a été les États-Unis. L'introduction de droits d'accès aux réseaux de gazoducs inter-États, puis la séparation des activités de transport et de commercialisation – ce que l'on appelle « *unbundling* » ou « *désintégration* » – y a transformé le secteur. Auparavant, des groupes verticalement intégrés achetaient, transportaient, stockaient et géraient des approvisionnements avant de les vendre aux compagnies de distribution locales et aux consommateurs. Aujourd'hui, les producteurs concluent des contrats d'approvisionnement directement avec les entreprises de distribution et les gros consommateurs, et des sociétés de commercialisation du gaz négocient des approvisionnements sans nécessairement posséder ou exploiter des gazoducs. Le secteur est maintenant divisé entre les exploitants de gazoducs – les « transporteurs » – et les autres – les « chargeurs » –, tels que les producteurs, les consommateurs et les sociétés de négoce qui achètent des services de transport auprès des transporteurs. Des changements analogues sont en cours au Canada et, plus récemment, au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

En Allemagne, où les compagnies de transport et de distribution ne sont pas intégrées, une nouvelle entreprise s'est récemment lancée sur le marché du transport en construisant son propre réseau de gazoducs à travers le pays pour acheminer du gaz russe principalement. Cependant, à l'intérieur de l'Union européenne dans son ensemble, un vif débat s'est engagé sur les avantages d'une ouverture de l'accès aux gazoducs comme moyen de créer un marché intérieur de l'énergie sur lequel la

1. *Natural Gas Transportation: Organisation and Regulation*, Les éditions de l'OCDE/AIE, Paris, à paraître 1994 (en français également).

2. *Le gaz naturel dans le monde : édition 1993*, Cedigaz (IFP), Rueil-Malmaison, 1993. Ce type de chiffres ne dit cependant rien sur la répartition géographique des réserves à l'intérieur des régions et sur l'absence fréquente d'infrastructures reliant les sources d'approvisionnement à la demande.

Gaz de France



concurrence entre fournisseurs et entre combustibles constituerait un élément majeur.

La désintégration vise à une plus grande transparence des prix et à la création d'un régime de concurrence identique pour tous en ce qui concerne le négoce du gaz ainsi que, dans certains cas, son transport. Aux États-Unis, cette politique a amené les exploitants de gazoducs à séparer en entreprises distinctes leurs activités de négoce et leurs activités de transport. Les propositions les plus récentes de la Commission européenne se limitent à la séparation des comptes à l'intérieur d'une même entreprise. La désintégration a notamment pour inconvénient une perte de flexibilité opérationnelle du fait d'une multitude d'obligations contractuelles, ce qui crée des besoins de capacité additionnelle d'infrastructure, de stockage notamment. Aux États-Unis, les autorités de tutelle ont estimé que les avantages de la concurrence l'emportaient sur les inconvénients de la désintégration, ce qui ne signifie pas nécessairement que le bilan serait identique ailleurs.

Autrefois, les transporteurs et négociants mettaient le gaz sur le marché sans distinguer le prix du transport de celui du gaz lui-même. Dans ce cas, le transport du gaz est un coût qui est récupéré dans le prix de vente final du gaz et pour lequel il est inutile de disposer de tarifs explicites. En Europe, les nouveaux réseaux de gazoducs ont été le plus souvent construits par les transporteurs et les négociants pour leur propre utilisation. Lorsque le transport est proposé en tant que service distinct, comme c'est le cas sur un marché à structure désintégrée, des tarifs doivent être fixés entre chargeurs et transporteurs.

Lorsqu'il n'y a pas de concurrence directe entre transporteurs, la réglementation des tarifs a été considérée nécessaire pour éviter que les transporteurs n'abusent de leur pouvoir sur le marché. Aux États-Unis et au Canada, les tarifs sont fixés par les autorités de tutelle selon des procédures clairement

définies, tandis qu'au Royaume-Uni la réglementation des tarifs repose sur le principe d'une limitation des recettes globales du transporteur, plutôt que sur la définition de barèmes spécifiques. La plupart des pays, cependant, n'ont pas de dispositions détaillées réglementant, en tant qu'activité distincte, le transport du gaz. De fait, la réglementation des tarifs n'est pas nécessairement une réponse idéale au manque de compétition. Il s'agit toujours d'une intervention sur les marchés gaziers qui peut devenir lourde et bureaucratique.

Lorsqu'un chargeur doit transporter du gaz à travers un (ou plusieurs) pays tiers depuis le pays du fournisseur jusqu'au pays du consommateur, il effectue un versement soit au pays de transit soit au transporteur dans ce pays – afin de payer le droit de passage et, si le gazoduc n'appartient pas au chargeur, le prix du transport. En 1992, 45% des importations de l'Europe occidentale ont dû traverser au moins un pays non membre de l'OCDE. L'éclatement de l'URSS a augmenté le nombre de pays à travers lesquels le gaz doit transiter pour y parvenir. Les gazoducs reliant la Russie à l'Allemagne, par exemple, traversent l'Ukraine, la République tchèque et la Slovaquie. Les exportations par gazoducs de gaz algérien vers l'Europe transitent par la Tunisie avant de traverser la Méditerranée et de parvenir en Italie. Le nouveau gazoduc reliant l'Algérie à l'Espagne traversera le Maroc.

3. **Perspectives énergétiques mondiales.** Les éditions de l'OCDE/AIE, Paris, 1994.

4. Suivant ses objectifs de promouvoir des marchés libres et ouverts, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement, l'AIE examinera en détail les perspectives du gaz naturel, y compris les problèmes touchant à la sécurité de l'approvisionnement dans une étude qui sera effectuée en 1994-95.

Comme l'ont montré les différends récents sur le transit en Ukraine, l'augmentation du nombre des pays de transit peut compliquer la chaîne d'approvisionnement. Les approvisionnements à destination de l'Ukraine empruntent les mêmes gazoducs que la quasi-totalité du gaz russe à destination de l'Europe. Les différends ont

montré qu'à l'exception de la directive de l'Union européenne relative au transit du gaz naturel et de certains traités bilatéraux, il n'existe aucune législation internationale contraignante régissant les droits de transit. L'on peut cependant penser que le traité sur la Charte de l'énergie, dont un projet est, à l'heure actuelle, discuté par quelque 50 pays, permettra de répondre à certaines de ces préoccupations.

■ ■

La croissance prévue de la consommation de gaz naturel – la demande devrait augmenter de quelque 50% d'ici à 2010³ – représente une opportunité majeure pour l'industrie gazière des pays de l'OCDE. Mais cette croissance dépendra de la mise en valeur de sources d'approvisionnements nouvelles et plus coûteuses et de l'ouverture de nouvelles voies de transport qui pourraient, dans certains cas, impliquer la traversée de zones politiquement sensibles⁴. Le défi que devra relever l'industrie gazière sera de mener à bien ces projets, mais à un prix qui permette au gaz de demeurer compétitif avec les autres formes d'énergie. ■



Bibliographie OCDE

- **Natural Gas Transportation: Organisation and Regulation**, à paraître 1994 (en français également)
- **Perspectives énergétiques mondiales**, 1994
- **Données sur le pétrole et sur le gaz**, 1992.

La productivité en perspective

A. Steven Englander et Andrew Gurney

Principal facteur de croissance économique, les gains de productivité sont essentiels pour la hausse du niveau de vie. Sans une progression importante de la productivité, les pays de l'OCDE n'auraient pu connaître, entre 1950 et 1970, «l'âge d'or» de l'expansion dont ils ont bénéficié. Depuis lors, cependant, cette progression s'est beaucoup ralentie. Pour retrouver les gains de productivité de l'après-guerre, il faut donc déterminer les causes de ce ralentissement et définir les mesures susceptibles d'inverser la tendance actuelle.

La théorie économique a mis en évidence divers facteurs paraissant associés à une progression rapide de la productivité. L'un d'entre eux est particulièrement important : c'est la valorisation du «capital humain», en d'autres termes celle du savoir-faire de la population active. L'amélioration ou l'innovation technologique est l'autre grand facteur. Les deux impliquent une adaptation de la main-d'œuvre aux nouvelles méthodes de production par l'acquisition de nouvelles qualifications.

L'expression «capital humain» fait donc à la fois référence à la notion de capacités existantes et à celle d'adaptation aux nouvelles techniques. D'où la difficulté de mesurer le capital humain autrement que par l'évaluation du niveau moyen d'instruction. Et de fait, les pays dont les gains de productivité sont les plus forts sont en général ceux dont le niveau d'éducation et de formation est le plus élevé.

D'autres types d'accumulation de capital sont associés à une rapide croissance de la productivité. Le taux d'investissement en équipements productifs, par exemple, ou encore le volume des dépenses d'infrastructure (transport, communication...) évoluent fréquemment en parallèle avec les gains de productivité. Certains économistes, constatant le taux de rentabilité exceptionnel des investissements d'infrastructure, en sont venus à justifier les aides de l'État dans ce domaine. Mais l'existence d'une corrélation n'impliquant pas nécessairement l'existence d'un rapport de causalité, la croissance de la pro-

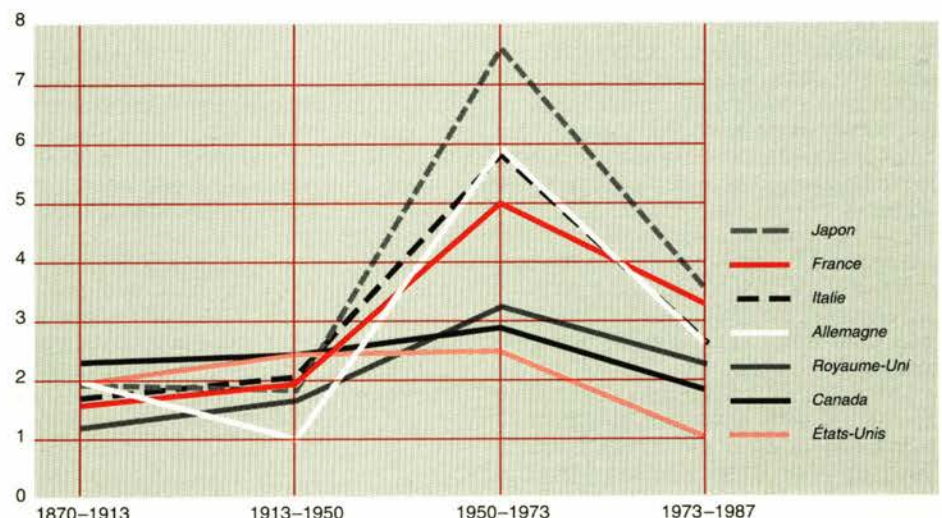
ductivité et l'accumulation de capital paraissent en fin de compte ne traduire que la réaction des économies capables de concevoir et d'intégrer de nouveaux procédés de production. Ce qui permet de douter du bien-fondé des arguments venant à l'appui de subventions publiques globales, sans pour autant conduire à nier que certains soutiens publics peuvent se trouver justifiés par la notion de rentabilité sociale. Cette dernière est par exemple déterminante lorsque des subventions aux transports publics urbains aboutissent à une nette réduction des encombrements.

La recherche-développement est une autre source importante de productivité accrue bien que la rentabilité des dé-

penses de R-D soit souvent incertaine. Un manque de prévisibilité qui conduit certains observateurs à juger insuffisants les montants de R-D. Mais tout dépend en fait de la capacité des entreprises à s'approprier les revenus de la R-D qu'elles mettent en œuvre. Dans les secteurs où la recherche est clairement ciblée et les rendements attendus relativement certains – c'est par exemple le cas du développement d'une prochaine génération d'ordinateurs – il n'est guère justifié de soutenir la R-D par des aides de l'État. En revanche, les subventions publiques ont davantage de raison d'être dans le cadre de recherches plus spéculatives – comme celles qui tendent à maîtriser

CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ, 1870-1987

PIB par heure-personne travaillée, taux annuel moyen de croissance (%)



Source : Angus Maddison, *Dynamic Forces in Capitalist Development*, Oxford University Press, Oxford, 1991.

A. Steven Englander travaille à la division des études monétaires et financières et Andrew Gurney à la division des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES

variation annuelle moyenne %

	1961-73	1974-79	1980-85	1986-90
Allemagne	4,4	3,0	1,3	1,8
Canada	2,8	1,5	1,6	0,6
États-Unis	2,1	0,0	0,7	0,4
France	5,3	2,9	2,2	2,7
Italie	6,1	2,8	1,3	2,7
Japon	8,2	2,9	2,8	3,1
Royaume-Uni	3,5	1,6	2,4	1,5
Autriche	5,6	3,1	1,6	2,3
Belgique	5,1	2,8	2,4	2,2
Danemark	4,3	2,3	2,1	1,6
Espagne	5,9	3,2	3,7	1,7
Finlande	4,9	3,1	2,9	4,2
Grèce	8,5	3,3	0,1	1,0
Irlande	4,8	3,4	4,3	4,1
Islande	..	4,0	0,3	3,1
Pays-Bas	4,9	3,0	1,9	1,0
Norvège	3,7	0,8	2,8	0,6
Portugal	7,2	0,5	0,6	3,1
Suède	4,0	1,4	1,6	1,3
Suisse	3,2	0,8	0,6	1,7
Turquie	3,8	3,8	1,9	3,8
Australie	2,8	2,1	1,9	-0,3
Nouvelle-Zélande	1,6	-1,3	2,1	1,2

Source : OCDE

la fusion nucléaire. Mais l'ampleur des aides doit rester fonction de la probabilité d'une grande percée scientifique ou technologique.

Quelles perspectives ?

Les taux tendanciels de croissance de la productivité n'ont connu, dans les pays de l'OCDE, aucune dégradation ni aucune amélioration perceptible, au cours des années 80 par rapport à la décennie précédente. Cette stagnation est toute relative : elle correspond certes à une détérioration si l'on se réfère aux années 50 et 60, mais les gains récents de productivité restent importants comparés à leur rythme du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle. En outre, le ralentissement de la productivité intervenu aux alentours de 1970 ne semble devoir être attribué à aucun des facteurs qui jouent habituellement. Ainsi, les niveaux d'instruction dans les pays de l'OCDE sont meilleurs que durant «l'âge d'or» des gains de productivité (1950 - 1970) ; les taux d'investissement n'ont pas sensiblement fléchi ; il n'y a pas eu de baisse marquée des dépenses de R-D. D'un point de vue historique, ce sont donc les années 50 et 60 qui paraissent exceptionnelles. Sans doute, cette période a-t-elle connu une conjonction de facteurs favorables : reconstruction de l'après-guerre en Europe et au Japon, exploitation commerciale d'un ensemble de technologies mises au point ailleurs

qu'aux États-Unis durant la guerre, conduisant à la possibilité d'une progression rapide de la productivité par le phénomène de «rattrapage».

Les économies faiblement productives ont la possibilité de rattraper les pays à forte productivité en adoptant les technologies de ces derniers. Le potentiel de croissance de la productivité est d'autant plus fort que le retard des techniques locales par rapport aux techniques les plus compétitives est important. En revanche, la principale source de productivité accrue dans les pays où celle-ci est déjà élevée réside dans le développement de nouvelles techniques et/ou de produits. Ce qui met plus de temps à se réaliser. Dans les années 50 et 60, le retard d'un grand nombre de pays de l'OCDE leur a permis de réaliser d'importants gains de productivité en tirant parti de leurs «emprunts» technologiques à l'extérieur. Ils ont ainsi rejoint rapidement le groupe des pays hautement productifs.

Certaines causalités caractéristiques de l'«âge d'or» peuvent cependant encore jouer. Il en est ainsi de la libéralisation des échanges : c'est à la faveur des progrès en matière de transports et de communications et grâce à des politiques économiques visant à la conquête des marchés extérieurs que les échanges mondiaux se sont accrus rapidement entre 1950 et 1970. Ce qui s'est traduit par une réduction des obstacles aux échanges et une plus grande intégration économique régionale et mondiale.

Là encore, corrélation n'est pas cause. Mais l'on peut supposer que cet environnement a favorisé une rapide progression de la productivité. Car la concurrence, nationale ou internationale, contraignant les producteurs à innover pour conserver leurs parts de marché, est un puissant stimulant de la productivité. La concurrence internationale permet également aux producteurs nationaux d'élargir leurs débou-

chés et d'améliorer leur efficacité en bénéficiant d'économies d'échelle. Elle accroît en outre la rentabilité des innovations. Ce n'est sans doute pas un hasard de l'histoire si les économies les plus compétitives sont celles qui adhèrent aux principes du libre-échange et acceptent sans restriction la loi de la concurrence.



La productivité du travail a connu une progression annuelle de l'ordre de 1,5 % au cours des années 80. Même s'il est moins élevé que dans la période 1950-1970, ce rythme de croissance reste satisfaisant en regard des époques antérieures. L'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et la propension à s'en remettre aux mécanismes du marché pour stimuler et éprouver les innovations en matière de procédés et de produits sont à l'origine des bonnes performances des pays de l'OCDE en termes de productivité. Celles-ci ont également été facilitées par une libéralisation des échanges qui a élargi le champ concurrentiel des producteurs nationaux et favorisé une spécialisation internationale renforçant l'efficacité des différentes économies.



Bibliographie OCDE

- A. Steven Englander et Andrew Gurney, «Determinants of Medium-term OECD Productivity Performance», *Revue économique de l'OCDE*, n° 22, à paraître 1994 (en français également)
- A. Steven Englander et Andrew Gurney, «Trends in OECD Productivity Growth», *Revue économique de l'OCDE*, n° 22, à paraître 1994 (en français également)
- Mark French et Peter Jarrett, «Les États-Unis : la productivité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994
- *Technology and Productivity: The Challenge for Economic Policy*, 1991 (en anglais uniquement).



*Richard Herd
et Randall S. Jones*

L'économie de la République de Corée connaît, après la récession de 1992-93, une reprise qui est, semble-t-il, induite par l'investissement. Elle a aujourd'hui dépassé de par sa taille celle de 16 pays membres de l'OCDE. Ce renforcement de sa position économique a amené la Corée à se rapprocher de plus en plus de l'OCDE et, de fait, souhaite devenir membre à part entière de l'Organisation d'ici à 1996¹.

Bien que plusieurs réformes importantes restent à entreprendre, en particulier en matière de libération des échanges et de réglementation des marchés financiers, la Corée a connu au cours des trois dernières décennies une transformation remarquable, et ne peut plus être considérée comme un pays «en développement». Alors qu'elle figurait auparavant parmi les pays les plus pauvres de la planète, la Corée se place aujourd'hui au treizième rang des nations commerçantes, 55 % de ses exportations de marchandises allant vers les pays de l'OCDE. D'ici à 1996, son revenu par habitant sera vraisemblablement le double de celui de la Turquie et à peu près le même que celui de la Grèce et du Portugal. En 1992, il a atteint près de 7 000 dollars, soit huit fois plus qu'en 1961. Une politique économique tournée vers l'extérieur, une situation budgétaire bien maîtrisée, un fort taux d'épargne et, par conséquent, d'investissement, une main-d'œuvre motivée, souple et de plus en plus instruite sont autant de facteurs qui ont joué un rôle fondamental dans la multiplication par douze de la taille de l'économie coréenne depuis le début des années 60.

La Corée est riche de l'héritage des douze siècles pendant lesquels elle a été un État unifié. Durant cette période,

Richard Herd et Randall Jones ont fait partie de l'équipe spéciale constituée pour élaborer la première étude de l'OCDE sur la Corée ; ils suivent normalement la situation économique du Japon et de l'Irlande au département des affaires économiques de l'OCDE.

Coup de projecteur sur la Corée...

elle a entretenu des liens politiques, culturels et commerciaux avec la Chine, le Japon et les autres nations asiatiques, mais c'est seulement à la fin du siècle dernier qu'elle s'est ouverte aux courants économiques modernes. La République de Corée, établie dans la partie méridionale de la péninsule coréenne après le partage du pays en 1948, a beaucoup souffert de la guerre civile qui a suivi et qui a coûté au pays un million de vies humaines et près des deux tiers de sa capacité productive. Après la période de reconstruction qui a suivi la guerre, la croissance a marqué le pas à la fin des années 50. Le démarrage économique de la Corée coïncide avec la venue au pouvoir, en 1961, d'un gouvernement résolu à favoriser le développement économique. Il est revenu sur les politiques précédentes de substitution de produits nationaux aux importations et a unifié les taux de change. Depuis lors, le PIB a connu un rythme de croissance parmi les plus rapides du monde, s'établissant en moyenne à 8,4 % par an malgré plusieurs récessions.

Cette forte croissance a été alimentée essentiellement par une augmentation rapide des apports en capitaux et en main-d'œuvre. Bien que la croissance de la productivité totale des facteurs n'ait pas été exceptionnellement élevée, une progression de 300 % du capital par travailleur a permis un taux de croissance très élevé de la productivité du travail, de 8 % en moyenne entre 1970 et 1990.

A la fin de la guerre, le revenu par habitant de la Corée ne représentait que 1 % du revenu moyen des pays de l'OCDE. En 1992, il en avait atteint un tiers. La hausse des niveaux de vie a été largement répartie : la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté est tombée de 40 % en 1965 à moins de 10 %. Cette amélioration des conditions de vie s'est accompagnée d'une forte diminution de



La Corée se place aujourd'hui au treizième rang des nations commerçantes.

la mortalité infantile et d'une augmentation de l'espérance de vie, qui est passée de 47 à 71 ans.

Durant les trente années de croissance économique, plusieurs étapes différentes ont marqué l'action des pouvoirs publics : promotion des exportations (1961-73) ; développement de l'industrie lourde et chimique (1973-80) ; libéralisation économique (1980-87) ; réformes démocratiques (1987 à ce jour). L'intervention de l'État dans les affaires économiques a été importante, atteignant un point culminant au cours de la période de développement de l'industrie lourde et chimique, pendant laquelle l'établissement de certaines industries a été délibérément favorisé. Depuis lors, les politiques sont devenues plus libérales, en particulier en matière de commerce. Tout au long de ces phases, la stabilité budgétaire a joué un rôle très bénéfique.

Évolutions récentes

Malgré la forte croissance des exportations, l'expansion de l'économie s'est ralentie en 1992 pour tomber à moins de 5 %, soit 2 points de pourcentage au-dessous du taux de croissance estimé de la production potentielle. Face à ce

1. **Étude économique de l'OCDE : Corée.** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994. Ces dernières années, la Corée a participé aux travaux de plusieurs organes de l'OCDE, notamment le Groupe de travail du Conseil sur la construction navale, le Centre de développement, l'Agence pour l'énergie nucléaire et le Comité de l'acier. L'organisation lui a par ailleurs accordé un statut d'observateur à plusieurs autres Comités - des échanges, de l'industrie, des politiques d'environnement et, sous réserve d'une invitation spéciale, le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement.

ralentissement, les pouvoirs publics ont relâché la politique monétaire, mais ont maintenu une politique budgétaire conservatrice en ayant toujours pour priorité un volume élevé d'épargne. Si l'on tient compte des programmes publics de prêts, le déficit budgétaire pour 1993 sera vraisemblablement proche de 1 % du PIB. Il est prévu dans le budget que les dépenses augmentent de 14 % en 1994, leur financement étant assuré par un relèvement de la fiscalité indirecte et des cotisations sociales. Les pouvoirs publics veillent à l'orientation qualitative des dépenses dont une part croissante est consacrée à l'éducation, à la formation et à l'infrastructure. Les actifs financiers des administrations publiques dépassent la dette brute, qui reste sur

une tendance à la baisse et est inférieure à 10 % du PIB.

L'économie a manqué de dynamisme au premier semestre de 1993, mais elle montre maintenant des signes d'une plus grande vitalité. La croissance du PIB en 1993 s'est située aux alentours de 5 %, le chômage à la fin de l'année n'ayant augmenté que d'un demi-point de pourcentage par rapport au creux sans précédent de 2 ½ % enregistré en 1992. La croissance économique devrait s'accroître en 1994 et pourrait atteindre 7 %. Cette évolution n'est pas sans risques inflationnistes – en février, la progression de l'indice des prix à la consommation était passée à 6,8 % et il faudra une politique monétaire prudente pour maintenir une pression à la

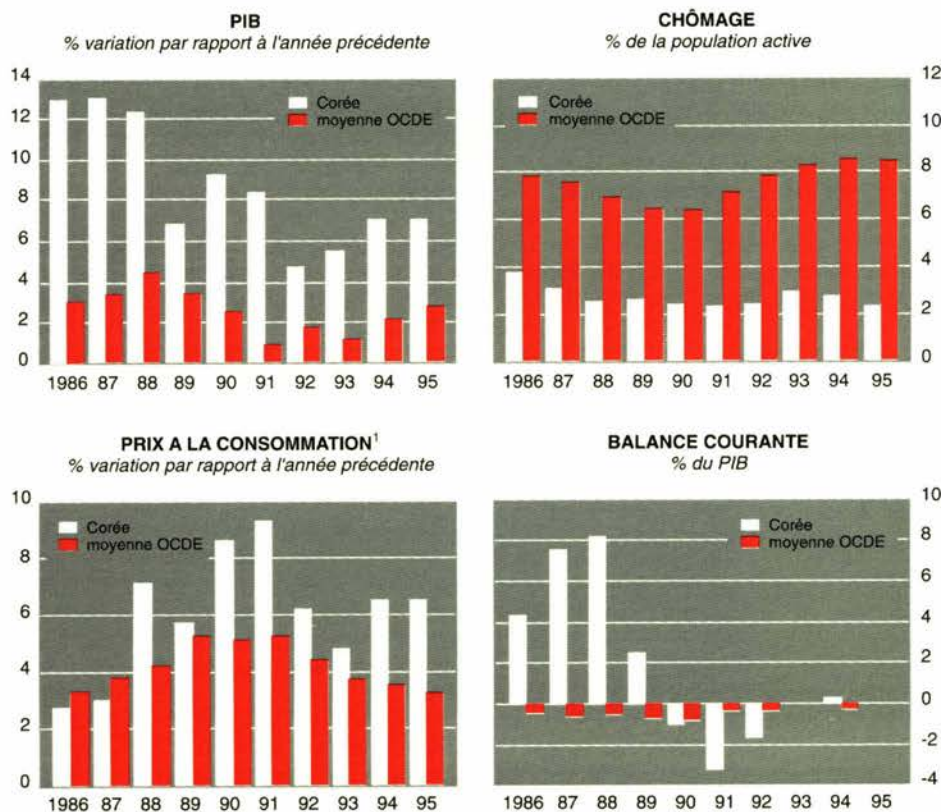
baisse sur les salaires et les prix. L'accroissement des gains réels est resté élevé dans la première moitié de 1993, mais a été par la suite inférieur à la progression tendancielle de la productivité. L'inflation des prix en 1993 semble être restée conforme à l'objectif officiel de 5 %, mais l'objectif de 3 % fixé pour 1997 dans le cadre du plan économique quinquennal actuel paraît difficile à réaliser si l'économie poursuit son redressement.

Changement structurel

La croissance économique s'est accompagnée de changements structurels. Le secteur manufacturier s'est développé, alors que l'agriculture, qui représentait plus d'un tiers du PIB en 1961 et près des deux tiers de l'emploi, a perdu du terrain. L'industrie lourde, encouragée pendant la phase de soutien particulier, a connu une forte croissance dans les sept années se terminant en 1980, mais, depuis lors, ce sont des secteurs qui n'avaient pas bénéficié de cet effort de promotion, en particulier l'électronique grand public et les semi-conducteurs² qui ont été les champions de la croissance.

Les exportations ont joué un rôle crucial. Leur volume s'est accru de 35 % par an entre 1961 et 1973, avec une part dans le PIB passant de moins de 1 % à 24 %. Jusqu'à cette décennie, les États-Unis étaient le principal débouché d'exportation de la Corée, alors que le Japon était le pays d'où elle importait le plus. Depuis lors, les pays asiatiques (à l'exception du Japon) sont devenus les principaux pays partenaires tant pour les exportations que pour les importations, sous l'effet de l'importance grandissante de la Chine et de la croissance de l'ensemble de l'Asie. Ce sont les produits manufacturés qui occupent désormais une place dominante dans les échanges, représentant 95 % des exportations, contre 12 % en 1961. La rapide augmentation des salaires à la fin des années 80 a conduit à une modification sensible de la composition des exportations. La part

REPÈRES



1. Indice implicite de prix de la consommation privée.

Source : OCDE

2. Martin Bloom, «Électronique en Corée : le point sur la technologie», l'Observateur de l'OCDE, n° 175, avril-mai 1992.

Anna Clopet/F.R.A.



L'électronique grand public et les semi-conducteurs ont connu une très rapide croissance depuis le début des années 80.

des vêtements a baissé alors que celle des produits sidérurgiques et de l'électronique s'est accrue. En 1992, le taux de croissance des exportations totales a été le double de celui des échanges mondiaux, ce qui a ramené le déficit de la balance des opérations courantes à 1 ½ % du PIB. La sortie de la récession est allée de pair avec de bons résultats à l'exportation et la balance des opérations courantes est devenue légèrement excédentaire en 1993. Dans le même temps, d'importantes entrées de capitaux ont fortement gonflé les réserves en devises.

La croissance soutenue des exportations enregistrée durant les dernières décennies a été encouragée par une politique de change empêchant la surévaluation de la monnaie nationale (le won) et des politiques gouvernementales compensant le coût pour les exportateurs des mesures de protection à l'encontre des importations. Les pouvoirs publics ont favorisé plus particulièrement l'expansion dans certains

secteurs, notamment pendant la période de développement de l'industrie lourde et chimique, mais aujourd'hui ces politiques ont été retirées au profit du jeu des forces du marché. Il reste néanmoins souhaitable de continuer à limiter encore la politique d'orientation administrative et de réglementation discriminatoire.

L'économie aurait tout à gagner d'une plus grande libéralisation des échanges. Les droits de douane et les restrictions sous forme de licences d'importation ont été sensiblement diminués durant les cinq dernières années, mais certains droits de douane spécifiques ont été relevés de façon spectaculaire depuis 1992 et la réduction de la protection non tarifaire laisse encore à désirer. En particulier, une interdiction commerciale complète continue à frapper 258 produits japonais et seule la moitié de ces restrictions doit être supprimée dans les cinq prochaines années.

La diminution des obstacles aux échanges dans le secteur agricole a moins progressé, ce secteur étant protégé par des interdictions à l'importation, au point que le marché du riz, par exemple, est presque totalement fermé et ne sera ouvert que légèrement lorsque l'accord de l'Uruguay Round sera appliqué. Une plus grande libéralisation améliorerait les niveaux de vie en zone urbaine. Il est indispensable d'encourager une nouvelle réduction de la taille du secteur agricole, où la productivité est très faible. Les subventions à la production devraient être supprimées en faveur d'une garantie directe du revenu, de façon à remédier aux distorsions dans la répartition des ressources et à réduire le coût direct pour le budget.

Déréglementer plus ?

La déréglementation du marché financier intérieur et des opérations en capital aiderait la Corée à préserver un taux élevé d'investissement et une croissance rapide. Elle contribuerait en effet à une allocation plus efficiente des ressources et de l'épargne et réduirait

le coût des emprunts extérieurs. Bien que presque tous les taux débiteurs aient été libérés en novembre dernier, conformément à la première étape du plan de libération financière, la réglementation des taux de rémunération des dépôts reste généralisée. Elle ne devrait pas être supprimée dans les quatre prochaines années, les pouvoirs publics souhaitant empêcher une pression à la hausse sur les taux débiteurs et protéger les marges d'intérêt des banques commerciales. Compte tenu des disparités entre les marchés débiteurs et prêteurs pour ce qui est de la réglementation, les pouvoirs publics devraient envisager d'accélérer les mesures de réforme. Cela d'autant plus que les noms véritables doivent désormais être utilisés pour toutes les opérations financières, alors qu'il était de tradition de pouvoir ouvrir des dépôts bancaires et acheter des valeurs mobilières sous des noms d'emprunt ce qui dans de nombreux cas permettait d'éviter l'imposition. Les flux internationaux de capitaux ont été strictement contrôlés par l'État, d'où des taux d'intérêt sensiblement plus élevés que dans la plupart des pays de l'OCDE. Un relâchement progressif est prévu d'ici à 1997, mais même si cet objectif est totalement mis en œuvre, les flux internationaux de capitaux feront encore l'objet de plus grandes restrictions que dans la plupart des pays de l'OCDE et d'autres mesures devront être prises pour achever la déréglementation.

Des réformes considérables sont en cours dans le secteur de la protection sociale. Un système national de retraite a été mis en place, mais il est évident que, malgré les excédents actuels, il faudra à l'avenir soit augmenter les cotisations soit réduire les prestations. Il existe un système de santé universel, qui suppose cependant une forte participation financière des usagers. Un système d'indemnisation du chômage doit être introduit en 1995 mais les allocations seront faibles et de courte durée. Les pouvoirs publics espèrent préserver la flexibilité du marché du travail qui a permis au chômage de rester inférieur à 3 % de la population active. Aucune réforme importante n'est prévue dans le domaine du financement du logement, marché dominé par deux

institutions publiques, la Caisse nationale pour le logement et la Société pour le logement, alors que des réformes s'imposeraient. Les années à venir pourraient être les plus opportunes pour mettre en œuvre de telles réformes, les pouvoirs publics encourageant la construction de logements dans le cadre d'un plan quinquennal.

Le développement économique de la Corée a donc été impressionnant. Les pouvoirs publics doivent cependant modifier certains mécanismes institu-

tionnels et décisionnels s'ils veulent assurer la continuité de la convergence avec les pays avancés à revenu élevé. L'expérience de ces pays pourrait être très bénéfique pour la Corée. Son programme actuel de libération des marchés financiers et des échanges intérieurs et extérieurs contribuera dans une large mesure au processus de transformation nécessaire, mais il est aussi vital de démontrer qu'il s'agit d'une orientation irréversible et que les délais fixés seront tenus. ■



Bibliographie OCDE

- Etude économique de l'OCDE : Corée, 1994
- Martin Bloom, *L'évolution technologique et l'industrie électronique coréenne*, 1992
- Martin Bloom, «Électronique en Corée : le point sur la technologie», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 175, avril-mai 1992.



... le Mexique...

Bénédicte Larre et Bernard Wacquez

Le Mexique a un PIB estimé à environ 360 milliards de dollars en 1993, ce qui le situe au neuvième rang des pays de l'OCDE entre l'Espagne et les Pays-Bas. Avec environ 86 millions d'habitants, soit 10 % de la population de l'OCDE, il est un des pays les plus peuplés de la zone, après les États-Unis et le Japon. Mesurée en PIB par tête, la richesse moyenne des Mexicains est une des plus faibles de l'OCDE.

La phase de décollage économique du Mexique a eu lieu dans les années 40, entraînant une période de croissance d'une trentaine d'années à un taux annuel moyen de plus de 6 %. A partir de 1970, l'économie mexicaine a connu des années perturbées – caractérisées par une progression sensible de l'inflation, du déséquilibre budgétaire et du déficit extérieur accompagnée d'une forte dévaluation monétaire – qui ont débouché sur la crise de la dette en 1982. Sous l'impulsion de programmes d'assainissement rigoureux, de réformes structurelles importantes et de la coopération internationale, la confiance s'est rétablie et la situation économique générale s'est ensuite redressée, permettant à la croissance du PIB d'atteindre un taux annuel moyen de 3 ½ %

entre 1988 et 1992, dans un contexte de réduction du taux d'inflation et du déficit public, alors que la monnaie se stabilisait.

En 1993, le Mexique a connu un environnement et des conditions générales qui ont fortement freiné l'activité économique, ramenant le taux de croissance en volume du PIB à environ ½ %. La politique économique a été globalement restrictive : le budget a dégagé un excédent estimé à environ 0,7 % du PIB ; la politique monétaire, resserrée à partir du milieu de l'année 1992 devant la résurgence des tendances inflationnistes (on a enregistré une augmentation des taux d'intérêt réels de 7 points de pourcentage entre le premier trimestre de 1992 et la mi-93), ne s'est détendue de façon significative que dans les tout derniers mois de l'année. Outre ses effets restrictifs sur la demande intérieure, cette politique a conduit à maintenir une surévaluation du peso qui a pesé sur les exportations et stimulé les importations. Enfin, les incertitudes qui ont précédé la signature de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA)

Bénédicte Larre et Bernard Wacquez travaillent à la division des échanges et des investissements internationaux, département des affaires économiques de l'OCDE.

ont vraisemblablement affecté la confiance des milieux d'affaires et freiné la croissance des investissements.

Le net ralentissement de la croissance et la poursuite du processus d'amélioration de la compétitivité des entreprises tant du secteur public que du secteur privé ont eu des conséquences négatives sur l'emploi dont le niveau a baissé en 1993.

Par contre, la faiblesse de la demande et de l'activité, ainsi que la persistance d'un taux de change élevé du peso ont eu des effets bénéfiques sur le front de l'inflation. Elles ont permis de réduire de quatre points de pourcentage la hausse des prix à la consommation en glissement annuel entre les mois de décembre 1992 et 1993 où elle s'est établie à 8 %.

Si le déficit de la balance des opérations courantes est demeuré élevé en 1993 (environ 6 % du PIB), il a été, comme en 1992, largement financé par les entrées nettes de capitaux étrangers.

L'économie du Mexique a connu au cours des six derniers mois un certain nombre de chocs aux conséquences en partie contradictoires. En premier lieu, la ratification de l'ALENA par les États-Unis, le 17 novembre dernier, a été particulièrement importante, dans la

REPÈRES				
	1990	1991	1992	1993'
PIB				
milliards de dollars	244,0	286,6	329	360
PIB par habitant				
dollars	2 930	3 458	3 893	4 200
PIB en volume				
croissance annuelle, %	4,6	3,6	2,6	0,4
Prix à la consommation				
variation moyenne annuelle	26,7	22,7	15,5	9,7
Balance courante				
en milliards de dollars	-7,8	-13,4	-24,8	-23,4
% du PIB	-3,2	-4,7	-6,9	-6,4
1. Estimations.				
Sources : Banque mondiale, FMI, sources mexicaines officielles, OCDE				

mesure où son rejet aurait pu altérer la confiance à l'égard de l'économie mexicaine et avoir des conséquences dommageables sur les flux de capitaux étrangers et, par suite, sur le peso, ce qui aurait pu entraîner un nouveau durcissement de la politique monétaire préjudiciable à la croissance.

Les événements politiques récents, révolte du Chiapas en janvier 1994 et assassinat en mars du principal candidat aux élections présidentielles, ont détérioré le climat de confiance, ce qui s'est traduit notamment par la résurgence de pressions à la baisse sur le peso. Mais ils ont également entraîné un renforcement des dépenses de caractère social et des fonds de développement régionaux. Les effets de ces mesures s'ajouteront à ceux de l'assouplissement prévu par le budget de 1994 et à ceux du Pacte social reconduit en octobre dernier. La demande intérieure devrait trouver là un stimulant non négligeable en 1994 et 1995. Par ailleurs, les exportations pourraient continuer à s'accroître rapidement grâce notamment à la poursuite d'une croissance forte aux États-Unis.

L'évolution de la politique monétaire constitue un des éléments principaux d'incertitude pour les prochains mois. Après la très forte baisse des taux d'intérêt enregistrée jusqu'en février 1994, les pressions qui se sont exercées sur le peso ont amené les autorités à relever sensiblement les taux au cours des dernières semaines. Ce mouvement pourrait toutefois s'inverser avec la dissipation des craintes des milieux d'affaires sur la situation à court terme. Au total, le Mexique pourrait retrouver une croissance supérieure à 3 % en moyenne en 1994-1995, avec une inflation qui resterait contenue autour de 8 %.

Progrès de la réforme structurelle

Les années 1985-93 ont été marquées par une intensification du processus de réforme structurelle engagé parallèlement à la stabilisation macro-économique. Sur cette période a été mis en place l'essentiel des mesures destinées à transformer les structures

et les institutions mexicaines pour donner un rôle important aux forces du marché et aux incitations privées, et à réduire le rôle de l'État. Dans ce contexte, on peut citer le programme de privatisation, dont l'ampleur n'a été dépassée qu'au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, qui s'est accompagné d'une déréglementation importante des marchés des biens et des services.

La libéralisation des échanges engagée en 1985, notamment avec l'adhésion du Mexique au GATT, a ouvert l'économie à la concurrence internationale et facilité les transferts de technologie. La loi de libéralisation de l'investissement direct étranger de décembre 1993 constitue un nouveau pas dans cette direction. Mais un secteur reste fermé à l'initiative privée (et à l'investissement étranger), celui de la *Petroleos Mexicanos* (PEMEX) qui conserve le monopole de la prospection et de l'exploitation du pétrole. Une réforme en profondeur du secteur financier a été également mise en œuvre au cours des dernières années. Progressivement, la gestion de la politique monétaire a évolué vers l'utilisation d'instruments indirects, la loi d'indépendance de la banque centrale entrée en vigueur en janvier 1994 complétant le processus.

Les autorités se sont lancées très récemment dans la réforme de l'agriculture, domaine particulièrement sensible sur le plan politique. Les marchés de nombreux produits agricoles jusque là soumis à une variété de contrôles (quotas de production, licences d'importations et d'exportations, contrôles de prix, contrôle public du stockage et de la distribution) ont été déréglementés, et les subventions budgétaires réduites, voire, pour plusieurs denrées alimentaires, supprimées. La réforme constitutionnelle du régime foncier, en 1992, a marqué une nette rupture, tant économique que politique, avec les principes hérités de la révolution. Cette réforme permet de donner la pleine

propriété des terres communales qu'ils exploitaient aux «*ejidatarios*» qui jusque là n'en détenaient qu'un droit d'utilisation (ces terres pourront dorénavant être louées ou hypothéquées). Par ailleurs, les réglementations sur l'utilisation des terres agricoles qui prévalaient dans l'agriculture privée ont été supprimées. Enfin, au début de 1994, a été mis en place un programme de soutien à la productivité de l'agriculture (PROCAMPO) qui doit se substituer au système de prix garantis aux agriculteurs (les prix de certaines denrées de base demeurant toutefois contrôlés).

Le Mexique reste néanmoins confronté à des problèmes importants. En 1994, c'est encore une économie où coexistent des secteurs modernes et compétitifs et des secteurs dont la structure est proche de celle de pays du tiers monde. Non seulement le revenu par tête au Mexique est très faible, mais le pays est caractérisé par une grande inégalité des revenus (en 1989, 30 % de la population ne percevaient qu'environ 8 % du revenu national et étaient pratiquement sous le seuil de pauvreté). Élever le niveau de vie global et réduire les inégalités dans la distribution des revenus constituent des priorités essentielles. L'amélioration du niveau d'éducation, notamment dans les catégories sociales les plus pauvres, constituent certainement un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté et les inégalités de revenus. Le programme de solidarité nationale (PRONASOL) va dans le sens de ces priorités. Centré sur les catégories de la population les plus pauvres et les régions particulièrement défavorisées, il vise à développer les infrastructures de base. ■



Bibliographie OCDE

- Études économiques de l'OCDE. Série 1991-1992 : Mexique, 1992
- Bénédicte Lare, « Coup de projecteur sur le Mexique », l'Observateur de l'OCDE, n° 178, octobre-novembre 1994.



... la Turquie

Helmut Ziegelschmidt

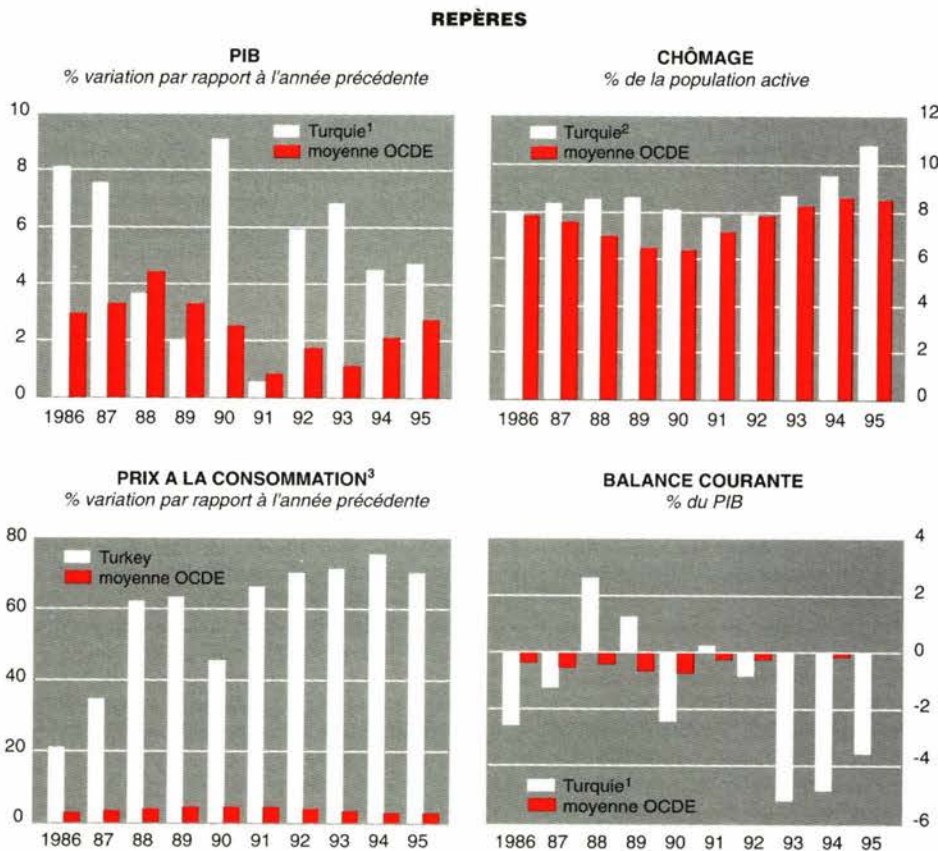
Après une période impressionnante d'expansion économique et d'ajustement structurel durant les années 80, la dynamique des réformes s'est de toute évidence enrayée en Turquie. En 1991, sous l'effet de la crise du Golfe et des incertitudes politiques internes, l'économie turque est entrée dans une phase de stagnation. Le nouveau gouvernement, formé après les élections anticipées de 1991, a annoncé un programme économique destiné à lutter contre l'inflation, par une discipline macro-économique plus rigoureuse, et à ramener la production sur un sentier de croissance plus rapide¹.

De fait, l'économie s'est redressée en 1992 et la croissance de la production a continué de s'accroître en 1993, à un rythme estimé à 7%, soit le plus élevé des pays de l'OCDE. Toutefois, cette expansion tirée par la demande intérieure a provoqué un gonflement des importations en 1993, de sorte que la balance des opérations courantes a enregistré un déficit équivalant à plus de 5% du PNB.

La hausse des prix à la consommation s'est établie à 66% en moyenne en 1993, chiffre qui reste exceptionnellement élevé par rapport à l'inflation dans les autres pays de l'OCDE, voire dans le monde. L'origine de ces tensions inflationnistes persistantes réside dans l'ampleur des besoins de financement du secteur public qui se sont encore accrus en 1993, atteignant plus de 16% du PNB. Le processus prolongé de désinflation par lequel la Turquie devra passer reposera sur la capacité du gouvernement d'améliorer sensiblement cette situation.

Le déficit du secteur public doit être en effet ramené à des proportions qui permettent au gouvernement de couvrir ses besoins de financement grâce à l'épargne du secteur privé, plutôt que par des emprunts auprès de la banque centrale (créant une «taxe d'inflation» qui réduit les revenus réels). Le recours massif de l'État aux financements par la banque centrale, à des taux extrêmement bas, constitue aussi la principale raison pour laquelle la Turquie n'a pas connu d'explosion de sa dette

Helmut Ziegelschmidt travaille à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.



1. PNB.
2. Les chiffres incorporent d'importantes révisions des données turques.
3. Indice implicite de la consommation privée.

Source : OCDE

publique. En temps normal, avec des taux d'intérêt plus élevés, l'expansion de l'encours de la dette aurait en effet exercé des pressions irrésistibles en faveur de mesures budgétaires correctrices.

La santé de l'économie s'est au contraire détériorée, progressivement mais sûrement, sous l'effet de la persistance d'une inflation élevée et de la cherté du loyer de l'argent. Ces facteurs ont provoqué une augmentation de la part des paiements d'intérêt dans les dépenses publiques totales et limité, par là même, les ressources pouvant être affectées à des activités comme l'éducation. En outre, il est pratiquement certain que l'on assiste à un effet

d'éviction de l'investissement privé par les emprunts de l'État.

Parmi les autres manifestations du mal, on retiendra le raccourcissement de l'horizon dans lequel s'inscrit la planification des entreprises, le détournement de l'attention des gestionnaires, encore trop rares, vers des mécanismes de financement à court terme et des opérations d'ingénierie financière à forte rentabilité. Autre signe : la défiance de la population à l'égard de la monnaie nationale, ce qui donne lieu à un phénomène de «substitution monétaire», dans lequel les devises tendent de plus en plus à remplacer la monnaie nationale.

1. Etudes économiques de l'OCDE : Turquie, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

Abbas/Sipa



La politique monétaire a été, comme les années précédentes, entravée par l'énorme demande d'emprunt de l'État. Au lieu d'appliquer des mesures de stabilisation, la banque centrale a donc dû se contenter de maintenir des conditions ordonnées sur les marchés des capitaux et des changes. L'une des façons d'élargir la marge de manœuvre de la banque consisterait à faire adopter par le Parlement un calendrier de réduction du plafond des emprunts du Trésor pour le ramener de 15% des crédits budgétaires actuellement, à zéro à moyen terme. Cette mesure pourrait dans un premier temps provoquer des difficultés de financement, mais si elle est perçue comme l'expression de la ferme volonté du gouvernement de résoudre les problèmes des finances publiques, les taux d'intérêt pourraient s'inscrire en baisse, peut-être même de façon sensible. Cette dégrèvement du loyer de l'argent enclencherait alors une dynamique vertueuse de baisse des paiements d'intérêt et contribuerait à la réduction du déficit budgétaire et à l'amélioration des conditions de financement de l'investissement productif.

Améliorer la fiscalité

Pour parvenir à la réduction souhaitable du déficit du secteur public, il faudra prendre impérativement des mesures vigoureuses sur le double front des dépenses et des recettes de l'État. Côté dépenses, les perspectives d'économies dans le secteur public semblent importantes en ce qui concerne à la fois le nombre et la rémunération des fonctionnaires. C'est ce que montre l'augmentation rapide de la part des charges salariales du secteur public dans le PNB – de 9½ % en 1990 à 12¾ % en 1993.

La nécessité de réduire le déficit budgétaire met en relief l'ampleur toute

particulière des possibilités d'accroissement des recettes fiscales. Celles-ci représentent un peu moins de 30% du PNB, soit l'une des plus faibles parts dans les pays de l'OCDE. Plusieurs mesures ont déjà été prises à cet effet, notamment des relèvements répétés des taux des impôts indirects,

le dernier datant de novembre 1993. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de la collecte de l'impôt et rendre la fiscalité plus équitable. La prolifération des exonérations de l'impôt sur les sociétés a permis à de nombreuses entreprises de réduire de moitié leur taux effectif d'imposition par rapport au taux statutaire, ce qui explique la faiblesse extrême des recettes au titre de cet impôt.

Il existe en outre des possibilités considérables d'améliorer la gestion de la fiscalité. C'est ainsi qu'une augmentation des recettes de l'État ouvrirait la voie à une réduction de la fiscalité (explicite ou implicite) exceptionnellement lourde et créatrice de distorsions qui pèse sur les transactions financières et qui explique en grande partie l'écart important entre les taux des crédits (non subventionnés) et les taux de rémunération des dépôts bancaires. Le Parlement a adopté une nouvelle loi de réforme fiscale en décembre 1993 destinée à résoudre plusieurs problèmes inhérents à l'ancien régime fiscal.

Poursuivre la privatisation

Il convient de prendre des mesures plus déterminées de réforme des entreprises publiques, qui absorbent une part considérable des ressources de l'État, à travers des transferts du budget de l'administration centrale – 2½% du PNB en 1993 – mais aussi sous forme d'aides extrabudgétaires, comme certaines émissions d'obligations d'État, et de transferts implicites comme des «différés de remboursements de dette». Les aides extrabudgétaires doublent pratiquement la charge que les entreprises publiques font peser sur l'État. Les subventions à l'agriculture constituent un autre facteur important de

creusement du déficit budgétaire. Les lourdes pertes enregistrées par les entreprises publiques chargées de la mise en œuvre de la politique agricole en sont le signe le plus évident.

La privatisation constitue la stratégie la plus souhaitable de réforme des entreprises publiques, dans la mesure où elle élargit le champ de l'initiative entrepreneuriale qui a si bien réussi à générer une forte croissance de l'activité économique. Plutôt qu'à maximiser les recettes à court terme tirées de la cession des entreprises publiques, le programme de privatisation du gouvernement doit s'attacher avant tout à éliminer le gaspillage de ressources, dont témoigne l'énorme ponction que constituent les aides de l'État aux entreprises publiques, et à améliorer l'efficacité générale de l'économie.

Les salariés dont les emplois sont supprimés par la rationalisation des entreprises publiques peuvent compter sur le mécanisme existant d'indemnités de licenciement, ainsi que sur le filet de sécurité informel qui est traditionnellement assuré par les familles et les communautés villageoises. Toutefois, même si une assistance supplémentaire de l'État devait être accordée pour alléger les difficultés personnelles des salariés, cela coûterait moins cher à moyen terme que de supporter indéfiniment le système actuel d'aide de l'État à des entreprises publiques en déficit chronique.

Une fois appliquées, ces mesures amélioreront le fonctionnement de l'économie et permettront à la Turquie de profiter pleinement du libre accès aux vastes marchés européens que lui assurera l'union douanière avec l'Union européenne prévue pour 1995. ■



Bibliographie OCDE

- **Études économiques de l'OCDE : Turquie, 1994**
- **Politiques de l'environnement en Turquie, 1992**
- Ferenc Juhasz, «Politiques de l'environnement en Turquie», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 177, août-septembre 1992.

✓ REPÈRES

ALLEMAGNE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-1,5	0,8
Prix à la consommation ^a	4,1	3,2	1,9
Taux de chômage	8,9	10,1	10,3
Balance courante ^b	-1,1	-0,8	-0,7

AUSTRALIE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	2,5	3,1
Prix à la consommation ^a	2,1	3,1	2,7
Taux de chômage	10,9	10,4	10,1
Balance courante ^b	-4,2	-4,4	-4,4

AUTRICHE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,5	1,0
Prix à la consommation ^a	3,7	2,8	2,5
Taux de chômage	4,8	5,3	5,3
Balance courante ^b	0,1	0,1	0,2

BELGIQUE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-1,2	0,9
Prix à la consommation ^a	2,7	2,4	2,1
Taux de chômage	12,1	13,0	13,2
Balance courante ^b	2,1	1,8	2,0

CANADA	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	2,5	3,7
Prix à la consommation ^a	1,7	1,9	1,8
Taux de chômage	11,2	11,0	10,5
Balance courante ^b	-3,6	-3,1	-2,7

DANEMARK	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	0,2	2,5
Prix à la consommation ^a	1,1	2,5	2,3
Taux de chômage	12,1	11,9	11,3
Balance courante ^b	2,6	1,8	1,4

ESPAGNE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-1,0	0,8
Prix à la consommation ^a	4,8	4,1	2,9
Taux de chômage	22,7	23,8	23,5
Balance courante ^b	-2,3	-2,0	-2,0

ÉTATS-UNIS	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	2,8	3,1
Prix à la consommation ^a	2,7	2,7	3,0
Taux de chômage	6,9	6,5	6,2
Balance courante ^b	-1,7	-2,0	-2,1

FINLANDE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-2,0	-0,3
Prix à la consommation ^a	3,0	2,0	2,0
Taux de chômage	18,2	19,9	20,3
Balance courante ^b	-1,5	2,7	5,5

FRANCE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,9	1,1
Prix à la consommation ^a	2,3	1,9	1,5
Taux de chômage	11,7	12,4	12,3
Balance courante ^b	0,8	1,1	1,4

GRÈCE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	0,5	0,9
Prix à la consommation ^a	14,1	10,8	8,5
Taux de chômage	10,0	10,7	11,2
Balance courante ^b	-1,9	-2,0	-2,0

IRLANDE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	2,7	3,1
Prix à la consommation ^a	2,2	3,5	3,6
Taux de chômage	17,6	17,8	17,8
Balance courante ^b	5,6	5,9	6,1

Notes : Les chiffres en *italiques* sont des prévisions de l'OCDE
 a. Déflateur de la consommation privée
 b. Balance courante en % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : **Perspectives économiques de l'OCDE**, n° 54, décembre 1993 ;
 pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'**Observateur de l'OCDE**

REPÈRES

ISLANDE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	0,4	-2,0
Prix à la consommation ^a	4,1	2,4	1,5
Taux de chômage	4,4	5,1	5,1
Balance courante ^b	-1,5	-1,0	-0,8

ITALIE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,1	1,7
Prix à la consommation ^a	4,5	4,1	3,0
Taux de chômage	10,2	11,1	11,6
Balance courante ^b	0,4	1,0	1,4

JAPON	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,5	0,5
Prix à la consommation ^a	0,9	0,3	0,4
Taux de chômage	2,5	2,9	2,8
Balance courante ^b	3,3	3,1	3,0

LUXEMBOURG	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	1,0	1,5
Prix à la consommation ^a	3,5	3,0	2,5
Taux de chômage	2,2	2,7	2,8
Balance courante ^b	2,1	1,8	2,0

NORVÈGE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	1,6	3,2
Prix à la consommation ^a	2,3	1,9	2,2
Taux de chômage	6,0	5,9	5,7
Balance courante ^b	3,1	3,9	5,2

NOUVELLE-ZÉLANDE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	3,0	3,3
Prix à la consommation ^a	1,4	1,5	1,7
Taux de chômage	9,8	9,3	9,0
Balance courante ^b	-1,7	-1,5	-0,4

PAYS-BAS	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,2	0,6
Prix à la consommation ^a	2,0	2,2	2,0
Taux de chômage	8,3	9,3	9,7
Balance courante ^b	2,0	2,7	3,1

PORTUGAL	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,4	2,0
Prix à la consommation ^a	6,3	5,3	4,8
Taux de chômage	5,1	6,0	6,1
Balance courante ^b	-0,5	-0,2	0,1

ROYAUME-UNI	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	2,0	2,9
Prix à la consommation ^a	3,5	3,4	3,3
Taux de chômage	10,3	10,0	9,5
Balance courante ^b	-1,8	-1,9	-1,5

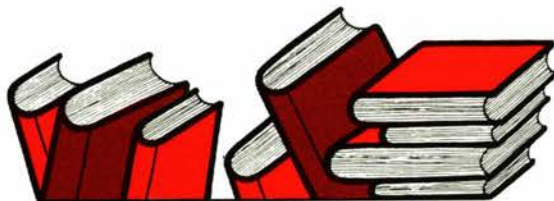
SUÈDE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-2,7	1,5
Prix à la consommation ^a	5,2	3,5	3,0
Taux de chômage	8,2	8,8	8,4
Balance courante ^b	-0,2	1,3	2,7

SUISSE	1993 1994 1995		
	Produit intérieur brut	-0,8	0,8
Prix à la consommation ^a	3,3	1,8	2,0
Taux de chômage	4,5	5,0	4,5
Balance courante ^b	7,8	7,9	8,1

TURQUIE	1993 1994 1995		
	Produit national brut	7,0	5,0
Prix à la consommation ^a	71,0	75,0	70,0
Taux de chômage	8,6	9,5	10,7
Balance courante ^b	-5,2	-4,8	-3,5

Notes : Les chiffres en italiques sont des prévisions de l'OCDE
 a. Déflateur de la consommation privée
 b. Balance courante en % du PIB (PNB pour la Turquie)

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 54, décembre 1993 ;
 pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE



Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ · BOND DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMANDE ENCARTÉ · BON DE COMMANDE ENCARTÉ

Économie

Études économiques de l'OCDE Étude des tendances et de la politique économique Série 1993-1994

AUSTRALIE

mars 1994
(10 94 04 2) ISBN 92-64-24092-6, 170 p.

TURQUIE

avril 1994
Voir pp. 37-38 de ce numéro de l'*Observateur de l'OCDE*.
(10 94 27 2) ISBN 92-64-24099-3, 150 p.

Chaque étude

France : FF85 ; autres pays : FF110 US\$20 DM33
Abonnement 1994 (17 à 19 études)
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363
France : FF1100 ; autres pays : FF1200 US\$220 DM365

L'ÉVALUATION DE LA RÉFORME STRUCTURELLE

Leçons pour l'avenir

mars 1994

L'OCDE examine les politiques structurelles des pays membres dans le cadre de son suivi régulier de leurs politiques économiques. Ce rapport résume le travail de ce type effectué pendant la période 1990-1993. Le bilan suggère quelques facteurs dont il faut tenir compte dans la conception de la réforme structurelle (notamment le fait que retarder les réformes inévitables peut en rendre la transition plus onéreuse), ainsi qu'une liste de quelques-uns des problèmes structurels qui restent à résoudre (dans les domaines des marchés du travail, de l'agriculture et du secteur public en particulier). Le rapport comprend également une annexe statistique importante et une description des réformes entreprises pendant la période dans chaque pays.

(11 94 01 2) ISBN 92-64-24090-X, 206 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM74

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME ÉCONOMIES EN TRANSITION 2/1994

avril 1994 - bilingue

Cette publication trimestrielle, autrefois intitulée *Indicateurs économiques à court terme: Europe centrale et orientale*, est un complément aux *Principaux indicateurs économiques de l'OCDE*. Elle contient un large éventail de données mensuelles, trimestrielles et annuelles qui couvrent en particulier la production industrielle, la construction, l'emploi, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, le commerce intérieur et les échanges pour les 20 pays en transition suivants : Bulgarie, Lituanie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, République tchèque, Pologne, Bélarus, Tadjikistan, Estonie, Roumanie,

Kazakhstan, Turkménistan, Hongrie, République slovaque, République Kirghize, Ukraine, Lettonie, Arménie, République de Moldova, Ouzbékistan.

(07 94 02 3) ISBN 92-64-04115-X, 80 p.
France : FF42 ; autres pays : FF55 US\$9 DM16
Abonnement 1994 :
France : FF130 ; autres pays : FF145 US\$28 DM53

Série «Principaux indicateurs économiques»

INDICES DES PRIX

A LA PRODUCTION

Sources et méthodes

avril 1994 - bilingue
(31 94 21 3) ISBN 92-64-04037-4, 68 p.
France : FF40 ; autres pays : FF50 US\$9 DM16

INDICES DES PRIX

A LA CONSOMMATION

Sources et méthodes

avril 1994 - bilingue
(31 94 20 3) ISBN 92-64-04113-3, 38 p.
France : FF40 ; autres pays : FF50 US\$9 DM16

Affaires financières, fiscales et des entreprises

RENTABILITÉ DES BANQUES*

Comptes des banques

1983-1992

avril 1994 - bilingue

L'évolution de la rentabilité bancaire et les facteurs qui agissent sur elle, constituent des indicateurs importants de l'état de santé des systèmes bancaires nationaux. Ces statistiques de l'OCDE, fondées sur les comptes des banques, offrent aux spécialistes un instrument d'analyse unique en son genre pour évaluer l'évolution de la rentabilité bancaire durant la période 1983-1992.

(21 94 03 3) ISBN 92-64-04114-1, 190 p.
France : FF180 ; autres pays : FF230 US\$39 DM72
**Également disponible sur disquette*

LES PRINCIPES DIRECTEURS

DE L'OCDE A L'INTENTION

DES ENTREPRISES

MULTINATIONALES

avril 1994

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales représentent ce que les gouvernements attendent collectivement du comportement et des activités des entreprises multinationales. Ils cherchent à encourager la contribution positive que les entreprises multinationales peuvent apporter au progrès économique et social dans les pays de l'OCDE et à travers le monde en aidant à résoudre les difficultés que leurs opérations peuvent soulever. Cette publication explique la nature et la portée des principes directeurs. Son but est de mieux les faire connaître et de contribuer à leur mise en œuvre effective.

(21 94 02 2) ISBN 92-64-24109-4, 82 p.
France : FF70 ; autres pays : FF90 US\$15 DM28

LE CONTRÔLE DES FUSIONS ET LE MONDE DES AFFAIRES

Méthodes et procédures

avril 1994

(24 94 01 2) ISBN 92-64-24100-0, 216 p.
France : FF180 ; autres pays : FF230 US\$39 DM72

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

FISCAUX ENTRE LES PAYS

MEMBRES DE L'OCDE

Vue d'ensemble des pratiques

actuelles

avril 1994 - bilingue

L'échange de renseignements fiscaux entre les pays de l'OCDE est essentiel à l'application des conventions fiscales pour éviter la double imposition et aussi pour assurer une application correcte de la législation fiscale interne. Cette forme de coopération est devenue de plus en plus importante du fait de la libéralisation et de la mondialisation graduelles des économies nationales. Ce rapport a donc pour but d'aider les contribuables à mieux comprendre le fonctionnement des échanges de renseignements fiscaux. Il donne une vue d'ensemble du cadre juridique dans lequel les échanges sont opérés, compte tenu des droits des contribuables et des pratiques et procédures actuelles des pays membres.

(23 94 03 3) ISBN 92-64-04039-0, 106 p.
France : FF70 ; autres pays : FF90 US\$15 DM28

FISCALITÉ ET PETITES ENTREPRISES

avril 1994

Les petites entreprises sont souvent considérées comme essentielles au développement à long terme d'une économie et la fiscalité est fréquemment utilisée pour les promouvoir. Mais concevoir des mesures fiscales destinées à leur venir en aide est difficile, car de nombreux et complexes domaines de la politique fiscale entrent en jeu : l'imposition comparative des entreprises constituées en sociétés et des entreprises individuelles, le combat contre l'évasion fiscale allié à un souci de simplification, l'octroi de l'aide, sans gaspillage, aux entreprises méritantes.

Ce rapport montre comment les pays de l'OCDE se sont efforcés de concilier ces objectifs. Il met en lumière l'importance des petites entreprises et fournit toutes informations utiles sur le régime fiscal qui leur est applicable. Il contient également un ensemble de conclusions qui éclairent les choix à opérer dans ce domaine.
(23 94 02 2) ISBN 92-64-24093-4, 142 p.
France : FF95 ; autres pays : FF120 US\$20 DM3

Série «Statistiques financières de l'OCDE»

Partie 2*

COMPTES FINANCIERS

DES PAYS DE L'OCDE

CANADA 1977-1992

avril 1994 - bilingue

(20 93 33 3), 50 p.

ISSN 0304-3371

Abonnement 1994 :

France : FF1 600 ;
autres pays : FF1 760 US\$320 DM565
**Également disponible sur disquette*

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

TENDANCES ET POLITIQUES DES PRIVATISATIONS, Vol. 1, n° 3
mars 1994 – bilingue

Cette publication présente, deux fois par an, un examen des évolutions récentes en matière de privatisations et une analyse comparative des expériences des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique. La privatisation est un élément déterminant de la réforme structurelle. Les programmes ambitieux et sans précédent lancés dans ces pays nécessitent des données et des analyses fiables des évolutions, qui sont indispensables pour assurer leur réussite. Cette publication traite également de questions spécifiques aux privatisations. L'approche se veut interdisciplinaire : les aspects juridiques, économiques et organisationnels sont tous abordés. Son but est de donner aux responsables une vue étendue des choix de politiques et de leurs fondements analytiques ainsi que de l'expérience acquise par leur mise en œuvre. (06 93 03 3) ISBN 92-64-04032-3, 196 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$21 DM37

Agriculture

L'EMPLOI DANS L'AGRICULTURE ET L'AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'OCDE

mars 1994
Voir Dimitris Diakosavvas, «L'ajustement structurel et l'emploi agricole», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 182, juin-juillet 1993.
(51 94 02 2) ISBN 92-64-24084-5, 268 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM39

Développement et aide

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'aide en transition Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement Rapport 1993

mars 1994
Voir page 2 de la couverture de ce numéro de *l'Observateur de l'OCDE*.
Voir Nicole Massignon, «L'explosion urbaine dans le tiers monde», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 182, juin-juillet 1993.
(43 94 02 2) ISBN 92-64-24083-7, 262 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$26 DM47

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT*

Versements, engagements, indicateurs économiques 1989-1992

avril 1994 – bilingue
Ce rapport constitue la source unique de données sur l'origine, le volume, l'objectif et les conditions de l'aide et des autres apports de

ressources attribués à plus de 130 pays en développement. On trouvera des indications sur les flux destinés à chaque pays et territoire bénéficiaires par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les organismes multilatéraux et les pays arabes. (43 94 03 3) ISBN 92-64-04034-X, 340 p.
France : FF295 ; autres pays : FF370 US\$63 DM110
*Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

Documents du Centre de développement

COOPÉRATION SUD-SUD Perspectives générales

par Lynn K. Mytelka
mars 1994 – bilingue
Cette étude montre que, dans le contexte actuel de mondialisation, la coopération Sud-Sud peut considérablement améliorer la compétitivité des pays en développement sur les marchés internationaux. Au terme d'une analyse qui dépasse les explications classiques de l'échec des nombreux projets de coopération régionale entre ces pays, cette étude plaide pour une rupture avec la théorie et les pratiques traditionnelles pour encourager la coopération Sud-Sud aujourd'hui. (41 94 05 3) ISBN 92-64-04033-1, 272 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$33 DM60

Études du Centre de développement

LA FAISABILITÉ POLITIQUE DE L'AJUSTEMENT EN ÉQUATEUR ET AU VENEZUELA

par Alain de Janvry, Alison Graham, Elisabeth Sadoulet, Ramón Espinel, Walter Spurrier, Hans-Peter Nissen et Frederico Welsch
mars 1994

La plupart des études consacrées à des programmes d'ajustement ignorent que ces derniers sont adoptés dans un contexte politique donné, par des hommes politiques et qu'ils ont des conséquences politiques. Cette omission constitue une grave erreur d'analyse qui fausse les conclusions théoriques, infléchit les résultats empiriques et, partant, peut conduire à l'adoption de décisions politico-économiques débouchant sur un échec ou une crise. Cette publication présente deux études de cas. L'Équateur et le Venezuela sont deux pays d'Amérique latine dans lesquels des programmes d'ajustement ont été remis en cause, les réactions de l'opinion publique ayant souvent été violentes. Malgré cette expérience, l'histoire récente donnerait à penser que tous les acteurs politiques ont tiré les leçons de l'expérience passée et qu'un compromis politique dicté par la nécessité d'un ajustement est un objectif réalisable. Les exemples de l'Équateur et du Venezuela portent à croire qu'il n'y a aucune raison pour que ces enseignements ne s'appliquent pas ailleurs. (41 93 14 2) ISBN 92-64-24078-0, 162 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM40

LA FAISABILITÉ POLITIQUE DE L'AJUSTEMENT AUX PHILIPPINES
par Robert Dohner et Stephan Haggard

avril 1994
(41 94 03 2) ISBN 92-64-24105-1, 88 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM39

GLOBALISATION ET RÉGIONALISATION
Quels enjeux pour les pays en développement ?

par Charles Oman
avril 1994
Les économistes ont tendance à considérer la globalisation comme une bonne chose alors que d'autres, dont souvent les pouvoirs publics, y voient une menace pour la stabilité et pour l'autonomie des politiques nationales. La régionalisation est parfois considérée comme un remède partiel à cette perte évidente de souveraineté mais pour certains observateurs, elle est une part intégrante de la globalisation. Deux sujets de préoccupation nuancent cependant les effets de la globalisation : d'une part, dans les pays en développement, le fait qu'une partie de la population ne profitera pas de l'amélioration des échanges ; de l'autre, dans les pays industrialisés, l'acuité des problèmes causés par les difficultés d'ajustement du marché du travail. Cet ouvrage examine l'ensemble de ces questions et souligne l'actualité d'un débat dont les enjeux sont déterminants. Ce faisant, il s'efforce de réduire le champ de la controverse en précisant la signification et la portée des phénomènes de globalisation et de régionalisation. (41 94 06 2) ISBN 92-64-24106-X, 128 p.
France : FF85 ; autres pays : FF110 US\$19 DM34

Séminaires du Centre de développement

REDÉFINIR L'ÉTAT EN AMÉRIQUE LATINE

sous la direction de Colin I. Bradford Jr.
mars 1994
L'ouvrage étudie les nouvelles dimensions, définitions et perceptions de l'État en Amérique latine. Le rétablissement de la démocratie dans la région signifie que la redéfinition de l'État ne dépend plus uniquement de l'élite, mais de la société dans sa totalité. Cet ouvrage cherche à déterminer l'impact de ce changement sur l'organisation politique et administrative des pays latino-américains dans le contexte politique et économique mondial de l'après-guerre froide. Reprenant les idées développées lors de la quatrième réunion annuelle du Forum international sur les perspectives latino-américaines, cette étude est publiée sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement et du Centre de développement de l'OCDE. Ce forum associe les compétences des experts des pays membres de l'OCDE et de l'expérience des spécialistes de l'Amérique latine. (41 94 04 2) ISBN 92-64-24089-6, 296 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM75

Échanges

Série «Problèmes de politique commerciale» – n° 3

SECRETARIAT DE L'OCDE, PARIS

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- Administration publique
- Balance des paiements
- Comptes nationaux
- Economie agricole
- Economie du développement
- Economie de l'énergie
- Economie de l'industrie
- Economie du travail
- Economie monétaire
- Econométrie
- Environnement
- Etudes urbaines
- Fiscalité
- Ingénierie nucléaire
- Macro-économie
- Physique nucléaire
- Politique de l'éducation
- Affaires sociales
- Statistiques
- Informatique et communications

● **Qualifications :**

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue; bonne connaissance de l'autre.

● **Engagement initial :**

deux ou trois ans.

● **Traitement annuel de base :**

de FF 300 000 (administrateur) et de FF 430 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

**Division de la gestion
des ressources humaines
OCDE**
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE



**LES PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS
DANS LE DOMAINE DES ÉCHANGES**

Rapport annuel - 1993
avril 1994

Cette étude décrit l'évolution récente des flux d'échanges, les principales nouvelles mesures commerciales ainsi que les modifications intervenues en matière de politique commerciale entre avril 1993 et le 1er janvier 1994, période marquée par les pourparlers intensifs visant à conclure le cycle d'Uruguay et durant lequel on a aussi assisté à d'importants changements dans le domaine de l'intégration régionale. Certaines tendances des années précédentes se sont poursuivies : recours à des mesures bilatérales échappant au cadre établi des règles et disciplines multilatérales ; augmentation des tensions commerciales résultant de l'application de mesures antidumping ; et accroissement du nombre des différends commerciaux de longue date et encore non résolus. Cette publication passe en revue les mesures commerciales dont la dimension en termes de politique des échanges est importante, les classant par catégorie plutôt que par pays pour mieux cerner les grandes tendances. Enfin, le rapport décrit les mesures qui sortent du cadre de la politique commerciale traditionnelle, l'attention des décideurs se portant de plus en plus vers de nouveaux types de problèmes affectant les échanges, tels que les relations entre la politique commerciale et les politiques d'environnement, de concurrence et d'investissement. (22 94 04 2) ISBN 92-64-24104-3, 76 p.
France : FF60 ; autres pays : FF80 US\$13 DM24

Énergie

**AIE (Agence internationale
de l'énergie)**

**STATISTIQUES TRIMESTRIELLES
DU PÉTROLE ET BILANS
ÉNERGÉTIQUES***

Quatrième trimestre 1993

avril 1994 - bilingue
(60 94 01 3), 360 p.
France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$55 DM95
ISSN 0378-6536

Abonnement 1994 :

France : FF860 ;
autres pays : FF950 US\$175 DM318
*Également disponible sur bande magnétique

**BILANS ÉNERGÉTIQUES
DES PAYS DE L'OCDE***

1991-1992

avril 1994 - bilingue
(61 94 10 3) ISBN 92-64-04041-2, 230 p.
France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$40 DM70
*Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

ENERGY PRICES AND TAXES*

Fourth Quarter 1993

avril 1994
En anglais uniquement
(62 94 02 1) ISBN 92-64-14102-2, 400 p.
France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$55 DM95

Abonnement 1994 :

France : FF860 ;
autres pays : FF950 US\$175 DM 318
*Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

**STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE
DES PAYS DE L'OCDE***

1991-1992

avril 1994 - bilingue
Cet ouvrage présente une compilation de données sur les approvisionnements et la consommation énergétique, exprimées en unité d'origine et concernant le charbon, le pétrole, le gaz et l'électricité. Les tableaux historiques présentent une récapitulation des données sur la production, les échanges, et la consommation finale de houille, de lignite, de pétrole, de gaz naturel et d'électricité. Pour la catégorie «autres combustibles solides», comprenant le bois et les déchets, ainsi que pour la catégorie «chaaleur», on trouvera dans cet ouvrage des tableaux récapitulatifs couvrant la production. On trouvera dans cet ouvrage des définitions des produits et des flux, ainsi que des notes explicatives sur les données de chaque pays. (61 94 09 3) ISBN 92-64-04040-4, 270 p.
France : FF235 ; autres pays : FF300 US\$52 DM93
*Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

**IEA - THE FIRST 20 YEARS
The History of the International
Energy Agency 1974-1994**

Vol. 1 - Origins and Structure

par Richard Scott
mars 1994

En anglais uniquement
(61 94 02 1) ISBN 92-64-14059-X, 426 p.
France : FF280 ;
autres pays : FF350 US\$60 DM105

**NEW ELECTRICITY 21
Power Industry Technology
and Management Strategies
for the Twenty-First Century**

**Conference Proceedings - Tokyo,
Japan, 12th-14th May 1992**

mars 1994
En anglais uniquement
(61 94 05 1) ISBN 92-64-14073-5, 922 p.
France : FF440 ;
autres pays : FF550 US\$95 DM170

**TECHNOLOGY RESPONSES
TO GLOBAL ENVIRONMENTAL
CHALLENGES**

**Conference Proceedings - Kyoto,
Japan, 6-8 November 1991**

avril 1994
En anglais uniquement
(61 94 04 1) ISBN 92-64-14072-7, 974 p.
France : FF490 ;
autres pays : FF600 US\$100 DM180

**POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES
DES PAYS DE L'AIE**

Examen 1992

avril 1994
L'examen effectué par l'AIE des politiques énergétiques des pays membres et de la situation énergétique internationale en 1992 décrit les

tendances et l'évolution récentes de la demande d'énergie, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, des approvisionnements en énergie primaire, de la technologie et des activités de R-D. Les politiques énergétiques des pays membres sont passées en revue de manière approfondie suivant un cycle de trois ans. Les examens approfondis des politiques énergétiques de l'Australie, de la Belgique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Turquie ont été réalisés en 1992. Les politiques énergétiques des 18 autres pays membres sont mises à jour à partir des examens approfondis antérieurs et résumées dans cet ouvrage.

(61 93 15 2) ISBN 92-64-23946-4, 520 p.
France : FF495 ;
autres pays : FF620 US\$110 DM199

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

INTERNATIONAL CODE COMPARISON FOR INTERMEDIATE ENERGY NUCLEAR DATA *

mars 1994

An anglais uniquement

(66 94 03 3) ISBN 92-64-04031-5, 208 p.
France : FF270 ; autres pays : FF340 US\$58
DM100

URANIUM 1993 – RESSOURCES, PRODUCTION ET DEMANDE* Rapport établi conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique

mars 1994

(66 93 15 2) ISBN 92-64-24019-5, 330 p.
France : FF275 ; autres pays : FF340 US\$59
DM100

* Version sur disquette en préparation

Série «Radioprotection»

PROGRAMMES D'ÉVALUATION PROBABILISTE DES CONSÉQUENCES DES ACCIDENTS

Deuxième comparaison internationale
Rapport de synthèse

Rapport établi conjointement
par l'Agence de l'OCDE
pour l'énergie nucléaire
et la Commission des communautés
européennes

avril 1994

L'utilisation de plus en plus répandue de l'évaluation quantitative des risques dans l'analyse de la sûreté nucléaire a amené à porter davantage d'attention à la fiabilité des méthodes appliquées et aux incertitudes entachant les prévisions ainsi obtenues. C'est dans ce contexte que l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et la Commission des Communautés européennes ont entrepris cette étude afin de comparer les prévisions établies à l'aide des principaux programmes de calcul actuellement en usage.

Ce rapport expose les résultats de cette étude et donne un aperçu des méthodes d'évaluation probabiliste des conséquences.

(66 94 01 2) ISBN 92-64-24101-9, 104 p.
France : FF125 ; autres pays : FF160 US\$27 DM49

Série «Énergie nucléaire et information»

LES ENSEIGNANTS ET L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE* Séminaire Oxford, 28-30 juin 1993

avril 1994 – bilingue

Il est important que les citoyens des pays de l'OCDE soient sensibilisés, dès l'école, aux questions de société telles que l'énergie nucléaire, en raison des répercussions importantes qu'elles peuvent avoir sur le développement de ces pays. Ces questions requièrent de nouvelles techniques pédagogiques et de nouvelles formes d'interaction entre les autorités éducatives, les enseignants de diverses disciplines, les représentants des industries concernées et les élèves. Le rôle des enseignants évolue et doit pouvoir s'appuyer sur une formation appropriée et sur des outils pédagogiques adaptés. Cette publication rend compte des travaux d'un séminaire international organisé par l'AEN, sur les besoins et les moyens de formation et d'information du corps enseignant dans le domaine de l'énergie nucléaire. Elle comprend le texte des principales communications présentées et une synthèse des conclusions de ce séminaire.

(66 94 04 3) ISBN 92-64-04036-6, 312 p.
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM75

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE : COMMENT EN PARLER À L'ÉCOLE ? *

Cette vidéo cassette – 16 minutes – a été réalisée par l'AEN (OCDE/AEN), pour appuyer son action en matière d'énergie et d'éducation. Conçue à partir des leçons tirées du séminaire international de l'AEN sur les enseignants et l'énergie nucléaire organisé à Oxford, au Royaume-Uni, en 1993, cette vidéo s'adresse aux formateurs d'enseignants et aux professeurs, pour les sensibiliser sur le sujet de l'énergie nucléaire à l'école. Elle vise également à leur faire prendre connaissance de l'expérience acquise dans ce domaine dans différents pays de l'OCDE.

Format : PAL, SECAM ou NTSC. Prix :
FF100 £11 US\$18 DM30

Enseignement

GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Revue du programme sur la gestion
des établissements d'enseignement
supérieur

Vol. 6 n° 1

mars 1994

Sommaire :

• Les programmes d'échanges : impact sur la planification.

- Les projets internationaux : comment l'organisation universitaire influe sur leur élaboration.
 - Le Bureau international des étudiants : son rôle dans une université traditionnelle.
 - Programmes d'échanges internationaux : le programme d'une université belge.
 - L'internationalisation : organiser de nouvelles activités universitaires.
 - Les transferts d'unités de valeur : mesurent-ils vraiment la qualité de la mobilité ?
 - Campus et internationalisation : le cas d'un établissement américain d'enseignement général.
 - Internationaliser une université : les trois mécanismes en jeu.
 - Internationalisation : la gestion et l'élaboration d'une politique.
 - La coopération Nord-Sud et Est-Ouest : établir des réseaux.
- (89 94 01 2) ISBN 92-64-24086-1, 130 p.
France : FF95 ; autres pays : FF125 US\$22 DM38
- Abonnement 1994** (Vol. 6 n° 1 à n° 3)
(89 00 00 2) ISSN 1013-8501
France : FF250 ;
autres pays : FF275 US\$52 DM93

L'ÉCOLE

Une affaire de choix

avril 1994

Voir Donald Hirsch, «L'école : une affaire de choix», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.

(96 94 03 2) ISBN 92-64-24087-X, 184 p.
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM40

Série «Les cahiers du PEB»

LES HANDICAPÉS ET LES BÂTIMENTS À USAGE ÉDUCATIF

avril 1994

Voir Peter Evans «La notion de handicap et l'école», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.

(95 94 01 2) ISBN 92-64-24098-5, 32 p.
France : FF40 ; autres pays : FF50 US\$9 DM16

OECD Documents

ISSUES IN EDUCATION IN ASIA AND THE PACIFIC An International Perspective Proceedings of a Conference in Hiroshima

avril 1994

En anglais uniquement

(96 94 02 1) ISBN 92-64-14095-6, 196 p.
France : FF110 ; autres pays : FF140 US\$24 DM44

Environnement

OCDE Examens des performances environnementales

JAPON

mars 1994

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau programme d'examen par l'OCDE des performances environnementales de chaque pays membre. Les efforts menés pour atteindre les objectifs

nationaux et satisfaisant aux engagements internationaux y sont évalués en détail. Les progrès accomplis ou à faire dans la réduction de la charge polluante, la gestion des ressources naturelles, l'intégration des politiques économique et environnementale et le renforcement de la coopération internationale sont aussi au centre de ces examens. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales. Les rapports sur les performances environnementales de l'Allemagne, de l'Islande, de la Norvège et du Portugal sont déjà publiés. (97 94 04 2) ISBN 92-64-24085-3, 206 p. France : FF130 ; autres pays : FF170 US\$29 DM49

Documents OCDE

ÉVALUATION DES PROJETS ET POLITIQUES

Intégrer l'économie et l'environnement avril 1994

Voir Jean-Philippe Barde et Johannes Baptist Opschoor, «Environnement : du bâton à la carotte», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.

(97 94 02 2) ISBN 92-64-24107-8, 348 p. France : FF180 ; autres pays : FF230 US\$40 DM72

LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DES ÉCHANGES

avril 1994

Voir Candice Stevens, «Des échanges verts?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.

(97 94 07 2) ISBN 92-64-24094-2, 210 p. France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$44 DM79

Science, technologie et industrie

STATISTIQUES DES STRUCTURES INDUSTRIELLES 1992*

avril 1994 – bilingue

Cette publication présente des données annuelles couvrant un certain nombre de variables (production, valeur ajoutée, emploi, investissements, exportations, importations, salaires et traitements, nombre d'établissements, et heures ouvrées) pour les secteurs manufacturiers (de 1 à 2 chiffres). Les séries résultent d'enquêtes industrielles, de données sur le commerce extérieur ou des comptes nationaux. Une annexe contient des informations qualitatives sur les sources et les méthodes nationales. Le nombre d'années présentées est de dix (cinq années pour le nombre d'établissements et pour les heures ouvrées).

Avec 251 tableaux.

(70 94 01 3) ISBN 92-64-04035-8, 364 p. France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$55 DM98 *Également disponible sur disquette et sur bande magnétique

Documents OCDE

PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

Problèmes et enjeux

avril 1994

Ce rapport décrit les faits nouveaux survenus en matière de protection des données et de la vie privée dans les pays de l'OCDE, ainsi que les tendances internationales dans ce domaine. En particulier, les types de régimes d'autodiscipline sont analysés de même que la réglementation des transferts internationaux de données.

Le rapport fait également brièvement le point sur les Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données.

(93 94 03 2) ISBN 92-64-24096-9, 90 p. France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$11 DM20

Tourisme

POLITIQUE DU TOURISME ET TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS DE L'OCDE 1991-1992

Étude spéciale : «Les stratégies du tourisme et le développement rural»

mars 1994

(78 94 01 2) ISBN 92-64-24091-8, 238 p. France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$42 DM75

Transports

Série «Recherche en matière de routes et de transports routiers»

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ROUTES SUR L'ENVIRONNEMENT

mars 1994

Fondé sur une enquête exhaustive dans les pays de l'OCDE et quelques études de cas choisies, ce rapport fournit un examen des procédures et méthodes d'évaluation traditionnelles de l'environnement utilisées actuellement dans le secteur des routes et du transport routier. Il explore le potentiel offert par les nouveaux développements de la recherche en soulignant les approches stratégiques pour les politiques, plans et programmes à long terme, tout en mettant l'accent sur le rôle de la communication et de l'implication du public. Une série de recommandations conceptuelles ainsi que de nouvelles méthodologies et nouveaux instruments pour améliorer les processus de planification et de décision sont présentés. Cette publication offre un cadre de travail et un guide pratique aux administrations des transports, aux services routiers et aux autorités responsables de l'environnement dans les pays membres de l'OCDE.

(77 94 01 2) ISBN 92-64-24082-9, 194 p. France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$40 DM70

Catalogues des publications et éditions électroniques gratuits sur demande.

10 MEILLEURES VENTES

(Pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté)

1. ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Série 1993-1994

ITALIE

(10 94 19 2) ISBN 92-64-24054-3

France : FF85

Autres pays : FF110 US\$20 DM33

2. LIGNES DIRECTRICES DE L'OCDE POUR LES ESSAIS DE PRODUITS CHIMIQUES

(97 93 50 2) ISBN 92-64-24018-7

France : FF950

Autres pays : FF1235 US\$199 DM365

3. COMPTES NATIONAUX

Vol. 1 – Principaux agrégats 1960-1992

(30 94 02 3) ISBN 92-64-03976-7, bilingue

France : FF150

Autres pays : FF195 US\$33 DM58

4. ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE/CCET

Série 1993-1994

LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE

(09 94 02 2) ISBN 92-64-24065-9

France : FF100

Autres pays : FF130 US\$22 DM38

5. PRÉVISIONS DES COÛTS DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Mise à jour 1992

(66 93 08 2) ISBN 92-64-24020-9

France : FF220

Autres pays : FF290 US\$50 DM90

6. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET GOUVERNEMENTS

Une association pour le développement

(41 93 15 3) ISBN 92-64-03899-X, bilingue

France : FF150

Autres pays : FF195 US\$35 DM58

7. STATISTIQUES DE BASE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Édition 1993

(92 93 05 3) ISBN 92-64-03896-5, bilingue

France : FF270

Autres pays : FF350 US\$60 DM110

8. MODÈLE DE CONVENTION FISCALE

N° 5 – Attribution de revenus aux établissements stables

(23 94 01 2) ISBN 92-64-24058-6

France : FF50

Autres pays : FF65 US\$11 DM19

9. CONSIDÉRATIONS DE SÉCURITÉ RELATIVES À LA BIOTECHNOLOGIE

Passage à l'échelle supérieure des plantes cultivées

(93 93 08 2) ISBN 92-64-24044-6

France : FF50

Autres pays : FF65 US\$12 DM19

10. POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET RESTRICTIONS VERTICALES

Les accords de franchise

(24 93 05 2) ISBN 92-64-24053-5

France : FF190

Autres pays : FF250 US\$42 DM78

LA BASE DE DONNÉES *STAN* DE L'OCDE

maintenant disponible sur disquette

La base de données STAN est, à ce jour, la plus complète de données internationales comparables disponibles sur l'activité industrielle. Un outil précieux pour la recherche et l'analyse économiques internationales, la base de données STAN prend compte des grandes tendances, fait ressortir les relations entre les diverses branches d'activité et montre les liens relatifs existant entre les pays. Elle permet également de concevoir des indicateurs industriels comme l'évolution des parts de la production et de l'emploi par branche d'activité, les dépenses en capital par ouvrier, la pénétration des importations et des exercices de modélisation à un niveau détaillé pour l'industrie.

La base STAN a été créée pour combler le vide qui existait entre les données détaillées recueillies par enquête auprès des établissements industriels, lesquelles ne permettent pas les comparaisons internationales, et les statistiques des comptes nationaux qui, elles, permettent de telles comparaisons mais ne sont disponibles qu'à des niveaux assez agrégés.

Grâce à une technique d'estimation, la direction de la science, de la technologie et de l'industrie (DSTI) de l'OCDE a mis en place une base de données observées sur 21 ans (de 1970 à 1991) et compatibles avec les statistiques des comptes nationaux couvrant, pour 16 pays et 49 industries manufacturières, sept variables (production, valeur ajoutée, formation brute de capital fixe, emploi, rémunération de la main-d'œuvre, exportations, importations).

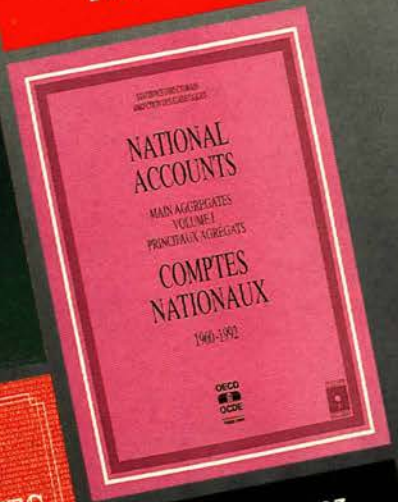
Brochure descriptive
disponible auprès
des Éditions électroniques
de l'OCDE.

Prix : FF1 600 US\$290 DM485
(moins une remise de 15%
pour universités, corps enseignant,
administrations gouvernementaux)



les éditions de l'OCDE

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



Vous trouverez le bon de commande à l'intérieur de ce numéro

